

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - Ville de Bourg
Les Valence (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21260058900015

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Valence Agglomération

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	23
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	35
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	39
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	40
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	41
A4 - Etat des provisions	42
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	43
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	44
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	46
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	49
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	53
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	63

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	66
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	67
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	68
C1.2 - Actions de formation des élus	75
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	76
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	77
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	78
D2 - Arrêté et signatures	79

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 26058	Ville de Bourg Les Valence BUDGET PRINCIPAL	CA 2021
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	20459
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	121
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
VALENCE ROMANS AGGLO	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
25267793	26387687	1277.24	1223.38

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) DGFI
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	889.19	1360
2	Produit des impositions directes/population	423.96	653
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1029.04	1487
4	Dépenses d'équipement brut/population	236.99	320
5	Encours de dette/population	562.79	1011
6	DGF/population	67.8	202
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	64.27	56.18
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	91.7	97.98
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	23.03	21.52
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	54.69	67.99

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	20 904 308,96	G	21 731 619,94
	Section d'investissement	B	6 267 858,98	H	4 829 076,60

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	10 967 984,13 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	355 296,92 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	27 172 167,94	= G+H+I+J	37 883 977,59

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 407 711,35	L	2 708 434,10
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 407 711,35	= K+L	2 708 434,10

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	20 904 308,96	= G+I+K	32 699 604,07
	Section d'investissement	= B+D+F	7 675 570,33	= H+J+L	7 892 807,62
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	28 579 879,29	= G+H+I+J+K+L	40 592 411,69

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	1 407 711,35	L	2 708 434,10
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		2 692 005,10
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		243 244,61		0,00
204	Subventions d'équipement versées		26 177,32		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	568 222,84	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	570 066,58	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
45826	Opération pour compte de tiers n° 6 - RECETTES ECLAIRAGE PUBLIC PARKING INDY/CHORIER SOU (2)	0,00	7 372,00
45827	Opération pour compte de tiers n° 7 - RECETTES EAUX PLUVIALES PARKING INDY/CHORIER SOUS (2)	0,00	9 057,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 856 625,00	3 456 196,32	470 969,87	0,00	929 458,81
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 006 827,00	11 979 828,43	18 153,97	0,00	8 844,60
014	Atténuations de produits	220 077,00	203 750,41	16 325,75	0,00	0,84
65	Autres charges de gestion courante	1 811 650,00	1 754 950,96	27 566,25	0,00	29 132,79
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		18 895 179,00	17 394 726,12	533 015,84	0,00	967 437,04
66	Charges financières	205 000,00	152 731,53	41 775,00	0,00	10 493,47
67	Charges exceptionnelles	11 580,00	7 763,71	0,00	0,00	3 816,29
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	5 169 048,00	62 000,00			5 107 048,00
022	Dépenses imprévues	1 126 516,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		25 407 323,00	17 617 221,36	574 790,84	0,00	7 215 310,80
023	Virement à la section d'investissement (2)	4 226 013,13				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 692 897,00	2 712 296,76			-1 019 399,76
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 918 910,13	2 712 296,76			3 206 613,37
TOTAL		31 326 233,13	20 329 518,12	574 790,84	0,00	10 421 924,17
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	245 600,00	305 458,27	0,00	0,00	-59 858,27
70	Produits services, domaine et ventes div	1 216 614,00	1 055 240,93	16 764,26	0,00	144 608,81
73	Impôts et taxes	15 618 906,00	16 046 328,32	3 658,00	0,00	-431 080,32
74	Dotations et participations	2 447 134,00	2 425 119,51	1 900,00	0,00	20 114,49
75	Autres produits de gestion courante	144 960,00	137 212,64	0,00	0,00	7 747,36
Total des recettes de gestion courante		19 673 214,00	19 969 359,67	22 322,26	0,00	-318 467,93
76	Produits financiers	250,00	210,41	0,00	0,00	39,59
77	Produits exceptionnels	9 024,00	1 061 146,39	0,00	0,00	-1 052 122,39
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		19 682 488,00	21 030 716,47	22 322,26	0,00	-1 370 550,73
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	675 761,00	678 581,21			-2 820,21
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		675 761,00	678 581,21			-2 820,21
TOTAL		20 358 249,00	21 709 297,68	22 322,26	0,00	-1 373 370,94
Pour information		(3) 10 967 984,13				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	827 292,95	144 100,56	243 244,61	439 947,78
204	Subventions d'équipement versées	794 061,48	703 831,96	26 177,32	64 052,20
21	Immobilisations corporelles	4 396 147,12	1 861 730,00	568 222,84	1 966 194,28
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 619 820,28	731 217,75	570 066,58	2 318 535,95
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	9 637 321,83	3 440 880,27	1 407 711,35	4 788 730,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 117 000,00	1 115 566,74	0,00	1 433,26
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	997 195,21	997 195,01	0,00	0,20
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	2 114 195,21	2 112 761,75	0,00	1 433,46
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	40 113,24	26 803,83	0,00	13 309,41
	Total des dépenses réelles d'investissement	11 791 630,28	5 580 445,85	1 407 711,35	4 803 473,08
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	675 761,00	678 581,21		-2 820,21
041	Opérations patrimoniales (1)	12 734,00	8 831,92		3 902,08
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	688 495,00	687 413,13		1 081,87
	TOTAL	12 480 125,28	6 267 858,98	1 407 711,35	4 804 554,95
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 123 382,22	1 420 879,26	2 692 005,10	10 497,86
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	5 160,00	0,00	-5 160,00
	Total des recettes d'équipement	4 123 382,22	1 426 039,26	2 692 005,10	5 337,86
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	671 000,00	656 469,73	0,00	14 530,27
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 268 353,00		0,00	
	Total des recettes financières	1 939 353,00	656 469,73	0,00	1 282 883,27
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	130 449,01	25 438,93	16 429,00	88 581,08
	Total des recettes réelles d'investissement	6 193 184,23	2 107 947,92	2 708 434,10	1 376 802,21
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	4 226 013,13			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	1 692 897,00	2 712 296,76		-1 019 399,76
041	Opérations patrimoniales (1)	12 734,00	8 831,92		3 902,08
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 931 644,13	2 721 128,68		3 210 515,45
	TOTAL	12 124 828,36	4 829 076,60	2 708 434,10	4 587 317,66

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 355 296,92			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 927 166,19		3 927 166,19
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 997 982,40		11 997 982,40
014	Atténuations de produits	220 076,16		220 076,16
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 782 517,21		1 782 517,21
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	194 506,53	0,00	194 506,53
67	Charges exceptionnelles	7 763,71	1 019 457,92	1 027 221,63
68	Dot. aux amortissements et provisions	62 000,00	1 692 838,84	1 754 838,84
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		18 192 012,20	2 712 296,76	20 904 308,96
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 115 566,74	0,00	1 115 566,74
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		528 625,86	528 625,86
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	144 100,56	0,00	144 100,56
204	Subventions d'équipement versées	703 831,96	0,00	703 831,96
21	Immobilisations corporelles (6)	1 861 730,00	158 787,27	2 020 517,27
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	731 217,75	0,00	731 217,75
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	997 195,01	0,00	997 195,01
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	26 803,83	0,00	26 803,83
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 580 445,85	687 413,13	6 267 858,98
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	305 458,27		305 458,27
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 072 005,19		1 072 005,19
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		149 955,35	149 955,35
73	Impôts et taxes	16 049 986,32		16 049 986,32
74	Dotations et participations	2 427 019,51		2 427 019,51
75	Autres produits de gestion courante	137 212,64	0,00	137 212,64
76	Produits financiers	210,41	0,00	210,41
77	Produits exceptionnels	1 061 146,39	528 625,86	1 589 772,25
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		21 053 038,73	678 581,21	21 731 619,94
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				10 967 984,13

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	656 469,73	0,00	656 469,73
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	1 420 879,26	100,00	1 420 979,26
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		419 637,60	419 637,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	8 731,92	8 731,92
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	599 820,32	599 820,32
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	5 160,00	0,00	5 160,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 579 507,24	1 579 507,24
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	25 438,93	0,00	25 438,93
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		113 331,60	113 331,60
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		2 107 947,92	2 721 128,68	4 829 076,60
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				355 296,92

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 856 625,00	3 456 196,32	470 969,87	0,00	929 458,81
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	926 344,00	485 437,43	37 885,68	0,00	403 020,89
60611	Eau et assainissement	100 000,00	57 592,00	57 223,08	0,00	-14 815,08
60612	Energie - Electricité	500 000,00	358 054,18	87 183,15	0,00	54 762,67
60621	Combustibles	17 000,00	8 832,97	4 143,02	0,00	4 024,01
60622	Carburants	85 000,00	80 059,77	6 591,55	0,00	-1 651,32
60623	Alimentation	24 159,00	17 390,92	3 569,83	0,00	3 198,25
60624	Produits de traitement	23 962,00	20 732,32	912,93	0,00	2 316,75
60628	Autres fournitures non stockées	46 651,00	30 944,38	2 207,38	0,00	13 499,24
60631	Fournitures d'entretien	70 426,00	55 716,06	205,91	0,00	14 504,03
60632	Fournitures de petit équipement	422 128,40	359 125,56	14 343,28	0,00	48 659,56
60633	Fournitures de voirie	16 559,50	12 846,52	0,00	0,00	3 712,98
60636	Vêtements de travail	44 082,50	27 551,03	2 265,69	0,00	14 265,78
6064	Fournitures administratives	31 136,00	25 215,24	3 630,73	0,00	2 290,03
6067	Fournitures scolaires	71 543,00	61 358,94	6 245,32	0,00	3 938,74
6068	Autres matières et fournitures	25 511,00	24 311,89	2 903,44	0,00	-1 704,33
611	Contrats de prestations de services	613 746,00	531 463,98	51 368,34	0,00	30 913,68
6132	Locations immobilières	75 340,00	62 397,59	9 864,29	0,00	3 078,12
6135	Locations mobilières	86 362,50	70 768,83	3 356,56	0,00	12 237,11
614	Charges locatives et de copropriété	12 989,00	11 752,00	1 157,56	0,00	79,44
61521	Entretien terrains	63 232,10	24 948,40	7 518,00	0,00	30 765,70
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	119 609,50	100 901,34	8 406,70	0,00	10 301,46
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	3 360,00	0,00	0,00	-3 360,00
615231	Entretien, réparations voiries	185 623,00	51 192,88	46 444,27	0,00	87 985,85
615232	Entretien, réparations réseaux	25 137,00	21 857,71	852,00	0,00	2 427,29
61551	Entretien matériel roulant	37 000,00	30 967,89	1 834,59	0,00	4 197,52
61558	Entretien autres biens mobiliers	53 923,00	39 947,57	8 998,17	0,00	4 977,26
6156	Maintenance	191 739,00	140 254,68	28 991,66	0,00	22 492,66
6161	Multirisques	58 000,00	58 286,53	0,00	0,00	-286,53
6168	Autres primes d'assurance	161 673,00	156 751,14	0,00	0,00	4 921,86
617	Etudes et recherches	44 200,00	2 918,31	4 355,40	0,00	36 926,29
6182	Documentation générale et technique	15 692,00	13 596,93	90,00	0,00	2 005,07
6184	Versements à des organismes de formation	45 600,00	29 202,82	8 485,00	0,00	7 912,18
6188	Autres frais divers	2 900,00	1 773,80	195,70	0,00	930,50
6226	Honoraires	68 970,00	30 179,40	24 358,00	0,00	14 432,60
6227	Frais d'actes et de contentieux	25 000,00	15 813,52	4 690,40	0,00	4 496,08
6228	Divers	3 000,00	2 725,52	0,00	0,00	274,48
6231	Annonces et insertions	9 478,00	4 915,88	1 080,00	0,00	3 482,12
6232	Fêtes et cérémonies	71 269,00	65 025,11	2 583,49	0,00	3 660,40
6236	Catalogues et imprimés	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
6237	Publications	104 205,00	70 705,20	3 750,00	0,00	29 749,80
6238	Divers	37 929,50	26 377,61	727,26	0,00	10 824,63
6247	Transports collectifs	37 843,00	20 683,48	3 400,18	0,00	13 759,34
6251	Voyages et déplacements	4 200,00	4 393,88	0,00	0,00	-4 193,88
6255	Frais de déménagement	1 053,00	1 052,39	0,00	0,00	0,61
6256	Missions	2 400,00	4 204,16	0,00	0,00	-1 804,16
6257	Réceptions	5 600,00	-70,00	150,00	0,00	5 520,00
6261	Frais d'affranchissement	33 652,00	26 108,43	2 465,99	0,00	5 077,58
6262	Frais de télécommunications	49 800,00	50 094,68	2 980,86	0,00	-3 275,54
627	Services bancaires et assimilés	2 043,00	2 179,44	0,00	0,00	-136,44
6281	Concours divers (cotisations)	7 493,00	6 513,21	0,00	0,00	979,79
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	960,00	959,72	0,00	0,00	0,28
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 448,00	3 079,80	5 938,80	0,00	1 429,40
6284	Redevances pour services rendus	2 800,00	4 050,20	0,00	0,00	-1 250,20
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	5 916,00	0,00	-5 916,00
6288	Autres services extérieurs	50 500,00	19 554,54	271,66	0,00	30 673,80
63512	Taxes foncières	111 326,00	114 718,04	228,00	0,00	-3 620,04
63513	Autres impôts locaux	0,00	448,00	0,00	0,00	-448,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	3 900,00	0,00	1 200,00	0,00	2 700,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	15 437,00	972,50	0,00	0,00	14 464,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 006 827,00	11 979 828,43	18 153,97	0,00	8 844,60
6218	Autre personnel extérieur	5 625,00	1 485,12	1 749,97	0,00	2 389,91
6331	Versement mobilité	89 975,00	90 551,00	0,00	0,00	-576,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	34 606,00	34 825,00	0,00	0,00	-219,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	114 249,00	126 533,31	0,00	0,00	-12 284,31
64111	Rémunération principale titulaires	4 583 482,00	4 485 205,23	0,00	0,00	98 276,77
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	84 969,00	90 535,73	0,00	0,00	-5 566,73

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
64118	Autres indemnités titulaires	1 169 850,00	1 201 038,61	0,00	0,00	-31 188,61
64131	Rémunérations non tit.	2 510 058,00	2 532 424,07	0,00	0,00	-22 366,07
64168	Autres emplois d'insertion	15 703,00	17 239,24	0,00	0,00	-1 536,24
6417	Rémunérations des apprentis	5 007,00	4 704,80	0,00	0,00	302,20
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 429 234,00	1 461 393,31	0,00	0,00	-32 159,31
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 596 896,00	1 573 285,10	0,00	0,00	23 610,90
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	95 586,00	100 487,00	0,00	0,00	-4 901,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	64 562,00	62 581,30	0,00	0,00	1 980,70
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	12 763,00	14 878,00	0,00	0,00	-2 115,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	12 499,00	13 262,10	1 120,00	0,00	-1 883,10
6478	Autres charges sociales diverses	181 456,00	169 264,00	15 284,00	0,00	-3 092,00
6488	Autres charges	307,00	135,51	0,00	0,00	171,49
014	Atténuations de produits	220 077,00	203 750,41	16 325,75	0,00	0,84
701249	Reverst redevance pollut° origine domest	0,00	-16 325,75	16 325,75	0,00	0,00
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	211 641,00	211 640,16	0,00	0,00	0,84
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	4 807,00	4 807,00	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	3 629,00	3 629,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 811 650,00	1 754 950,96	27 566,25	0,00	29 132,79
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	21 483,00	21 012,45	0,00	0,00	470,55
6518	Autres	20 274,00	17 917,30	0,00	0,00	2 356,70
6531	Indemnités	218 640,00	205 396,22	0,00	0,00	13 243,78
6532	Frais de mission	1 470,00	0,00	0,00	0,00	1 470,00
6533	Cotisations de retraite	14 400,00	18 076,89	0,00	0,00	-3 676,89
6535	Formation	3 000,00	40,00	0,00	0,00	2 960,00
6541	Créances admises en non-valeur	27 500,00	27 555,92	0,00	0,00	-55,92
6542	Créances éteintes	12 500,00	8 888,20	0,00	0,00	3 611,80
6553	Service d'incendie	636 057,00	636 057,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	1 100,00	1 023,00	0,00	0,00	77,00
6558	Autres contributions obligatoires	109 892,00	109 886,50	0,00	0,00	5,50
657362	Subv. fonct. CCAS	127 000,00	127 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	618 334,00	582 095,25	27 566,25	0,00	8 672,50
65888	Autres	0,00	2,23	0,00	0,00	-2,23
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		18 895 179,00	17 394 726,12	533 015,84	0,00	967 437,04
66	Charges financières (b)	205 000,00	152 731,53	41 775,00	0,00	10 493,47
66111	Intérêts réglés à l'échéance	205 000,00	197 503,53	0,00	0,00	7 496,47
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-44 772,00	41 775,00	0,00	2 997,00
67	Charges exceptionnelles (c)	11 580,00	7 763,71	0,00	0,00	3 816,29
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	4 580,00	3 543,00	0,00	0,00	1 037,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	6 000,00	3 220,71	0,00	0,00	2 779,29
6745	Subv. aux personnes de droit privé	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	5 169 048,00	62 000,00	0,00	0,00	5 107 048,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	62 000,00	62 000,00	0,00	0,00	0,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	5 107 048,00	0,00	0,00	0,00	5 107 048,00
022	Dépenses imprévues (e)	1 126 516,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		25 407 323,00	17 617 221,36	574 790,84	0,00	7 215 310,80
023	Virement à la section d'investissement	4 226 013,13	0,00			4 226 013,13
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	1 692 897,00	2 712 296,76			-1 019 399,76
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	599 820,32			-599 820,32
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	419 637,60			-419 637,60
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 579 565,00	1 579 507,24			57,76
6812	Dot. amort. et prov. Charges à répartir	113 332,00	113 331,60			0,40
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 918 910,13	2 712 296,76			3 206 613,37
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 918 910,13	2 712 296,76			3 206 613,37
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		31 326 233,13	20 329 518,12	574 790,84	0,00	10 421 924,17
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Montant des ICNE de l'exercice	41 775,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	44 772,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 997,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	245 600,00	305 458,27	0,00	0,00	-59 858,27
6419	Remboursements rémunérations personnel	162 000,00	231 565,36	0,00	0,00	-69 565,36
6479	Rembours sur autres charges sociales	83 600,00	73 892,91	0,00	0,00	9 707,09
70	Produits services, domaine et ventes div	1 216 614,00	1 055 240,93	16 764,26	0,00	144 608,81
70311	Concessions cimetières (produit net)	48 000,00	46 786,17	0,00	0,00	1 213,83
70312	Redevances funéraires	1 200,00	1 696,00	0,00	0,00	-496,00
70321	Stationnement et location voie publique	390,00	0,00	0,00	0,00	390,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	53 300,00	79 910,69	0,00	0,00	-26 610,69
7062	Redevances services à caractère culturel	49 000,00	29 455,00	0,00	0,00	19 545,00
70631	Redevances services à caractère sportif	9 650,00	4 855,13	0,00	0,00	4 794,87
70632	Redevances services à caractère loisir	158 237,00	142 538,44	0,00	0,00	15 698,56
7067	Redev. services périscolaires et enseign	532 500,00	458 145,70	0,00	0,00	74 354,30
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	71 500,00	26 944,73	0,00	0,00	44 555,27
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	16 500,00	17 294,62	0,00	0,00	-794,62
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	3 000,00	4 814,51	4 000,00	0,00	-5 814,51
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	237 537,00	230 931,28	12 764,26	0,00	-6 158,54
70878	Remb. frais par d'autres redevables	35 800,00	11 868,66	0,00	0,00	23 931,34
73	Impôts et taxes	15 618 906,00	16 046 328,32	3 658,00	0,00	-431 080,32
73111	Impôts directs locaux	8 555 492,00	8 670 218,00	3 658,00	0,00	-118 384,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	44 564,00	0,00	0,00	-44 564,00
73211	Attribution de compensation	5 179 906,00	5 160 974,00	0,00	0,00	18 932,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	632 179,00	632 179,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	34 030,00	31 195,00	0,00	0,00	2 835,00
7336	Droits de place	25 026,00	20 903,52	0,00	0,00	4 122,48
7343	Taxes sur les pylônes électriques	25 811,00	21 772,00	0,00	0,00	4 039,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	333 355,00	322 367,57	0,00	0,00	10 987,43
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	147 507,00	133 747,45	0,00	0,00	13 759,55
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	685 600,00	1 008 407,78	0,00	0,00	-322 807,78
74	Dotations et participations	2 447 134,00	2 425 119,51	1 900,00	0,00	20 114,49
7411	Dotation forfaitaire	1 076 315,00	1 076 315,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	310 840,00	310 840,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	29 000,00	29 243,25	0,00	0,00	-243,25
74718	Autres participations Etat	16 192,00	17 590,83	0,00	0,00	-1 398,83
7472	Participat° Régions	0,00	-1 900,00	1 900,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	706,29	0,00	0,00	-706,29
74751	Participat° GFP de rattachement	5 000,00	3 391,68	0,00	0,00	1 608,32
7478	Participat° Autres organismes	125 910,00	100 561,46	0,00	0,00	25 348,54
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	1 659,00	0,00	0,00	-1 659,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	0,00	2 835,00	0,00	0,00	-2 835,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	863 167,00	863 167,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	20 710,00	20 710,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	144 960,00	137 212,64	0,00	0,00	7 747,36
752	Revenus des immeubles	123 300,00	116 488,33	0,00	0,00	6 811,67
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	4 500,00	4 520,09	0,00	0,00	-20,09
7588	Autres produits div. de gestion courante	17 160,00	16 204,22	0,00	0,00	955,78
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		19 673 214,00	19 969 359,67	22 322,26	0,00	-318 467,93
76	Produits financiers (b)	250,00	210,41	0,00	0,00	39,59
761	Produits de participations	250,00	210,41	0,00	0,00	39,59
77	Produits exceptionnels (c)	9 024,00	1 061 146,39	0,00	0,00	-1 052 122,39
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	6 996,89	0,00	0,00	-6 996,89
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 024,00	5 491,31	0,00	0,00	-467,31
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 015 593,00	0,00	0,00	-1 015 593,00
7788	Produits exceptionnels divers	4 000,00	33 065,19	0,00	0,00	-29 065,19
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		19 682 488,00	21 030 716,47	22 322,26	0,00	-1 370 550,73
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	675 761,00	678 581,21			-2 820,21
722	Immobilisations corporelles	151 000,00	149 955,35			1 044,65
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	3 864,92			-3 864,92
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	524 761,00	524 760,94			0,06
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		675 761,00	678 581,21			-2 820,21

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		20 358 249,00	21 709 297,68	22 322,26	0,00	-1 373 370,94
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		10 967 984,13				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	827 292,95	144 100,56	243 244,61	439 947,78
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	403,39	0,00	-403,39
2031	Frais d'études	678 784,95	113 063,19	242 380,61	323 341,15
2033	Frais d'insertion	6 536,00	5 076,00	864,00	596,00
2051	Concessions, droits similaires	141 182,00	24 880,80	0,00	116 301,20
2088	Autres immobilisations incorporelles	790,00	677,18	0,00	112,82
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	794 061,48	703 831,96	26 177,32	64 052,20
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	147 407,48	57 177,96	26 177,32	64 052,20
2046	Attrib. de compensation d'investissement	446 654,00	446 654,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	4 396 147,12	1 861 730,00	568 222,84	1 966 194,28
2111	Terrains nus	3 322,80	3 556,40	816,00	-1 049,60
2112	Terrains de voirie	35 126,96	6 756,15	28 167,08	203,73
2115	Terrains bâtis	363,00	0,00	363,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	793 864,46	670 509,05	35 576,85	87 778,56
21316	Equipements du cimetière	1 200,00	1 200,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	1 679 446,66	453 112,00	24 448,55	1 201 886,11
2138	Autres constructions	533 220,56	134 909,10	12 451,38	385 860,08
2151	Réseaux de voirie	251 819,47	93 354,72	57 141,06	101 323,69
2152	Installations de voirie	59 523,53	34 727,57	24 426,86	369,10
21534	Réseaux d'électrification	57 300,00	0,00	47 147,93	10 152,07
21538	Autres réseaux	96 738,97	40 165,35	0,00	56 573,62
21568	Autres matériels, outillages incendie	153 944,72	116 757,93	33 902,90	3 283,89
21578	Autre matériel et outillage de voirie	18 815,00	16 363,70	1 958,04	493,26
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	135 795,63	88 350,45	26 218,58	21 226,60
2161	Oeuvres et objets d'art	6 460,00	0,00	6 452,40	7,60
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	3 040,00	3 039,95	0,00	0,05
2182	Matériel de transport	263 400,00	14 990,00	215 027,57	33 382,43
2183	Matériel de bureau et informatique	134 320,41	94 462,27	14 432,80	25 425,34
2184	Mobilier	32 527,89	24 340,32	8 456,57	-269,00
2188	Autres immobilisations corporelles	135 917,06	65 135,04	31 235,27	39 546,75
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	3 619 820,28	731 217,75	570 066,58	2 318 535,95
2312	Agencements et aménagements de terrains	416 211,23	25 477,83	218 612,09	172 121,31
2313	Constructions	140 178,04	4 820,84	51 857,56	83 499,64
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 893 431,01	531 968,74	299 596,93	2 061 865,34
238	Avances versées commandes immo. incorp.	170 000,00	168 950,34	0,00	1 049,66
Total des dépenses d'équipement		9 637 321,83	3 440 880,27	1 407 711,35	4 788 730,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 117 000,00	1 115 566,74	0,00	1 433,26
1641	Emprunts en euros	878 916,00	877 817,13	0,00	1 098,87
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	237 000,00	236 666,00	0,00	334,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 084,00	1 083,61	0,00	0,39
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	997 195,21	997 195,01	0,00	0,20
276351	Créance GFP de rattachement	303 482,21	303 482,21	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	693 713,00	693 712,80	0,00	0,20
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		2 114 195,21	2 112 761,75	0,00	1 433,46
45812	DEPENSES EAUX PLUVIALES GIRODET SOUS MANDAT (3)	4 889,11	0,00	0,00	4 889,11
45813	DEPENSES ECLAIRAGE PUBLIC GIRODET SOUS MANDAT (3)	8 360,28	1 364,90	0,00	6 995,38
45816	DEPENSES ECLAIRAGE PUBLIC PARKING INDY/CHORIER (3)	674,92	0,00	0,00	674,92
45817	DEPENSES EAUX PLUVIALES PARKING INDY/CHORIER SOUS (3)	750,00	0,00	0,00	750,00
45818	POSE CAMERA VIDEOPROTECTION PARC CARTOUCHERIE (3)	25 438,93	25 438,93	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		40 113,24	26 803,83	0,00	13 309,41
TOTAL DEPENSES REELLES		11 791 630,28	5 580 445,85	1 407 711,35	4 803 473,08

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	675 761,00	678 581,21		-2 820,21
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	524 761,00	524 760,94		0,06
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	3 864,92		-3 864,92
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	524 761,00	524 760,94		0,06
	Charges transférées (6)	151 000,00	153 820,27		-2 820,27
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	3 864,92		-3 864,92
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	84 777,11		-84 777,11
2135	Installations générales, agencements	0,00	27 637,54		-27 637,54
2138	Autres constructions	0,00	3 374,04		-3 374,04
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	6 937,66		-6 937,66
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	18 272,37		-18 272,37
2188	Autres immobilisations corporelles	151 000,00	8 956,63		142 043,37
041	Opérations patrimoniales (7)	12 734,00	8 831,92		3 902,08
2112	Terrains de voirie	4 002,00	100,00		3 902,00
2128	Autres agencements et aménagements	7 224,00	7 224,00		0,00
2135	Installations générales, agencements	1 508,00	1 507,92		0,08
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		688 495,00	687 413,13		1 081,87
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		12 480 125,28	6 267 858,98	1 407 711,35	4 804 554,95
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 123 382,22	1 420 879,26	2 692 005,10	10 497,86
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	4 400,00	-4 400,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	3 850,00	0,00	-3 850,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 584 576,82	206 090,70	1 295 995,32	82 490,80
1322	Subv. non transf. Régions	1 493 328,19	202 951,13	1 321 900,06	-31 523,00
1323	Subv. non transf. Départements	240 603,00	203 112,00	69 709,72	-32 218,72
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	99 500,00	99 500,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	576 255,21	576 256,43	0,00	-1,22
1342	Amendes de police non transférable	129 119,00	129 119,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	5 160,00	0,00	-5 160,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	5 160,00	0,00	-5 160,00
Total des recettes d'équipement		4 123 382,22	1 426 039,26	2 692 005,10	5 337,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	671 000,00	656 469,73	0,00	14 530,27
10222	FCTVA	403 000,00	403 197,26	0,00	-197,26
10226	Taxe d'aménagement	268 000,00	253 272,47	0,00	14 727,53
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 268 353,00		0,00	
Total des recettes financières		1 939 353,00	656 469,73	0,00	1 282 883,27
45822	RECETTES EAUX PLUVIALES GIRODET SOUS MANDAT (2)	4 889,11	0,00	0,00	4 889,11
45823	RECETTES ECLAIRAGE PUBLIC GIRODET SOUS MANDAT (2)	46 380,62	0,00	0,00	46 380,62
45824	RECETTES TRAVAUX RD2007N SOUS MANDAT (2)	36 561,35	0,00	0,00	36 561,35
45826	RECETTES ECLAIRAGE PUBLIC PARKING INDY/CHORIER SOU (2)	7 372,00	0,00	7 372,00	0,00
45827	RECETTES EAUX PLUVIALES PARKING INDY/CHORIER SOUS (2)	9 807,00	0,00	9 057,00	750,00
45828	POSE CAMERA VIDEOPROTECTION PARC CARTOUCHERIE (2)	25 438,93	25 438,93	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		130 449,01	25 438,93	16 429,00	88 581,08
TOTAL DES RECETTES REELLES		6 193 184,23	2 107 947,92	2 708 434,10	1 376 802,21
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 226 013,13			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	1 692 897,00	2 712 296,76		-1 019 399,76
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	419 637,60		-419 637,60
2111	Terrains nus	0,00	124 314,64		-124 314,64
2138	Autres constructions	0,00	469 631,12		-469 631,12
2151	Réseaux de voirie	0,00	5 874,56		-5 874,56
2802	Frais liés à la réalisation des document	25 546,00	25 545,56		0,44
28031	Frais d'études	15 560,00	15 560,44		-0,44
28033	Frais d'insertion	476,00	476,10		-0,10
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	2 822,00	2 822,00		0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	27 853,00	27 853,00		0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	1 557,00	1 556,94		0,06
280422	Privé : Bâtiments, installations	45 730,00	45 730,00		0,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	145,00	145,00		0,00
28046	Attributions compensation investissement	446 654,00	446 654,00		0,00
28051	Concessions et droits similaires	37 179,00	37 400,28		-221,28
28088	Autres immobilisations incorporelles	694,00	694,25		-0,25
28128	Autres aménagements de terrains	142 066,00	142 066,00		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	391 617,00	391 617,00		0,00
28138	Autres constructions	17 844,00	17 844,00		0,00

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
28152	Installations de voirie	34 051,00	34 050,53		0,47
281568	Autres matériels, outillages incendie	105 760,00	105 759,52		0,48
281578	Autre matériel et outillage de voirie	4 769,00	4 769,00		0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	64 246,00	64 245,75		0,25
28182	Matériel de transport	45 253,00	44 975,07		277,93
28183	Matériel de bureau et informatique	70 618,00	70 617,98		0,02
28184	Mobilier	32 081,00	32 080,58		0,42
28188	Autres immo. corporelles	67 044,00	67 044,24		-0,24
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	113 332,00	113 331,60		0,40
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 918 910,13	2 712 296,76		3 206 613,37
041	Opérations patrimoniales (5)	12 734,00	8 831,92		3 902,08
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	4 002,00	100,00		3 902,00
2031	Frais d'études	6 360,00	6 360,00		0,00
2033	Frais d'insertion	2 372,00	2 371,92		0,08
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 931 644,13	2 721 128,68		3 210 515,45
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		12 124 828,36	4 829 076,60	2 708 434,10	4 587 317,66
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		355 296,92			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	1 885 919	101 624	203 939	428 843	16 356	605 371	752 457	1 415	48 464	1 530 355	5 704	5 580 446
- Equipements municipaux (2)		101 624	178 500	428 843	16 356	605 371	58 744	1 415	0	1 320 276	5 704	2 737 048
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	48 464	208 714	0	703 832
- Opérations financières	1 885 919											1 885 919
Dépenses d'ordre	524 761											687 413
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	2 410 680	162 003	203 939	444 119	16 356	617 309	756 334	1 415	48 464	1 601 536	5 704	6 267 859
Total recettes	4 200 868	113 332	25 904	41 550	403	162 010	25 190	0	7 300	607 817	0	5 184 374
Solde d'investissement	1 790 188	-48 671	-178 035	-402 569	-15 953	-455 299	-731 144	-1 415	-41 164	-993 718	-5 704	-1 083 485
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	31 717	142 970	48 353	177 484	11 060	40 494	48 041	0	26 177	881 414	0	1 407 711
Total RAR recettes	0	0	47 715	10 387	2 016	170 691	230 271	0	0	2 247 354	0	2 708 434
SOLDE RAR investissement	-31 717	-142 970	-638	-167 097	-9 045	130 197	182 230	0	-26 177	1 365 940	0	1 300 723

FONCTIONNEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	3 611 924	4 271 253	1 716 260	4 292 311	330 030	1 068 965	353 114	120 486	271 587	4 835 283	33 095	20 904 309
Total recettes	30 574 737	155 147	7 734	456 870	45 170	240 261	816 445	40 406	0	316 547	46 286	32 699 604
Solde de fonctionnement	26 962 813	-4 116 106	-1 708 526	-3 835 441	-284 860	-828 703	463 331	-80 080	-271 587	-4 518 736	13 191	11 795 295
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		2 442 397	304 973	252 292	621 603	27 417	657 804	804 375	1 415	74 641	2 482 950	5 704	7 675 570
Dépenses réelles		1 917 636	244 594	252 292	606 327	27 417	645 865	800 497	1 415	74 641	2 411 769	5 704	6 988 157
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	1 115 567	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 115 567
1641	Emprunts en euros	877 817	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	877 817
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	236 666	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	236 666
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 084	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 084
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	15 523	3 504	176 706	4 428	2 160	2 658	0	0	182 155	211	387 345
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	403	0	403
2031	Frais d'études	0	1 560	0	174 978	4 428	2 160	2 658	0	0	169 660	0	355 444
2033	Frais d'insertion	0	1 728	864	1 728	0	0	0	0	0	1 620	0	5 940
2051	Concessions, droits similaires	0	11 862	2 640	0	0	0	0	0	0	10 379	0	24 881
2088	Autres immobilisations incorporelles	0	373	0	0	0	0	0	0	0	93	211	677
204	Subventions d'équipement versées	446 654	0	0	0	0	0	0	0	74 641	208 714	0	730 009
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000	0	200 000
20422	Privé : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	74 641	8 714	0	83 355
2046	Attrib. de compensation d'investissement	446 654	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	446 654
21	Immobilisations corporelles	51 933	100 935	223 349	424 882	22 989	643 705	52 188	1 415	0	903 065	5 493	2 429 953
2111	Terrains nus	0	0	0	0	0	0	1 340	0	0	3 032	0	4 372
2112	Terrains de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 923	0	34 923
2115	Terrains bâtis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	363	0	363
2128	Autres agencements et aménagement	0	0	0	0	0	530 687	0	0	0	175 399	0	706 086
21316	Equipements du cimetière	0	1 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 200
2135	Installations générales, agencements	2 089	10 410	0	365 146	13 496	54 143	30 468	0	0	1 807	0	477 561
2138	Autres constructions	0	0	0	2 079	0	0	0	0	0	145 281	0	147 360
2151	Réseaux de voirie	0	0	0	8 287	0	0	7 466	0	0	134 742	0	150 496
2152	Installations de voirie	0	2 700	0	0	0	0	0	0	0	56 454	0	59 154

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
21534	Réseaux d'électrification	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47 148	0	47 148
21538	Autres réseaux	0	0	0	534	0	25 907	0	0	0	13 725	0	40 165
21568	Autres matériels, outillages incendie	0	0	150 661	0	0	0	0	0	0	0	0	150 661
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0	4 320	0	0	0	0	0	0	0	14 002	0	18 322
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 483	8 208	0	0	0	21 044	0	0	0	83 835	0	114 569
2161	Oeuvres et objets d'art	0	0	0	0	6 452	0	0	0	0	0	0	6 452
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	0	0	0	0	3 040	0	0	0	0	0	0	3 040
2182	Matériel de transport	44 618	0	0	0	0	0	0	0	0	185 400	0	230 018
2183	Matériel de bureau et informatique	0	64 425	41 909	1 973	0	213	376	0	0	0	0	108 895
2184	Mobilier	0	6 514	0	24 254	0	304	0	597	0	1 127	0	32 797
2188	Autres immobilisations corporelles	3 743	3 157	30 780	22 609	0	11 407	12 538	818	0	5 827	5 493	96 370
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	128 136	0	4 740	0	0	51 938	0	0	1 116 470	0	1 301 284
2312	Agencements et aménagements de terrains	0	128 136	0	0	0	0	0	0	0	115 954	0	244 090
2313	Constructions	0	0	0	4 740	0	0	51 938	0	0	0	0	56 678
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0	0	0	0	0	0	0	0	0	831 566	0	831 566
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	168 950	0	168 950
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	303 482	0	0	0	0	0	693 713	0	0	0	0	997 195
276351	Créance GFP de rattachement	303 482	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	303 482
2764	Créances sur personnes de droit privé	0	0	0	0	0	0	693 713	0	0	0	0	693 713
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	25 439	0	0	0	0	0	0	1 365	0	26 804
45813	DEPENSES ECLAIRAGE PUBLIC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 365	0	1 365
45818	GIRODET SOUS MANDAT POSE CAMERA VIDEOPROTECTION PARC CARTOUCHERIE	0	0	25 439	0	0	0	0	0	0	0	0	25 439
	<i>Dépenses d'ordre</i>	524 761	60 379	0	15 276	0	11 939	3 878	0	0	71 181	0	687 413
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	524 761	60 379	0	15 276	0	7 947	3 878	0	0	66 341	0	678 581
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 865	0	3 865
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>	524 761	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	524 761
2128	<i>Autres agencements et aménagements</i>	0	52 709	0	0	0	0	0	0	0	32 068	0	84 777

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
2135	Installations générales, agencements	0	7 670	0	8 143	0	7 947	3 878	0	0	0	0	27 638
2138	Autres constructions	0	0	0	1 817	0	0	0	0	0	1 557	0	3 374
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 938	0	6 938
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 272	0	18 272
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	5 315	0	0	0	0	0	3 641	0	8 957
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	3 992	0	0	0	4 840	0	8 832
2112	Terrains de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100	0	100
2128	Autres agencements et aménagement	0	0	0	0	0	2 484	0	0	0	4 740	0	7 224
2135	Installations générales, agencements	0	0	0	0	0	1 508	0	0	0	0	0	1 508
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes d'investissement		4 200 868	113 332	73 619	51 937	2 419	332 701	255 461	0	7 300	2 855 172	0	7 892 808
Recettes réelles		1 461 345	0	73 619	51 937	2 419	328 709	255 461	0	7 300	2 635 592	0	4 816 382
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	656 470	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	656 470
10222	FCTVA	403 197	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	403 197
10226	Taxe d'aménagement	253 272	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	253 272
13	Subventions d'investissement	804 875	0	39 123	51 937	2 419	328 709	255 461	0	7 300	2 623 060	0	4 112 884
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 400	0	4 400
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0	0	0	0	0	0	3 850	0	0	0	0	3 850
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0	0	465	51 937	1 344	81 037	28 285	0	7 300	1 331 718	0	1 502 086
1322	Subv. non transf. Régions	0	0	38 658	0	0	125 710	197 676	0	0	1 162 807	0	1 524 851
1323	Subv. non transf. Départements	0	0	0	0	1 075	121 962	25 650	0	0	124 135	0	272 822
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	99 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	99 500
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	576 256	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	576 256
1342	Amendes de police non transférable	129 119	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	129 119
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 160	0	5 160
2312	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 160	0	5 160
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	34 496	0	0	0	0	0	0	7 372	0	41 868
45826	RECETTES ECLAIRAGE PUBLIC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 372	0	7 372
45827	PARKING INDY/CHORIER SOU RECETTES EAUX PLUVIALES	0	0	9 057	0	0	0	0	0	0	0	0	9 057
45828	PARKING INDY/CHORIER SOUS POSE CAMERA VIDEOPROTECTION PARC CARTOUCHERIE	0	0	25 439	0	0	0	0	0	0	0	0	25 439
Recettes d'ordre		2 384 226	113 332	0	0	0	3 992	0	0	0	219 579	0	2 721 129
040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 384 226	113 332	0	0	0	0	0	0	0	214 739	0	2 712 297
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	419 638	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	419 638
2111	Terrains nus	124 315	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	124 315
2138	Autres constructions	260 766	0	0	0	0	0	0	0	0	208 865	0	469 631
2151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 875	0	5 875
2802	Frais liés à la réalisation des document	25 546	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 546
28031	Frais d'études	15 560	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 560
28033	Frais d'insertion	476	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	476
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	2 822	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 822
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	27 853	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 853
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	1 557	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 557
280422	Privé : Bâtiments, installations	45 730	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 730
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	145	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	145
28046	Attributions compensation investissement	446 654	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	446 654
28051	Concessions et droits similaires	37 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 400
28088	Autres immobilisations incorporelles	694	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	694
28128	Autres aménagements de terrains	142 066	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	142 066
28135	Installations générales, agencements, ..	391 617	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	391 617
28138	Autres constructions	17 844	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 844
28152	Installations de voirie	34 051	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 051

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
281568	Autres matériels, outillages incendie	105 760	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	105 760
281578	Autre matériel et outillage de voirie	4 769	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 769
28158	Autres installat°, matériel et outillage	64 246	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 246
28182	Matériel de transport	44 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 975
28183	Matériel de bureau et informatique	70 618	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 618
28184	Mobilier	32 081	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 081
28188	Autres immo. corporelles	67 044	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 044
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	0	113 332	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 332
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	3 992	0	0	0	4 840	0	8 832
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100	0	100
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	1 620	0	0	0	4 740	0	6 360
2033	Frais d'insertion	0	0	0	0	0	2 372	0	0	0	0	0	2 372
001	Solde d'exécution reporté de N-1	355 297	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	355 297

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de fonctionnement	3 611 924	4 271 253	1 716 260	4 292 311	330 030	1 068 965	353 114	120 486	271 587	4 835 283	33 095	20 904 309
Dépenses réelles	1 227 699	4 157 922	1 716 260	4 292 311	330 030	1 068 965	353 114	120 486	271 587	4 620 544	33 095	18 192 012
011 Charges à caractère général	711 775	661 622	176 941	1 020 026	99 065	401 494	42 749	19 877	1 820	758 702	33 095	3 927 166
6042 Achats prestat° services (hors terrains)	7 465	96 736	64 621	48 904	16 210	45 766	6 948	0	480	224 357	11 836	523 323
60611 Eau et assainissement	57 286	9 845	4 589	15 974	349	23 888	32	1 178	0	1 642	32	114 815
60612 Energie - Electricité	-13 261	103 460	8 949	190 868	33 930	98 581	621	5 470	0	14 863	1 756	445 237
60621 Combustibles	0	1 799	0	5 687	0	0	0	0	0	5 490	0	12 976
60622 Carburants	86 651	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	86 651
60623 Alimentation	0	899	1 094	2 773	981	10 992	872	1 756	0	0	1 594	20 961
60624 Produits de traitement	1 654	72	0	727	0	15 451	0	316	0	3 425	0	21 645
60628 Autres fournitures non stockées	2 271	0	0	0	0	847	0	0	0	30 033	0	33 152
60631 Fournitures d'entretien	49 690	0	0	3 478	0	180	1 959	0	0	615	0	55 922
60632 Fournitures de petit équipement	70 136	37 600	13 990	56 166	6 116	40 011	14 618	767	0	128 524	5 543	373 469
60633 Fournitures de voirie	0	0	0	45	0	0	0	0	0	12 801	0	12 847
60636 Vêtements de travail	13 312	1 187	9 001	1 500	360	1 440	711	0	0	2 306	0	29 817
6064 Fournitures administratives	0	28 097	0	0	0	0	0	0	0	749	0	28 846
6067 Fournitures scolaires	0	0	0	67 604	0	0	0	0	0	0	0	67 604
6068 Autres matières et fournitures	4 656	762	583	442	0	15 687	680	4 007	0	0	397	27 215
611 Contrats de prestations de services	0	0	0	472 943	187	44 515	0	115	0	65 072	0	582 832
6132 Locations immobilières	0	36 687	10 266	0	0	25 309	0	0	0	0	0	72 262

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6135	Locations mobilières	476	33 558	0	14 697	1 135	5 934	1 521	0	0	16 805	0	74 125
614	Charges locatives et de copropriété	0	6 738	950	0	0	517	0	0	89	1 671	2 945	12 910
61521	Entretien terrains	0	6 095	0	5 284	0	8 112	0	0	0	12 976	0	32 466
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 864	20 880	3 326	40 643	14 219	21 364	3 722	3 169	0	120	0	109 308
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	3 360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 360
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	19 570	0	0	0	0	0	0	78 068	0	97 637
615232	Entretien, réparations réseaux	0	0	4 304	0	0	2 429	0	0	0	15 976	0	22 710
61551	Entretien matériel roulant	21 339	182	0	0	0	0	0	0	0	11 282	0	32 802
61558	Entretien autres biens mobiliers	48	1 787	972	24 207	0	1 322	0	0	0	20 609	0	48 946
6156	Maintenance	642	77 887	30 418	27 233	4 671	17 713	3 732	1 971	1 251	3 729	0	169 246
6161	Multirisques	56 672	0	0	0	0	0	1 614	0	0	0	0	58 287
6168	Autres primes d'assurance	152 520	0	0	0	0	0	4 231	0	0	0	0	156 751
617	Etudes et recherches	0	-480	0	2 281	692	1 889	0	637	0	218	2 037	7 274
6182	Documentation générale et technique	699	5 777	1 266	1 206	583	233	0	0	0	3 923	0	13 687
6184	Versements à des organismes de formation	37 688	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 688
6188	Autres frais divers	1 725	245	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 970
6226	Honoraires	0	17 496	0	0	0	0	0	0	0	37 041	0	54 537
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	20 504	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 504
6228	Divers	0	0	2 726	0	0	0	0	0	0	0	0	2 726
6231	Annonces et insertions	3 129	2 003	0	864	0	0	0	0	0	0	0	5 996
6232	Fêtes et cérémonies	0	2 419	0	0	0	0	0	0	0	65 189	0	67 609
6237	Publications	0	74 455	0	0	0	0	0	0	0	0	0	74 455
6238	Divers	0	18 073	0	0	518	5 591	0	0	0	0	2 922	27 105
6247	Transports collectifs	0	0	0	15 939	0	8 016	0	129	0	0	0	24 084
6251	Voyages et déplacements	8 394	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 394
6255	Frais de déménagement	0	1 052	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 052
6256	Missions	4 204	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 204
6257	Réceptions	0	80	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80
6261	Frais d'affranchissement	0	27 087	0	0	0	0	1 487	0	0	0	0	28 574
6262	Frais de télécommunications	12 381	18 728	317	13 520	2 590	4 541	0	231	0	769	0	53 076
627	Services bancaires et assimilés	29	0	0	1 407	25	588	0	130	0	0	0	2 179
6281	Concours divers (cotisations)	63	5 787	0	0	0	213	0	0	0	450	0	6 513
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	960	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	960
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	3 149	0	5 635	97	138	0	0	0	0	0	9 019
6284	Redevances pour services rendus	4 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 050

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	5 916	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 916
6288	Autres services extérieurs	3 423	0	0	0	16 403	0	0	0	0	0	0	19 826
63512	Taxes foncières	110 685	0	0	0	0	228	0	0	0	0	4 033	114 946
63513	Autres impôts locaux	448	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	448
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 200
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	973	0	0	0	0	0	0	0	0	0	973
012	Charges de personnel, frais assimilés	213 808	2 501 634	902 122	3 159 950	227 949	664 842	310 005	100 396	58 127	3 859 151	0	11 997 982
6218	Autre personnel extérieur	0	-53	0	3 288	0	0	0	0	0	0	0	3 235
6331	Versement mobilité	0	18 987	6 119	25 995	1 707	4 549	2 408	870	438	29 478	0	90 551
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	7 302	2 353	9 998	656	1 750	926	335	169	11 336	0	34 825
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	26 684	8 564	36 318	2 389	6 376	3 315	1 218	614	41 057	0	126 533
64111	Rémunération principale titulaires	0	1 033 548	346 045	783 190	80 378	240 119	140 837	19 460	32 950	1 808 678	0	4 485 205
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	32 228	2 380	15 603	1 768	2 402	2 696	295	791	32 373	0	90 536
64118	Autres indemnités titulaires	0	304 554	192 002	161 122	35 321	68 828	25 687	1 706	6 533	405 286	0	1 201 039
64131	Rémunérations non tit.	0	386 889	126 566	1 252 815	45 769	172 162	46 880	47 879	0	453 465	0	2 532 424
64168	Autres emplois d'insertion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 239	0	17 239
6417	Rémunérations des apprentis	0	4 705	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 705
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	290 029	92 508	504 624	27 645	69 013	36 155	17 986	5 202	418 230	0	1 461 393
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	368 173	116 617	303 214	29 283	89 110	47 427	8 126	10 794	600 542	0	1 573 285
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	14 903	4 996	49 474	1 855	6 903	1 903	1 923	0	18 530	0	100 487
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	13 549	3 973	14 309	1 178	3 632	1 772	597	636	22 936	0	62 581
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	14 878	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 878
6475	Médecine du travail, pharmacie	14 382	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 382
6478	Autres charges sociales diverses	184 548	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	184 548
6488	Autres charges	0	136	0	0	0	0	0	0	0	0	0	136
014	Atténuations de produits	8 436	0	0	0	0	0	0	0	211 640	0	0	220 076
739115	Prélève au titre de l'article 55 loi SRU	0	0	0	0	0	0	0	0	211 640	0	0	211 640
7391172	Dégrève taxe habitat° sur logements vaca	4 807	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 807
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	3 629	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 629
65	Autres charges de gestion courante	36 444	992 490	637 197	111 582	53	1 636	360	64	0	2 691	0	1 782 517
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0	15 536	0	1 696	53	1 636	360	64	0	1 668	0	21 012
6518	Autres	0	16 777	1 140	0	0	0	0	0	0	0	0	17 917
6531	Indemnités	0	205 396	0	0	0	0	0	0	0	0	0	205 396
6533	Cotisations de retraite	0	18 077	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 077

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6535	Formation	0	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40
6541	Créances admises en non-valeur	27 556	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 556
6542	Créances éteintes	8 888	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 888
6553	Service d'incendie	0	0	636 057	0	0	0	0	0	0	0	0	636 057
65548	Autres contributions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 023	0	1 023
6558	Autres contributions obligatoires	0	0	0	109 887	0	0	0	0	0	0	0	109 887
657362	Subv. fonct. CCAS	0	127 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	127 000
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	609 662	0	0	0	0	0	0	0	0	0	609 662
65888	Autres	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	194 507	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	194 507
66111	Intérêts réglés à l'échéance	197 504	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	197 504
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 997	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-2 997
67	Charges exceptionnelles	729	2 176	0	753	2 963	993	0	150	0	0	0	7 764
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0	580	0	0	2 963	0	0	0	0	0	0	3 543
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	729	596	0	753	0	993	0	150	0	0	0	3 221
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	62 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 000
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	62 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 000
<i>Dépenses d'ordre</i>		2 384 226	113 332	0	0	0	0	0	0	0	214 739	0	2 712 297
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	2 384 226	113 332	0	0	0	0	0	0	0	214 739	0	2 712 297
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédée</i>	385 081	0	0	0	0	0	0	0	0	214 739	0	599 820
6761	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	419 638	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	419 638
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	1 579 507	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 579 507
6812	<i>Dot. amort. et prov. Charges à répartir</i>	0	113 332	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 332
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		30 574 737	155 147	7 734	456 870	45 170	240 261	816 445	40 406	0	316 547	46 286	32 699 604

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
Recettes réelles		19 081 992	94 768	7 734	441 594	45 170	232 315	812 568	40 406	0	250 206	46 286	21 053 039
013	Atténuations de charges	305 115	0	220	123	0	0	0	0	0	0	0	305 458
6419	Remboursements rémunérations personnel	231 296	0	220	50	0	0	0	0	0	0	0	231 565
6479	Rembourst sur autres charges sociales	73 819	0	0	74	0	0	0	0	0	0	0	73 893
70	Produits des services, du domaine, vente	291 336	61 291	0	437 747	45 170	156 632	8 815	40 399	0	21 836	8 780	1 072 005
70311	Concessions cimetières (produit net)	0	46 786	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 786
70312	Redevances funéraires	0	1 696	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 696
70323	Redev. occupat° domaine public communal	27 971	10 359	0	20 000	0	0	0	0	0	21 581	0	79 911
7062	Redevances services à caractère culturel	0	0	0	0	20 675	0	0	0	0	0	8 780	29 455
70631	Redevances services à caractère sportif	0	0	0	0	0	4 855	0	0	0	0	0	4 855
70632	Redevances services à caractère loisir	0	0	0	0	0	142 538	0	0	0	0	0	142 538
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0	0	0	417 747	0	0	0	40 399	0	0	0	458 146
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0	2 450	0	0	24 495	0	0	0	0	0	0	26 945
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	17 295	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 295
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0	0	0	0	0	0	8 815	0	0	0	0	8 815
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	243 696	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	243 696
70878	Remb. frais par d'autres redevables	2 375	0	0	0	0	9 238	0	0	0	255	0	11 869
73	Impôts et taxes	16 049 986	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 049 986
73111	Impôts directs locaux	8 673 876	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 673 876
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	44 564	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 564
73211	Attribution de compensation	5 160 974	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 160 974
73212	Dotation de solidarité communautaire	632 179	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	632 179
73221	FNGIR	31 195	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 195
7336	Droits de place	20 904	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 904
7343	Taxes sur les pylônes électriques	21 772	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 772
7351	Taxe consommation finale d'électricité	322 368	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	322 368
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	133 747	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	133 747

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 008 408	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 008 408
74	Dotations et participations	2 317 591	30 819	2 674	699	0	67 030	0	7	0	8 200	0	2 427 020
7411	Dotation forfaitaire	1 076 315	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 076 315
74123	Dotation de solidarité urbaine	310 840	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	310 840
744	FCTVA	29 243	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 243
74718	Autres participations Etat	0	10 109	2 674	0	0	0	0	0	0	4 808	0	17 591
7473	Participat° Départements	0	0	0	699	0	0	0	7	0	0	0	706
74751	Participat° GFP de rattachement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 392	0	3 392
7478	Participat° Autres organismes	33 532	0	0	0	0	67 030	0	0	0	0	0	100 561
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	1 659	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 659
748313	Dotat° de compensation de la TP	2 835	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 835
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	863 167	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	863 167
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0	20 710	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 710
75	Autres produits de gestion courante	102 287	1	0	0	0	0	0	0	0	1 418	33 506	137 213
752	Revenus des immeubles	84 426	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 062	116 488
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	4 520	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 520
7588	Autres produits div. de gestion courante	13 341	1	0	0	0	0	0	0	0	1 418	1 443	16 204
76	Produits financiers	210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	210
761	Produits de participations	210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	210
77	Produits exceptionnels	15 467	2 657	4 840	3 025	0	8 653	803 753	0	0	218 752	4 000	1 061 146
7718	Autres produits except. opérat° gestion	6 997	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 997
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 196	953	0	3 025	0	41	0	0	0	277	0	5 491
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	840	0	0	0	803 753	0	0	211 000	0	1 015 593
7788	Produits exceptionnels divers	7 273	1 704	4 000	0	0	8 613	0	0	0	7 475	4 000	33 065
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>524 761</i>	<i>60 379</i>	<i>0</i>	<i>15 276</i>	<i>0</i>	<i>7 947</i>	<i>3 878</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>66 341</i>	<i>0</i>	<i>678 581</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	524 761	60 379	0	15 276	0	7 947	3 878	0	0	66 341	0	678 581
722	Immobilisations corporelles	0	60 379	0	15 276	0	7 947	3 878	0	0	62 476	0	149 955

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 865	0	3 865
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	524 761	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	524 761
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	10 967 984	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 967 984

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					20 335 673,86									
1641 Emprunts en euros (total)					14 835 673,86									
0300 729 X (316)	Crédit Foncier	13/10/2004	30/06/2009	30/09/2009	1 100 000,00	V	EURIBOR03M	2,210	0,527		T	X Libre	O	A-1
0300 729 X (317)	Crédit Foncier	13/10/2004	27/10/2006	30/12/2006	1 100 000,00	F	FIXE	4,110	4,220		T	X Libre	O	A-1
1004053 (297)	Caisse des Dépôts et Consignation	05/02/2002	20/02/2002	01/03/2003	53 845,00	V	LIVRETA	4,200	3,504		A	X Produits CDC	O	A-1
10278 00160 00020055602 (325)	Crédit Mutuel	13/04/2017	01/04/2017	30/06/2017	550 000,00	F	FIXE	1,000	1,023		T	C	O	A-1
3078453 (315)	Caisse d'Epargne	02/10/2008	31/12/2019	25/02/2020	314 478,74	F	FIXE	4,910	5,063		T	P	O	A-1
A19170HA000 (332)	Caisse d'Epargne	01/12/2017	25/09/2019	25/10/2019	2 000 000,00	F	FIXE	1,750	1,910		A	C	O	A-1
MON504821EUR (327)	Caisse Française de Financement Local	21/05/2015	15/06/2015	01/10/2015	2 102 916,63	F	FIXE	1,150	1,171		T	C	O	A-1
MON505586EUR (328)	La Banque Postale	19/11/2015	30/11/2015	01/03/2016	389 433,49	V	EURIBOR03M	0,576	0,924		T	P	O	A-1
MON514526EUR (330)	La Banque Postale	12/04/2017	29/05/2017	01/09/2017	1 525 000,00	V	EURIBOR03M	0,419	0,767		T	C	O	A-1
MON517762EUR (331)	La Banque Postale	27/10/2017	18/06/2018	01/10/2018	2 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,258	0,598		T	C	O	A-1
c710134 / 43199 (329)	Crédit Foncier	15/03/2016	25/02/2018	25/05/2018	3 700 000,00	F	FIXE	1,700	1,725		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					5 500 000,00									
060178 (313)	Crédit Agricole	25/02/2022	15/12/2005	15/12/2006	3 000 000,00	F	FIXE	3,820	3,873		A	X Libre	O	A-1
110451 (320)	Crédit Agricole	14/12/2011	31/12/2011	15/09/2012	2 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,850	1,616		A	C	O	A-1
120022 (321)	Crédit Agricole	02/03/2012	20/03/2012	15/05/2012	500 000,00	V	EURIBOR03M	2,287	1,549		A	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					20 335 673,86									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		11 514 156,75					1 114 483,13	197 503,53	0,00	42 199,60
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		9 470 816,75					877 817,13	142 562,77	0,00	39 743,58
0300 729 X (316)	N	0,00	A-1	190 000,00	4,75	V	EURIBOR03M	0,000	40 000,00	0,00	0,00	0,00
0300 729 X (317)	N	0,00	A-1	190 000,00	4,75	F	FIXE	4,110	40 000,00	8 836,50	0,00	43,38
1004053 (297)	N	0,00	A-1	3 112,26	0,17	V	LIVRETA	1,700	3 136,75	106,23	0,00	44,36
10278 00160 00020055602 (325)	N	0,00	A-1	312 500,00	6,25	F	FIXE	1,000	50 000,00	3 437,50	0,00	17,36
3078453 (315)	N	0,00	A-1	293 370,96	16,90	F	FIXE	4,910	10 811,36	14 738,32	0,00	1 448,28
A19170HA000 (332)	N	0,00	A-1	1 653 029,71	16,07	F	FIXE	1,750	97 237,04	30 629,67	0,00	27 025,90
MON504821EUR (327)	N	0,00	A-1	1 029 999,88	5,75	F	FIXE	1,150	171 666,68	13 078,86	0,00	2 961,25
MON505586EUR (328)	N	0,00	A-1	194 995,96	5,17	V	EURIBOR03M	0,890	34 405,19	1 953,87	0,00	149,44
MON514526EUR (330)	N	0,00	A-1	1 067 499,94	10,42	V	EURIBOR03M	0,740	101 666,68	8 485,17	0,00	680,23
MON517762EUR (331)	N	0,00	A-1	1 675 000,00	16,50	V	EURIBOR03M	0,580	100 000,00	10 217,26	0,00	2 482,72
c710134 / 43199 (329)	N	0,00	A-1	2 861 308,04	11,15	F	FIXE	1,700	228 893,43	51 079,39	0,00	4 890,66
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		2 043 340,00					236 666,00	54 940,76	0,00	2 456,02
060178 (313)	N	0,00	A-1	1 210 000,00	9,96	F	FIXE	3,820	70 000,00	49 575,11	0,00	2 182,71
110451 (320)	N	0,00	A-1	666 670,00	4,71	V	EURIBOR03M	0,556	133 333,00	4 320,31	0,00	156,46
120022 (321)	N	0,00	A-1	166 670,00	4,38	V	EURIBOR03M	0,563	33 333,00	1 045,34	0,00	116,85
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		11 514 156,75					1 114 483,13	197 503,53	0,00	42 199,60

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	14	0	0	0	0
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	11 514 156,75	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 90.00 €			2006-10-09
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	biens de faible valeur inférieurs à 90 TTC dans la limite de 900 TTC lors de lot	1	27/11/2019
L	autres immobilisations incorporelles (fonds de travaux de copropriétés)	2	27/11/2019
L	logiciels, frais de recherche et développement, licences	2	27/11/2019
L	matériels informatiques	3	27/11/2019
L	frais relatifs aux documents d'urbanisme	5	27/11/2019
L	frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation	5	27/11/2019
L	subventions d'équipements versées : biens mobiliers, matériels et études	5	27/11/2019
L	subventions d'équipements versées : bâtiments et installations	30	27/11/2019
L	subventions d'équipements versées : projets d infrastructures d'intérêt national	40	27/11/2019
L	matériels classiques	6	27/11/2019
L	matériels de bureau électrique ou électronique	6	27/11/2019
L	véhicules	8	27/11/2019
L	mobiliers	10	27/11/2019
L	installations et appareils de chauffage (y compris chaudière)	10	27/11/2019
L	installations et ventilation et de climatisation	10	27/11/2019
L	équipements de garage et ateliers	10	27/11/2019
L	équipements de cuisine	10	27/11/2019
L	équipements sportifs	10	27/11/2019
L	bâtiments légers	15	27/11/2019
L	abri	15	27/11/2019
L	coffres forts	20	27/11/2019
L	installation de voirie	20	27/11/2019
L	autres agencements et aménagements de terrain	20	27/11/2019
L	agencements et aménagements de bâtiment	20	27/11/2019
L	installations électriques et téléphoniques	20	27/11/2019
L	appareils de levage-ascenseurs	20	27/11/2019
L	attribution de compensation d'investissement	1	01/10/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		811 518,82	811 518,82	0,00	811 518,82
risques contentieux	0,00	20/12/2019	662 142,00	662 142,00	0,00	662 142,00
transfert des excédents du budget annexe EAU 2019	0,00	30/09/2020	149 376,82	149 376,82	0,00	149 376,82
Provisions pour dépréciation (2)	62 000,00		277 627,00	339 627,00	105 540,00	234 087,00
risques irrécouvrabilité	0,00	20/12/2019	140 000,00	140 000,00	105 540,00	34 460,00
risques irrécouvrabilité	0,00	30/09/2020	137 627,00	137 627,00	0,00	137 627,00
risques irrécouvrabilité	62 000,00	28/06/2021	0,00	62 000,00	0,00	62 000,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	62 000,00		1 089 145,82	1 151 145,82	105 540,00	1 045 605,82

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 115 916,00	I 1 114 483,13
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 115 916,00	1 114 483,13
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	878 916,00	877 817,13
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	237 000,00	236 666,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 114 483,13	1 407 711,35	0,00	2 522 194,48

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		7 858 263,13	III 2 349 308,57
Ressources propres externes de l'année (a)		671 000,00	656 469,73
10222	FCTVA	403 000,00	403 197,26
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	268 000,00	253 272,47
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		7 187 263,13	1 692 838,84
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	25 546,00	25 545,56
28031	Frais d'études	15 560,00	15 560,44
28033	Frais d'insertion	476,00	476,10
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	2 822,00	2 822,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	27 853,00	27 853,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	1 557,00	1 556,94
280422	Privé : Bâtiments, installations	45 730,00	45 730,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	145,00	145,00
28046	Attributions compensation investissement	446 654,00	446 654,00
28051	Concessions et droits similaires	37 179,00	37 400,28
28088	Autres immobilisations incorporelles	694,00	694,25
28128	Autres aménagements de terrains	142 066,00	142 066,00
28135	Installations générales, agencements, ..	391 617,00	391 617,00
28138	Autres constructions	17 844,00	17 844,00
28152	Installations de voirie	34 051,00	34 050,53
281568	Autres matériels, outillages incendie	105 760,00	105 759,52
281578	Autre matériel et outillage de voirie	4 769,00	4 769,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	64 246,00	64 245,75
28182	Matériel de transport	45 253,00	44 975,07
28183	Matériel de bureau et informatique	70 618,00	70 617,98
28184	Mobilier	32 081,00	32 080,58
28188	Autres immo. corporelles	67 044,00	67 044,24
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	113 332,00	113 331,60
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 268 353,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 226 013,13	0,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
-------------------------------------	---	---	--	-----------------

Total ressources propres disponibles	2 349 308,57	2 708 434,10	355 296,92	0,00	5 413 039,59
---	---------------------	---------------------	-------------------	-------------	---------------------

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 522 194,48
Ressources propres disponibles	IV	5 413 039,59
Solde	V = IV - II (3)	2 890 845,11

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 2		Intitulé de l'opération : AMENAGEMENT ILE GIRODET				Date de la délibération : 26/06/2018	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
DEPENSES (a)	50 528,46	4 889,11	0,00	0,00	4 889,11	50 528,46	
45812 TRAVAUX EAUX PLUVIALES (2)	50 528,46	4 889,11	0,00	0,00	4 889,11	50 528,46	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	50 528,46	4 889,11	0,00	0,00	4 889,11	50 528,46	
RECETTES (b)	50 528,46	4 889,11	0,00	0,00	4 889,11	50 528,46	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	50 528,46	4 889,11	0,00	0,00	4 889,11	50 528,46	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	50 528,46	4 889,11	0,00	0,00	4 889,11	50 528,46	

N° opération : 3		Intitulé de l'opération : AMENAGEMENT ILE GIRODET				Date de la délibération : 26/09/2018	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
DEPENSES (a)	328 922,38	8 360,28	1 364,90	0,00	6 995,38	330 287,28	
45813 TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC (2)	328 922,38	8 360,28	1 364,90	0,00	6 995,38	330 287,28	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	328 922,38	8 360,28	1 364,90	0,00	6 995,38	330 287,28	
RECETTES (b)	301 392,60	46 380,62	0,00	0,00	46 380,62	301 392,60	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	301 392,60	46 380,62	0,00	0,00	46 380,62	301 392,60	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	301 392,60	46 380,62	0,00	0,00	46 380,62	301 392,60	

N° opération : 4		Intitulé de l'opération : DEVOIEMENT RD 2007N				Date de la délibération : 26/09/2018	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
DEPENSES (a)	410 330,88	0,00	0,00	0,00	0,00	410 330,88	
45814 TRAVAUX DE VOIRIE (2)	410 330,88	0,00	0,00	0,00	0,00	410 330,88	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	410 330,88	0,00	0,00	0,00	0,00	410 330,88	
RECETTES (b)	371 626,95	36 561,35	0,00	0,00	36 561,35	371 626,95	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	371 626,95	36 561,35	0,00	0,00	36 561,35	371 626,95	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	371 626,95	36 561,35	0,00	0,00	36 561,35	371 626,95	

N° opération : 6		Intitulé de l'opération : PARKING RUES INDY/CHORIER				Date de la délibération : 08/10/2019	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
DEPENSES (a)	6 697,08	674,92	0,00	0,00	674,92	6 697,08	
45816 TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC (2)	6 697,08	674,92	0,00	0,00	674,92	6 697,08	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	6 697,08	674,92	0,00	0,00	674,92	6 697,08	
RECETTES (b)	0,00	7 372,00	0,00	0,00	7 372,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	7 372,00	0,00	0,00	7 372,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	7 372,00	0,00	0,00	7 372,00	0,00	

N° opération : 7		Intitulé de l'opération : PARKING RUES INDY/CHORIER				Date de la délibération : 08/10/2019	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
DEPENSES (a)	9 057,00	750,00	0,00	0,00	750,00	9 057,00	
45817 TRAVAUX EAUX PLUVIALES (2)	9 057,00	750,00	0,00	0,00	750,00	9 057,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	9 057,00	750,00	0,00	0,00	750,00	9 057,00	
RECETTES (b)	0,00	9 807,00	0,00	0,00	9 807,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	9 807,00	0,00	0,00	9 807,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	9 807,00	0,00	0,00	9 807,00	0,00	

N° opération : 8		Intitulé de l'opération : VIDEOPROTECTION				Date de la délibération : 30/09/2020	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
DEPENSES (a)	0,00	25 438,93	25 438,93	0,00	0,00	25 438,93	
45818 POSE CAMERA (2)	0,00	25 438,93	25 438,93	0,00	0,00	25 438,93	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	25 438,93	25 438,93	0,00	0,00	25 438,93	
RECETTES (b)	0,00	25 438,93	25 438,93	0,00	0,00	25 438,93	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	25 438,93	25 438,93	0,00	0,00	25 438,93	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	25 438,93	25 438,93	0,00	0,00	25 438,93	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	51 677,44	
60632	aménagement bureau du Maire	765,42	
60632	renovation sol bureau secrariat du Maire	1 881,20	
60632	mises en conformité électrique	2 874,06	
60632	création d'un abri jeux maternelle armailleur	1 165,90	
60632	reprise des murs cimetière gay lussac	4 110,27	
60632	reprise des murs chemin du gaz/jardin roger duval	4 609,18	
60632	aménagement cantines de l'allet et jacques reynaud	3 432,11	
60632	aménagement vestiaire stade des combeaux	1 140,82	
60632	ADAP aménagement salle de vote	1 381,03	
60632	scourisage toiture mjc jean moulin	3 332,29	
60632	aménagement portique anti caravance parc girodet	2 881,49	
60632	création de corbeilles parc girodet	4 462,72	
60632	restauration tables et bancs parc girodet	1 126,10	
60632	aménagement wc parc girodet	209,71	
60632	aménagement cache logette parc girodet	2 881,49	
60632	aménagement garde-corps ponton pche parc girodet	630,70	
60632	aménagement d'une fontaine parc girodet	3 506,10	
60632	création arrosage automatique via rhna des quais	8 424,79	
60632	aménagement d'une aire de jeux école maternelle germain fraisse	2 862,06	
012	Charges de personnel, frais assimilés	98 277,91	
64111	aménagement bureau du Maire	43,42	
64111	renovation sol bureau secrariat du Maire	1 519,70	
64111	mises en conformité électrique	586,17	
64111	création d'un abri jeux maternelle armailleur	651,30	
64111	reprise des murs cimetière gay lussac	48 599,00	
64111	reprise des murs chemin du gaz/jardin roger duval	18 829,00	
64111	aménagement cantines de l'allet et jacques reynaud	4 711,07	
64111	aménagement vestiaire stade des combeaux	1 259,18	
64111	ADAP aménagement salle de vote	2 496,65	
64111	scourisage toiture mjc jean moulin	2 214,42	
64111	aménagement portique anti caravance parc girodet	759,85	
64111	création de corbeilles parc girodet	2 474,94	
64111	restauration tables et bancs parc girodet	521,04	
64111	aménagement wc parc girodet	65,13	
64111	aménagement cache logette parc girodet	759,85	
64111	aménagement garde-corps ponton pche parc girodet	651,30	

64111	aménagement d'une fontaine parc girodet	5 123,56	
64111	cration arrosage automatique via rhna des quais	4 559,10	
64111	aménagement d'une aire de jeux cole maternelle germain fraisse	2 453,23	
72	Travaux en régie		149 955,35
722	aménagement bureau du Maire		808,84
722	rnovation sol bureau secrariat du Maire		3 400,90
722	mises en conformit lectrique		3 460,23
722	cration d'un abri jeux maternelle armailler		1 817,20
722	reprise des murs cimetire gay lussac		52 709,27
722	reprise des murs chemin du gaz/jardin roger duval		23 438,18
722	aménagement cantines de l'allet et jacques reynaud		8 143,18
722	aménagement vestiaire stade des combeaux		2 400,00
722	ADAP aménagement salle de vote		3 877,68
722	scurisation toiture mjc jean moulin		5 546,71
722	aménagement portique anti caravance parc girodet		3 641,34
722	cration de corbeilles parc girodet		6 937,66
722	restauration tables et bancs parc girodet		1 647,14
722	aménagement wc parc girodet		274,84
722	aménagement cache logette parc girodet		3 641,34
722	aménagement garde-corps ponton pche parc girodet		1 282,00
722	aménagement d'une fontaine parc girodet		8 629,66
722	cration arrosage automatique via rhna des quais		12 983,89
722	aménagement d'une aire de jeux cole maternelle germain fraisse		5 315,29
TOTAL GENERAL		149 955,35	149 955,35

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	149 955,35
2128	reprise des murs cimetire gay lussac	52 709,27
2128	reprise des murs chemin du gaz/jardin roger duval	23 438,18
2128	aménagement d'une fontaine parc girodet	8 629,66
2135	aménagement bureau du Maire	808,84
2135	rnovation sol bureau secrariat du Maire	3 400,90
2135	mises en conformit lectrique	3 460,23
2135	aménagement cantines de l'allet et jacques reynaud	8 143,18
2135	aménagement vestiaire stade des combeaux	2 400,00
2135	ADAP aménagement salle de vote	3 877,68
2135	scurisation toiture mjc jean moulin	5 546,71

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

2138	cratation d'un abri jeux maternelle armailler	1 817,20
2138	amnagement wc parc girodet	274,84
2138	amnagement garde-corps ponton pche parc girodet	1 282,00
21578	cratation de corbeilles parc girodet	6 937,66
2158	restauration tables et bancs parc girodet	1 647,14
2158	amnagement cache logette parc girodet	3 641,34
2158	cratation arrosage automatique via rhna des quais	12 983,89
2188	amnagement portique anti caravance parc girodet	3 641,34
2188	amnagement d'une aire de jeux cole maternelle germain fraisse	5 315,29
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		149 955,35

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	149 955,35
Recettes réelles de fonctionnement	21 053 038,73
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,71 %

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					765 000,00	492 765,45										16 849,32	33 274,59	
ANEF VALLEE DU RHONE ANEF-VDR	2013	P	Acquisition locaux siège administratif AEMO et SESAM26	Crédit Mutuel	625 000,00	477 333,36	17,00	M	F	FIXE	3,816	F	FIXE	3,200	A-1		15 637,06	20 804,30
SCI GOLF DE BOURG LES VALENCE	2008	P	SCI Golf de Bourg les Valence	Banque Populaire	140 000,00	15 432,09	1,16	M	F	FIXE	5,587	F	FIXE	5,450	A-1		1 212,26	12 470,29
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					22 477 607,83	19 178 262,98										186 543,57	591 692,29	
ADOMA	2017	X Produits CDC	15 lgts 15 rue de Ponsoye	Caisse des Dépôts et Consignations	76 859,38	55 645,54	10,34	A	V	LIVRETA	1,414	V	LIVRETA	1,100	A-1		671,06	5 359,64
ADOMA	2015	X Produits CDC	Les Iris 14 chemin St Barthélémy	Caisse des Dépôts et Consignations	754 135,50	595 461,66	18,09	A	V	LIVRETA	1,462	V	LIVRETA	1,100	A-1		6 858,54	28 042,02
ADOMA	2015	X Produits CDC	Les Iris 14 chemin St Barthélémy	Caisse des Dépôts et Consignations	738 000,00	569 851,12	18,09	A	V	LIVRETA	0,647	V	LIVRETA	0,500	A-1		2 991,87	28 522,34

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2005	X Produits CDC	5 chemin du Valentin	Caisse des Dépôts et Consignations	14 222,00	7 988,21	15,92	A	V	LIVRETA	2,111	V	LIVRETA	1,000	A-1	85,15	526,74	
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2005	X Produits CDC	13 et 15 cote St Pierre	Caisse des Dépôts et Consignations	13 000,00	7 301,85	15,92	A	V	LIVRETA	2,111	V	LIVRETA	1,000	A-1	77,83	481,48	
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2006	X Produits CDC	Lgt 3 cote St Pierre	Caisse des Dépôts et Consignations	17 000,00	10 454,24	16,75	A	V	LIVRETA	2,050	V	LIVRETA	1,000	A-1	110,16	561,61	
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2008	X Produits CDC	9 rue Mozart	Caisse des Dépôts et Consignations	37 000,00	25 029,47	21,17	A	V	LIVRETA	1,134	V	LIVRETA	0,300	A-1	78,39	1 098,97	
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2009	X Produits CDC	1 lgt 17 chemin de St Barthelemy	Caisse des Dépôts et Consignations	45 000,00	31 650,87	22,67	A	V	LIVRETA	0,908	V	LIVRETA	0,300	A-1	98,93	1 327,28	
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2011	X Produits CDC	Acq.2 lgts impasse Vérot	Caisse des Dépôts et Consignations	50 000,00	39 192,11	29,67	A	V	LIVRETA	0,845	V	LIVRETA	0,300	A-1	121,32	1 246,72	
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2013	X Produits CDC	Lgt 7 rue Mozart	Caisse des Dépôts et Consignations	19 500,00	14 707,73	21,17	A	V	LIVRETA	0,762	V	LIVRETA	0,300	A-1	46,06	645,78	
HABITAT DAUPHINOIS	2007	X Produits CDC	acq. Et amélioration lgt(place Liberté	Caisse des Dépôts et Consignations	24 000,00	19 758,18	27,25	A	V	LIVRETA	1,508	V	LIVRETA	1,000	A-1	203,67	608,88	
HABITAT DAUPHINOIS	2007	X Produits CDC	acq. Lgt place Liberté	Caisse des Dépôts et Consignations	10 700,00	9 519,47	37,25	A	V	LIVRETA	1,505	V	LIVRETA	1,000	A-1	97,25	205,11	
HABITAT DAUPHINOIS	2009	X Produits CDC	22 lgts quartier Armailler APPIA I	Caisse des Dépôts et Consignations	67 500,00	49 743,13	39,17	A	V	LIVRETA	1,516	V	LIVRETA	1,100	A-1	571,06	2 170,85	
HABITAT DAUPHINOIS	2009	X Produits CDC	22 lgts quartier Armailler APPIA I	Caisse des Dépôts et Consignations	728 018,00	507 604,00	29,17	A	V	LIVRETA	1,507	V	LIVRETA	1,100	A-1	5 865,95	25 664,27	
HABITAT DAUPHINOIS	2009	X Produits CDC	6 lgts quartier Armailler APPIA I	Caisse des Dépôts et Consignations	18 250,00	12 744,60	39,17	A	V	LIVRETA	0,363	V	LIVRETA	0,000	A-1	0,00	597,45	
HABITAT DAUPHINOIS	2009	X Produits CDC	6 lgts quartier Armailler APPIA I	Caisse des Dépôts et Consignations	206 933,00	136 215,78	29,17	A	V	LIVRETA	0,374	V	LIVRETA	0,000	A-1	0,00	7 412,75	
HABITAT DAUPHINOIS	2009	X Produits CDC	8 lgts quartier Armailler APPIA III	Caisse des Dépôts et Consignations	180 562,00	125 771,96	29,17	A	V	LIVRETA	1,512	V	LIVRETA	1,100	A-1	1 453,44	6 358,99	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HABITAT DAUPHINOIS	2010	X Produits CDC	12 lgts quartier Armailler APPIA II	Caisse des Dépôts et Consignations	316 336,50	272 053,59	30,50	A	V	LIVRETA	1,472	V	LIVRETA	1,100	A-1		3 086,36	8 524,06
HABITAT DAUPHINOIS	2010	X Produits CDC	12 lgts quartier Armailler APPIA II	Caisse des Dépôts et Consignations	189 440,50	171 628,79	40,75	A	V	LIVRETA	1,449	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 932,76	4 076,49
HABITAT DAUPHINOIS	2017	X Produits CDC	12 villas locatives Les Sapins	Caisse des Dépôts et Consignations	298 664,98	236 302,30	15,34	A	V	LIVRETA	1,745	V	LIVRETA	1,400	A-1		3 491,58	13 095,86
HABITAT DAUPHINOIS	2017	X Produits CDC	2 logements place de la Liberté	Caisse des Dépôts et Consignations	8 856,78	7 793,95	27,25	A	V	LIVRETA	1,792	V	LIVRETA	1,400	A-1		112,28	226,11
HABITAT DAUPHINOIS	2017	X Produits CDC	2 logements place de la Liberté	Caisse des Dépôts et Consignations	21 808,64	19 967,87	37,25	A	V	LIVRETA	1,813	V	LIVRETA	1,400	A-1		285,10	396,07
HABITAT DAUPHINOIS	2017	X Produits CDC	8 logements quartier Armailler APPIA III	Caisse des Dépôts et Consignations	148 904,11	111 216,40	19,17	A	V	LIVRETA	1,754	V	LIVRETA	1,400	A-1		1 660,11	7 362,82
HABITAT DAUPHINOIS	2017	X Produits CDC	8 logements quartier Armailler APPIA III	Caisse des Dépôts et Consignations	45 662,32	37 206,79	39,17	A	V	LIVRETA	1,797	V	LIVRETA	1,400	A-1		544,18	1 662,90
HABITAT DAUPHINOIS	2014	X Produits CDC	7 lgts Les Hauts du Bourg	Caisse des Dépôts et Consignations	228 494,00	206 984,19	34,34	A	V	LIVRETA	1,349	V	LIVRETA	1,100	A-1		2 340,04	5 746,28
HABITAT DAUPHINOIS	2014	X Produits CDC	7 lgts Les Hauts du Bourg	Caisse des Dépôts et Consignations	81 311,00	76 070,40	44,34	A	V	LIVRETA	1,387	V	LIVRETA	1,100	A-1		854,93	1 650,43
HABITAT DAUPHINOIS	2014	X Produits CDC	7 lgts Les Hauts du Bourg	Caisse des Dépôts et Consignations	83 618,50	74 000,59	34,34	A	V	LIVRETA	0,637	V	LIVRETA	0,300	A-1		228,93	2 308,58
HABITAT DAUPHINOIS	2014	X Produits CDC	7 lgts Les Hauts du Bourg	Caisse des Dépôts et Consignations	30 252,50	27 532,72	44,34	A	V	LIVRETA	0,663	V	LIVRETA	0,300	A-1		84,66	686,22
HABITAT DAUPHINOIS	2015	X Produits CDC	17 lgts Chagall	Caisse des Dépôts et Consignations	589 564,50	566 349,05	36,00	A	V	LIVRETA	1,365	V	LIVRETA	1,350	A-1		7 804,25	11 743,27
HABITAT DAUPHINOIS	2015	X Produits CDC	17 lgts Chagall	Caisse des Dépôts et Consignations	281 336,00	275 536,69	46,00	A	V	LIVRETA	1,402	V	LIVRETA	1,350	A-1		3 776,17	4 179,76
HABITAT DAUPHINOIS	2015	X Produits CDC	17 lgts Chagall	Caisse des Dépôts et Consignations	210 923,50	198 691,23	36,00	A	V	LIVRETA	0,650	V	LIVRETA	0,550	A-1		1 119,37	4 830,29

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HABITAT DAUPHINOIS	2015	X Produits CDC	17 lgts Chagall	Caisse des Dépôts et Consignations	90 412,50	86 578,97	46,00	A	V	LIVRETA	0,676	V	LIVRETA	0,550	A-1		485,04	1 610,44
HABITAT DAUPHINOIS	2015	X Produits CDC	17 lgts Chagall	Caisse des Dépôts et Consignations	106 263,50	104 444,88	36,00	A	V	LIVRETA	1,816	V	LIVRETA	1,860	A-1		1 978,96	1 950,93
HABITAT DAUPHINOIS	2015	X Produits CDC	17 lgts Chagall	Caisse des Dépôts et Consignations	50 216,50	50 110,97	46,00	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,860	A-1		944,42	664,15
HABITAT DAUPHINOIS	2016	X Produits CDC	11 logements 60 allée du Merle - I envolée	Caisse des Dépôts et Consignations	248 209,00	243 330,32	37,00	A	V	LIVRETA	1,376	V	LIVRETA	1,350	A-1		3 350,80	4 877,13
HABITAT DAUPHINOIS	2016	X Produits CDC	11 logements 60 allée du Merle - I envolée	Caisse des Dépôts et Consignations	150 171,00	149 547,52	47,00	A	V	LIVRETA	1,412	V	LIVRETA	1,350	A-1		2 048,66	2 204,90
HABITAT DAUPHINOIS	2016	X Produits CDC	11 logements 60 allée du Merle - I envolée	Caisse des Dépôts et Consignations	71 843,50	69 318,67	37,00	A	V	LIVRETA	0,660	V	LIVRETA	0,550	A-1		390,25	1 636,18
HABITAT DAUPHINOIS	2016	X Produits CDC	11 logements 60 allée du Merle - I envolée	Caisse des Dépôts et Consignations	41 547,50	40 507,07	47,00	A	V	LIVRETA	0,684	V	LIVRETA	0,550	A-1		226,84	735,66
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2011	X Produits CDC	Zac des Chabanneries Les Romarins	Caisse des Dépôts et Consignations	356 072,00	306 053,47	30,09	A	V	LIVRETA	1,547	V	LIVRETA	1,100	A-1		3 457,32	8 247,84
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2011	X Produits CDC	Zac des Chabanneries Les Romarins	Caisse des Dépôts et Consignations	143 416,00	130 205,77	40,09	A	V	LIVRETA	1,553	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 459,80	2 502,88
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2011	X Produits CDC	Zac des Chabanneries Les Romarins	Caisse des Dépôts et Consignations	71 634,50	59 228,34	30,09	A	V	LIVRETA	0,788	V	LIVRETA	0,300	A-1		183,15	1 820,53
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2011	X Produits CDC	Zac des Chabanneries Les Romarins	Caisse des Dépôts et Consignations	31 584,00	27 618,55	40,09	A	V	LIVRETA	0,788	V	LIVRETA	0,300	A-1		84,75	632,16
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2011	X Produits CDC	Zac des Chabanneries Les Lauriers	Caisse des Dépôts et Consignations	509 058,50	437 549,50	30,09	A	V	LIVRETA	1,547	V	LIVRETA	1,100	A-1		4 942,75	11 791,53
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2011	X Produits CDC	Zac des Chabanneries Les Lauriers	Caisse des Dépôts et Consignations	249 090,00	226 145,97	40,09	A	V	LIVRETA	1,553	V	LIVRETA	1,100	A-1		2 535,43	4 347,09
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2011	X Produits CDC	Zac des Chabanneries Les Lauriers	Caisse des Dépôts et Consignations	87 473,50	72 324,23	30,09	A	V	LIVRETA	0,788	V	LIVRETA	0,300	A-1		223,64	2 223,07

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2011	X Produits CDC	Zac des Chabanneries Les Lauriers	Caisse des Dépôts et Consignations	50 910,00	44 518,13	40,09	A	V	LIVRETA	0,788	V	LIVRETA	0,300	A-1		136,61	1 018,97
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2011	X Produits CDC	Zac des Chabanneries Les Sauges	Caisse des Dépôts et Consignations	877 368,50	754 121,87	30,09	A	V	LIVRETA	1,547	V	LIVRETA	1,100	A-1		8 518,89	20 322,84
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2011	X Produits CDC	Zac des Chabanneries Les Sauges	Caisse des Dépôts et Consignations	421 755,50	382 907,01	40,09	A	V	LIVRETA	1,553	V	LIVRETA	1,100	A-1		4 292,94	7 360,43
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2011	X Produits CDC	Zac des Chabanneries Les Sauges	Caisse des Dépôts et Consignations	138 469,00	114 487,97	30,09	A	V	LIVRETA	0,788	V	LIVRETA	0,300	A-1		354,02	3 519,07
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2011	X Produits CDC	Zac des Chabanneries Les Sauges	Caisse des Dépôts et Consignations	78 244,50	68 420,72	40,09	A	V	LIVRETA	0,788	V	LIVRETA	0,300	A-1		209,96	1 566,07
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2011	X Produits CDC	11 logts Les Bruyères	Caisse des Dépôts et Consignations	526 267,00	432 681,58	29,25	A	V	LIVRETA	1,687	V	LIVRETA	1,100	A-1		4 892,81	12 118,78
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2011	X Produits CDC	11 logts Les Bruyères	Caisse des Dépôts et Consignations	95 907,50	83 943,53	39,25	A	V	LIVRETA	1,670	V	LIVRETA	1,100	A-1		941,68	1 663,69
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2011	X Produits CDC	3 logts Les Bruyères	Caisse des Dépôts et Consignations	127 332,00	101 173,14	29,25	A	V	LIVRETA	0,882	V	LIVRETA	0,300	A-1		313,18	3 218,35
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2011	X Produits CDC	3 logts Les Bruyères	Caisse des Dépôts et Consignations	23 206,00	19 657,69	39,25	A	V	LIVRETA	0,864	V	LIVRETA	0,300	A-1		60,36	461,90
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2012	X Produits CDC	Zac des Chabanneries Le Coriandre	Caisse des Dépôts et Consignations	1 118 759,50	929 935,96	30,09	A	V	LIVRETA	1,632	V	LIVRETA	1,100	A-1		10 504,97	25 060,85
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2012	X Produits CDC	Zac des Chabanneries Le Coriandre	Caisse des Dépôts et Consignations	41 991,50	35 802,46	40,09	A	V	LIVRETA	0,822	V	LIVRETA	0,300	A-1		109,87	819,48
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2012	X Produits CDC	Zac des Chabanneries Le Coriandre	Caisse des Dépôts et Consignations	172 835,00	151 700,06	40,09	A	V	LIVRETA	1,624	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 700,78	2 916,06
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2012	X Produits CDC	Zac des Chabanneries Le Coriandre	Caisse des Dépôts et Consignations	271 810,50	219 169,40	30,09	A	V	LIVRETA	0,830	V	LIVRETA	0,300	A-1		677,72	6 736,70
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2014	X Produits CDC	Zac des Chabanneries L Origan	Caisse des Dépôts et Consignations	252 693,00	219 087,76	32,25	A	V	LIVRETA	1,520	V	LIVRETA	1,100	A-1		2 470,28	5 482,53

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2014	X Produits CDC	Zac des Chabanneries L Origan	Caisse des Dépôts et Consignations	34 750,00	31 376,23	42,25	A	V	LIVRETA	1,532	V	LIVRETA	1,100	A-1		351,39	568,35
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2018	X Produits CDC	Résidence Marinières	Caisse des Dépôts et Consignations	380 238,06	326 318,44	16,42	T	V	LIVRETA	1,924	V	LIVRETA	1,700	A-1		5 682,73	16 085,57
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2018	X Produits CDC	Résidence Marinières	Caisse des Dépôts et Consignations	121 324,75	104 120,28	16,42	T	V	LIVRETA	1,924	V	LIVRETA	1,700	A-1		1 813,21	5 132,52
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2018	X Produits CDC	Résidence Marinières	Caisse des Dépôts et Consignations	35 189,10	30 199,10	16,42	T	V	LIVRETA	1,924	V	LIVRETA	1,700	A-1		525,90	1 488,64
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2018	X Produits CDC	Les hameaux de Pommarel	Caisse des Dépôts et Consignations	111 943,40	75 729,10	6,42	T	V	LIVRETA	1,976	V	LIVRETA	1,700	A-1		1 392,65	10 708,55
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2018	X Produits CDC	Les hameaux de Pommarel	Caisse des Dépôts et Consignations	84 867,95	57 412,71	6,42	T	V	LIVRETA	1,976	V	LIVRETA	1,700	A-1		1 055,82	8 118,50
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2018	X Produits CDC	15 lgts rue Chapon	Caisse des Dépôts et Consignations	244 631,14	190 262,74	11,67	T	V	LIVRETA	2,034	V	LIVRETA	1,700	A-1		3 381,72	15 875,07
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2018	X Produits CDC	Les hameaux de Pommarel	Caisse des Dépôts et Consignations	103 326,72	69 899,96	6,42	T	V	LIVRETA	1,976	V	LIVRETA	1,700	A-1		1 285,46	9 884,27
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2018	X Produits CDC	Les hameaux de Pommarel	Caisse des Dépôts et Consignations	97 476,69	65 942,44	6,42	T	V	LIVRETA	1,976	V	LIVRETA	1,700	A-1		1 212,69	9 324,66
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	2018	X Produits CDC	29 lgts rue Chapon	Caisse des Dépôts et Consignations	471 159,42	366 445,92	11,67	T	V	LIVRETA	2,034	V	LIVRETA	1,700	A-1		6 513,18	30 575,34
SDH CONSTRUCTEUR SAHLM	2008	X Produits CDC	2 lgts av.P.Benoit	Caisse des Dépôts et Consignations	93 500,00	69 049,78	26,17	A	V	LIVRETA	1,293	V	LIVRETA	0,500	A-1		357,17	2 383,12
SDH CONSTRUCTEUR SAHLM	2008	X Produits CDC	16 lgts av.P.Benoit	Caisse des Dépôts et Consignations	70 850,00	51 152,76	26,50	A	V	LIVRETA	0,945	V	LIVRETA	0,200	A-1		105,99	1 842,07
SDH CONSTRUCTEUR SAHLM	2018	X Produits CDC	19 pavillons locatifs Le bas armailler	Caisse des Dépôts et Consignations	294 060,59	133 159,28	9,92	A	V	LIVRETA	1,837	V	LIVRETA	1,500	A-1		2 205,09	13 846,55
SDH CONSTRUCTEUR SAHLM	2019	X Produits CDC	Le bas armailler 19 pavillons locatifs	Caisse des Dépôts et Consignations	358 526,35	314 727,30	12,34	A	F	FIXE	1,330	F	FIXE	1,330	A-1		4 479,06	22 044,20

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SDH CONSTRUCTEUR SAHLM	2019	X Produits CDC	1 lgt 76 av.M.urtin	Caisse des Dépôts et Consignations	15 520,00	14 161,25	17,34	A	F	FIXE	1,450	F	FIXE	1,450	A-1		215,26	684,27
SDH CONSTRUCTEUR SAHLM	2019	X Produits CDC	15 logts avenue J. Moulin	Caisse des Dépôts et Consignations	217 841,65	191 319,75	12,09	A	V	LIVRETA	1,755	V	LIVRETA	1,400	A-1		2 868,93	13 603,38
SDH CONSTRUCTEUR SAHLM	2019	X Produits CDC	3 logts 76 avenue M. urtin	Caisse des Dépôts et Consignations	63 700,26	56 933,68	20,75	A	V	LIVRETA	1,840	V	LIVRETA	1,450	A-1		860,14	2 386,40
SDH CONSTRUCTEUR SAHLM	2019	X Produits CDC	14 logts av. P. Benoit	Caisse des Dépôts et Consignations	599 074,42	550 160,22	26,59	A	V	LIVRETA	1,811	V	LIVRETA	1,400	A-1		7 946,81	17 469,14
SDH CONSTRUCTEUR SAHLM	2019	X Produits CDC	12 lgts 23 av.J.Moulin	Caisse des Dépôts et Consignations	367 957,43	344 377,91	34,92	A	V	LIVRETA	1,525	V	LIVRETA	1,100	A-1		3 881,98	8 529,38
SDH CONSTRUCTEUR SAHLM	2015	X Produits CDC	12 lgts 23 av.J.Moulin	Caisse des Dépôts et Consignations	145 000,00	122 741,03	34,92	A	V	LIVRETA	0,660	V	LIVRETA	0,300	A-1		382,00	4 590,68
SDH CONSTRUCTEUR SAHLM	2019	X Produits CDC	5 lgts allée Paul Santy	Caisse des Dépôts et Consignations	135 000,00	135 000,00	39,42	A	V	LIVRETA	1,401	V	LIVRETA	1,350	A-1		0,00	0,00
SDH CONSTRUCTEUR SAHLM	2019	X Produits CDC	5 lgts allée Paul Santy	Caisse des Dépôts et Consignations	60 000,00	60 000,00	49,42	A	V	LIVRETA	1,428	V	LIVRETA	1,350	A-1		0,00	0,00
SDH CONSTRUCTEUR SAHLM	2019	X Produits CDC	5 lgts allée Paul Santy	Caisse des Dépôts et Consignations	110 000,00	105 000,00	39,42	A	V	LIVRETA	0,701	V	LIVRETA	0,550	A-1		0,00	0,00
SDH CONSTRUCTEUR SAHLM	2019	X Produits CDC	5 lgts allée Paul Santy	Caisse des Dépôts et Consignations	35 000,00	35 000,00	49,42	A	V	LIVRETA	0,718	V	LIVRETA	0,550	A-1		0,00	0,00
SDH CONSTRUCTEUR SAHLM	2019	X Produits CDC	5 lgts allée Paul Santy	Caisse des Dépôts et Consignations	12 500,00	12 500,00	37,42	A	F	FIXE	0,519	F	FIXE	0,000	A-1		0,00	0,00
SDH CONSTRUCTEUR SAHLM	2019	X Produits CDC	45 lgts 17 allée Paul Santy	Caisse des Dépôts et Consignations	1 045 000,00	1 045 000,00	39,42	A	V	LIVRETA	1,401	V	LIVRETA	1,350	A-1		0,00	0,00
SDH CONSTRUCTEUR SAHLM	2019	X Produits CDC	45 lgts 17 allée Paul Santy	Caisse des Dépôts et Consignations	465 000,00	465 000,00	49,42	A	V	LIVRETA	1,428	V	LIVRETA	1,350	A-1		0,00	0,00
SDH CONSTRUCTEUR SAHLM	2019	X Produits CDC	45 lgts 17 allée Paul Santy	Caisse des Dépôts et Consignations	575 000,00	550 000,00	39,42	A	V	LIVRETA	0,703	V	LIVRETA	0,550	A-1		0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SDH CONSTRUCTEUR SAHLM	2019	X Produits CDC	45 lgts 17 allée Paul Santy	Caisse des Dépôts et Consignations	185 000,00	185 000,00	49,42	A	V	LIVRETA	0,720	V	LIVRETA	0,550	A-1		0,00	0,00
SDH CONSTRUCTEUR SAHLM	2019	X Produits CDC	45 lgts 17 allée Paul Santy	Caisse des Dépôts et Consignations	112 500,00	112 500,00	37,42	A	F	FIXE	0,519	F	FIXE	0,000	A-1		0,00	0,00
SDH CONSTRUCTEUR SAHLM	2017	P	PV LOGEMENT SOCIAL DROME ARDECHE	Caisse d'Epargne	1 065 000,00	949 662,49	25,60	T	F	FIXE	1,995	F	FIXE	1,980	A-1		19 150,87	28 015,61
SOCIETE D'HABITATION DES ALPES SAHLM	2004	X Produits CDC	2 lgts 93 rue R. Salengro	Caisse des Dépôts et Consignations	80 727,00	55 780,13	19,17	A	V	LIVRETA	2,478	V	LIVRETA	1,700	A-1		987,80	2 325,57
SOCIETE D'HABITATION DES ALPES SAHLM	2004	X Produits CDC	9 lgts 11 rue P. Brossolette	Caisse des Dépôts et Consignations	444 315,00	307 009,39	19,17	A	V	LIVRETA	2,478	V	LIVRETA	1,700	A-1		5 436,76	12 799,76
SOCIETE D'HABITATION DES ALPES SAHLM	2004	X Produits CDC	2 lgts 27 chemin du Gaz	Caisse des Dépôts et Consignations	150 000,00	103 645,85	19,17	A	V	LIVRETA	2,478	V	LIVRETA	1,700	A-1		1 835,44	4 321,18
SOCIETE D'HABITATION DES ALPES SAHLM	2004	X Produits CDC	1 lgt 27 chemin du Gaz	Caisse des Dépôts et Consignations	53 033,00	35 617,78	19,17	A	V	LIVRETA	2,017	V	LIVRETA	1,200	A-1		446,22	1 567,53
SOCIETE D'HABITATION DES ALPES SAHLM	2004	X Produits CDC	1 lgt 93 rue R. Salengro	Caisse des Dépôts et Consignations	63 290,00	42 506,55	19,17	A	V	LIVRETA	2,018	V	LIVRETA	1,200	A-1		532,53	1 870,69
SOCIETE D'HABITATION DES ALPES SAHLM	2004	X Produits CDC	3 lgts 11 rue P. Brossolette	Caisse des Dépôts et Consignations	213 619,00	143 469,82	19,17	A	V	LIVRETA	2,018	V	LIVRETA	1,200	A-1		1 797,41	6 314,05
SOCIETE D'HABITATION DES ALPES SAHLM	2018	X Produits CDC	9 logts 25 avenue M.Urtin	Caisse des Dépôts et Consignations	30 272,50	29 496,72	48,84	A	V	LIVRETA	0,691	V	LIVRETA	0,300	A-1		90,82	775,79
SOCIETE D'HABITATION DES ALPES SAHLM	2018	X Produits CDC	9 logts 25 avenue M.Urtin	Caisse des Dépôts et Consignations	164 917,00	160 380,35	38,84	A	V	LIVRETA	1,379	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 814,09	4 536,65

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE D'HABITATION DES ALPES SAHLM	2018	X Produits CDC	SOCIETE D'HABITATION DES ALPES SAHLM	Caisse des Dépôts et Consignations	64 185,00	62 712,20	48,84	A	V	LIVRETA	1,411	V	LIVRETA	1,100	A-1	706,04	1 472,81	
SOCIETE D'HABITATION DES ALPES SAHLM	2018	X Produits CDC	9 logts 25 avenue M.Urtin	Caisse des Dépôts et Consignations	118 457,50	114 855,50	38,84	A	V	LIVRETA	0,671	V	LIVRETA	0,300	A-1	355,37	3 602,00	
SOCIETE D'HABITATION DES ALPES SAHLM	2019	X Produits CDC	9 logts 25 avenue M.Urtin	Caisse des Dépôts et Consignations	352 530,00	352 530,00	39,92	A	V	LIVRETA	1,404	V	LIVRETA	1,350	A-1	0,00	0,00	
SOCIETE D'HABITATION DES ALPES SAHLM	2019	X Produits CDC	SOCIETE D'HABITATION DES ALPES SAHLM	Caisse des Dépôts et Consignations	230 153,50	230 153,50	49,92	A	V	LIVRETA	1,433	V	LIVRETA	1,350	A-1	0,00	0,00	
SOCIETE D'HABITATION DES ALPES SAHLM	2019	X Produits CDC	SOCIETE D'HABITATION DES ALPES SAHLM	Caisse des Dépôts et Consignations	349 566,50	349 566,50	39,92	A	V	LIVRETA	0,695	V	LIVRETA	0,550	A-1	0,00	0,00	
SOCIETE D'HABITATION DES ALPES SAHLM	2019	X Produits CDC	SOCIETE D'HABITATION DES ALPES SAHLM	Caisse des Dépôts et Consignations	120 545,50	120 545,50	49,92	A	V	LIVRETA	0,712	V	LIVRETA	0,550	A-1	0,00	0,00	
SOCIETE D'HABITATION DES ALPES SAHLM	2019	X Produits CDC	20 logts 1 allée Joland	Caisse des Dépôts et Consignations	50 000,00	50 000,00	37,92	A	F	FIXE	0,518	F	FIXE	0,000	A-1	0,00	0,00	
VALENCE ROMANS HABITAT	2010	X Produits CDC	Compactage Le Carnot/1 place Pompéry	Caisse des Dépôts et Consignations	56 511,24	26 860,99	7,00	A	V	LIVRETA	2,097	V	LIVRETA	1,610	A-1	482,74	3 122,68	
VALENCE ROMANS HABITAT	2010	X Produits CDC	Compactage 3 place J. Guesde/5 place de la Liberté	Caisse des Dépôts et Consignations	29 703,18	15 683,49	9,93	A	V	LIVRETA	2,504	V	LIVRETA	1,800	A-1	307,86	1 419,91	
VALENCE ROMANS HABITAT	1996	X Produits CDC	Le Carnot	Caisse des Dépôts et Consignations	254 448,77	96 750,35	9,34	A	V	LIVRETA	3,577	V	LIVRETA	1,820	A-1	1 935,16	9 577,17	
TOTAL GENERAL					23 242 607,83	19 671 028,43										203 392,89	624 966,88	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
1, 2, 3 SOLEIL DES ARTISTES A L'HOPITAL	600,00	
AB AMITIE ET LOISIRS DES SENIORS	4 000,00	21086,64
ACIL RADIO BLV	1 700,00	
ACODA	0,00	1582,56
AGAPE ATHLETIC CLUB	150,00	1883,58
AMICALE POUR LE DON DU SANG BENEVOLE	0,00	
AMIPOSTE TELECOM	0,00	1266,05
ANACR ET AMIS DE LA RESISTANCE	100,00	
ANEF VALLEE DU RHONE	0,00	65,94
AS COMMUNALE DE CHASSE AGREEE	0,00	32,97
AS DE LA RETRAITE SPORTIVE	200,00	5596,66
AS FRANCAISE DES DIABETIQUES	0,00	571,48
AS. PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE	0,00	
AS. PARENTS D'ELEVES ECOLE BARTHELON	0,00	32,97
AS. PARENTS D'ELEVES ECOLE DE JEAN MOULIN	0,00	
AS. PARENTS D'ELEVES ECOLE DE L'ARMAILLER	0,00	
AS. PARENTS D'ELEVES ECOLE DU MOULIN D'ALBON	0,00	
AS. PARENTS D'ELEVES ECOLE JACQUES REYNAUD	0,00	
AS. PARENTS D'ELEVES ECOLE ROBERT MONNET	0,00	
AS. PARENTS D'ELEVES FCPE COLLEGE GERARD GAUD	0,00	1928,75
ASSO DES AMIS ECOLE MAT MOULIN D'ALBON	0,00	
ASSO DES COMMERANTS DU GRAND AXE	0,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE GERARD GAUD	1 000,00	6699,17
ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DES CHANALETS	0,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE TROIS SOURCES	0,00	3679,45
ASSOCIATION SPORTIVE HOMENETMEN	5 000,00	16765,25
ASSOCIATIONS JEUNES BOURCAINS	0,00	2848,61
BLEU MATISSE	0,00	753,60
BOIS DE BAMBOU	250,00	2670,57
BOURG CITY	0,00	3655,71
BOURG LES VALENCE FUTSAL	700,00	2263,06
BOURG LES VALENCE SKI MONTAGNE	3 400,00	5526,87
BUJINKAN SATORI DOJO	0,00	1112,74
CCAS	127 000,00	
CENTRE MUSICAL	217 650,00	28531,42
CENTRE TAEKWONDO BLV	3 500,00	3115,67
CERCLE ATHLETIQUE VALENTINOIS	0,00	
CERCLE D'ESCRIME RHODANIEN	2 400,00	24081,29
CERCLE D'ETUDE SCIENCES DE LA NATURE	0,00	1617,73
CERCLE DE TIR SPORTIF BLV	3 200,00	78403,65
CLUB DES FEMMES	0,00	312,18
COMITE D'ENT.ASSO ANCIENS COMBAT.ET VICTIMES DE GUERRE	100,00	
COMITE DE JUMELAGE	15 000,00	
COMITE DES FETES DU RHONE	0,00	2007,03
COMITE FEMININ DE DEPISTAGE DES CANCERS	0,00	949,54
COMPAGNIE INDICE2	1 275,00	13188
COMPAGNIE LES DECATALOGUES	4 250,00	1899,07
COMPAGNIE SONGES	4 670,00	4220,16
CONSTRUCTEURS DE CHARS DE BLV	0,00	2637,6
CROIX BLEUE DES ARMENIENS	595,00	
CYCLO BOURCAIN	1 400,00	7068,77
DANSE ET MUSIQUE ANIMATION	0,00	
DROIT DE CITE	0,00	949,54
DROME-DANSE ATTITUDE	0,00	4807,03
ECOLE BARTHELON	0,00	890,19
ECOLE DE L'ARMAILLER	0,00	
ECOLE DU MOULIN D'ALBON	0,00	
ECOLE GERMAIN FRAISSE	0,00	
ECOLE GILBERT PESTRE	0,00	
ECOLE JACQUES REYNAUD	0,00	
ECOLE JEAN MOULIN	0,00	
ECOLE SAINTE THERESE	0,00	1572,67
EGLISE PROTESTANTE UNIE	0,00	60,34
ESPERANCE NAUTIQUE	0,00	34214,63

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FNACA BOURG-LES-VALENCE	0,00	1371,55
FONDS ARMENIEN DE FRANCE	0,00	
FOOTBALL CLUB BLV	23 000,00	44406,51
G&B RUGBY	0,00	2670,57
GROUPEMENT D'ENTRAIDE PERSONNEL COMMUNAL	68 082,00	321,46
HABITANTS DU BOURG OUEST	6 000,00	83822,68
HANDBALL BLV	18 000,00	30571,93
HANDISPORT VALENCE	750,00	
HARMONIE DE BOURG-LES-VALENCE	0,00	5250,20
IMAJE BADMINTON	0,00	1557,83
JUDO CLUB DE BLV	8 000,00	12605,53
KRAV-MAGA BLV	0,00	2225,48
KUNG-FU SHAOLIN	1 500,00	4004,21
LA BOULE GIRODET	979,50	
LA MARELLE	0,00	164,85
LA PETANQUE BOURCAINE	31,75	5960,98
LA RHODANIENNE	0,00	6169,80
LE PALIER	0,00	13715,52
LES LECTURES DE MARTINE	0,00	7596,84
LES MARINIÈRES	0,00	949,54
LES MILL PATTES	0,00	164,85
LES RESTAURANTS DU COEUR	1 000,00	3428,88
LES SQUALES	0,00	6330,24
LYCEE AGRICOLE DU VALENTIN	0,00	
MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE	1 275,00	
MINI-FLOTTE DU 45eme PARALLELE	0,00	1701,25
MJC JEAN MOULIN	90 000,00	91355,87
MPT ARMAILLER	5 000,00	38887,89
MPT CHONY	4 000,00	38071,16
MPT VIEUX BOURG	0,00	26558,46
MUTUELLES DE LA DROME - EOVI	0,00	1714,44
NOR SEROUND	1 000,00	
PARTAGEONS	0,00	5011,44
PATRIMOINE CULTURE HISTOIRE DES SPAHIS	1 000,00	
QUAI DE SCENE	3 825,00	
RANDO 2000	350,00	844,03
RESEAU D ECHANGES RECIPROQUES	0,00	3973,98
RETRAITES MUNICIPALES DE BG-LES-VALENCE	0,00	571,48
RETRAITES SOLYSTIC-OERLIKON-CEGETEL	0,00	571,48
ROULONS EN VILLE A VELO	210,00	
SCLEROSE EN PLAQUES 26/07	0,00	175,84
SECTEUR BOULISTE	0,00	138869,64
SEMI-MARATHON DE BOURG-LES-VALENCE	0,00	2535,94
SPRINTER CLUB	8 102,00	7982,51
SYNDICAT C.F.D.T. DES MUNICIPALES DE BLV	0,00	1160,54
SYNDICAT C.G.T. DES MUNICIPALES DE BLV	0,00	2980,49
SYNDICAT F.O. DES MUNICIPALES DE BLV	0,00	1160,54
TENNIS CLUB	6 800,00	78027,04
TENSHINKAN AIKIDO	0,00	712,15
TRAIT D'UNION	0,00	
TWIRLING-BATON BOURG LES VALENCE	2 800,00	5655,84
UNION FRANCE ARMENIE	1 000,00	
UNIVERSITE POPULAIRE	0,00	9055,76
US RHONE XV	14 400,00	35224,43
USEP BOURG-LES-VALENCE	1 000,00	12998,38
VALENCE BOURG BASKET	17 300,00	18534,20
VALENCE BOURG TENNIS DE TABLE	4 000,00	8449,39
VALENCE SERVICES	15 750,00	
VERCORS NATURE	0,00	2158,44
VICE & VERSA	6 800,00	4220,16
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
DIVERS BENEFICIAIRES	0,00	
DIVERS BENEFICIAIRES	57 177,96	
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)		
Autres		
VALENCE ROMANS AGGLO	446 654,00	
TOTAL GENERAL	1 213 927,21	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
agenda accessibilit programme projet urbain phase 1	3 117 916,00	0,00	3 117 916,00	967 655,00	132 984,00	37 754,00	2 112 507,00
	13 856 752,00	1 443 248,00	15 300 000,00	8 455 326,00	1 000 000,00	532 847,00	6 311 827,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette : amendes de police			
Reste à employer au 01/01/N :			0,00
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
13	1342	aménagement de la sécurité routière (participation à divers aménagements de voiries communales)	120 000,00
Total recettes			120 000,00
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
13	1342	aménagement de la sécurité routière (participation à divers aménagements de voiries communales)	120 000,00
Total dépenses			120 000,00
Reste à employer au 31/12/N :			0,00

Libellé de la recette : dotation de solidarité urbaine			
Reste à employer au 01/01/N :			0,00
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
74	74123	subvention du CCAS et action CUCS	320 000,00
Total recettes			320 000,00
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
74	74123	subvention du CCAS et action CUCS	320 000,00
Total dépenses			320 000,00
Reste à employer au 31/12/N :			0,00

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	440 000,00	Total Dépenses
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		69,20	0,00	69,20	50,00	7,00	57,00
Adjoint administratif pal 1 cl	C	15,00	0,00	15,00	14,00	1,00	15,00
Adjoint administratif pal 2 cl	C	15,00	0,00	15,00	15,00	0,00	15,00
Adjoint administratif terr.	C	15,20	0,00	15,20	6,00	2,00	8,00
Attaché	A	7,00	0,00	7,00	2,00	3,00	5,00
Attaché principal	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur	B	5,00	0,00	5,00	1,00	1,00	2,00
Rédacteur principal 1 cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur principal 2 cl	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		146,93	0,99	147,92	107,80	12,19	119,99
Adjoint technique pal 1 cl	C	27,00	0,80	27,80	24,80	1,00	25,80
Adjoint technique pal 2 cl	C	30,00	0,00	30,00	25,00	0,00	25,00
Adjoint technique territorial	C	46,93	0,19	47,12	26,00	10,19	36,19
Agent de maîtrise	C	7,00	0,00	7,00	5,00	0,00	5,00
Agent de maîtrise principal	C	19,00	0,00	19,00	18,00	0,00	18,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur principal	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	5,00	0,00	5,00	2,00	1,00	3,00
Technicien principal de 1 cl	B	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Technicien principal de 2 cl	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		24,00	1,00	25,00	19,00	1,95	20,95
Agent social principal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent social principal 2 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	10,00	1,00	11,00	6,00	0,95	6,95
Conseiller socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Conseiller supérieur socio-édu	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		6,00	0,00	6,00	3,00	0,00	3,00

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Conseiller territorial A.P.S.	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal conservation	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		12,00	0,80	12,80	11,80	2,00	13,80
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial animation	C	9,00	0,80	9,80	8,80	1,00	9,80
Animateur principal de 1ère cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Animateur principal de 2ème cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		11,00	0,00	11,00	10,00	0,00	10,00
Brigadier-chef principal	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Chef de service de police	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		270,13	2,79	272,92	202,60	23,14	225,74

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif pal 1 cl	C	ADM	380	0,00	3-4	CDI
Adjoint administratif terr.	C	ADM	354	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	354	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique pal 1 cl	C	TECH	393	0,00	3-4	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	3-4	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	3-4	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	3-4	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	3-4	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	3-4	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	3-4	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	3-4	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	3-4	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	3-4	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	354	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	354	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	354	0,00	3-1	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	363	0,00	3-4	CDI
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	376	0,00	3-4	CDI
Animateur principal de 1ère cl	B	ANIM	604	0,00	3-4	CDI
Attaché	A	ADM	821	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-2	CDD
Conseiller socio-éducatif	A	S	555	0,00	3-3-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	478	0,00	3-2	CDD
Technicien	B	TECH	563	0,00	3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
APPRENTI		OTR	0	0,00	A Apprenti	A
Adjoint administratif terr.	C	ADM	354	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	354	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	354	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	354	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	354	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	354	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	354	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	354	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	419	0,00	A Contrat de projet	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	354	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	355	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	356	0,00	A Contrat de projet	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	354	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	354	0,00	3-a°	CDD

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
MOURIER MARLENE	CONGRES DES MAIRES ET PRESIDENTS DE LA DROME

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
-	Logicoop			152,45
-	Crédit Agricole Sud Rhône Alpes			593,00
-	Caisse d'épargne Loire Drôme Ardèche			15 480,00
-	HLM SDH CONSTRUCTEUR			91,47
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
-	SCP D'HLM HABITAT DAUPHINOIS		SA Coopérative de production d'habitation à loyer modéré	3 886 529,98
-	SCI GOLF DE BOURG LES VALENCE		Association	17 400,80
-	SA HABITATION DES ALPES PLURALIS		SA HLM	1 105 474,29
-	SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHONE		SA HLM	6 134 439,94
-	ADOMA		Logement social	1 220 958,31
-	FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME		SA HLM	136 324,47
-	OPH DE VALENCE		OPH	1 614 229,42
-	ANEF VALLEE DU RHONE		Association	487 282,07
-	SDH CONSTRUCTEUR		SA HLM	4 247 782,93
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
-	CCAS			127 000,00
-	Groupement d'entraide			48 600,00
-	MJC Jean Moulin			120 000,00
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SDED	15/06/1962	sans fiscalité propre	1 100,00
Syndicat des eaux de la plaine de Valence	11/07/1968	sans fiscalité propre	0,00
Syndicat d'irrigation Drômois	25/03/2013	sans fiscalité propre	0,00
Valence Romans Agglo	01/01/2014	TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	1 190 443,00	-96,20	9,66	0,00	114 997,00	-96,20
TFPB	28 232 985,00	-8,64	34,21	82,94	9 658 504,00	67,14
TFPNB	203 450,00	-2,18	42,42	0,00	86 914,00	-2,18
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	29 626 878,00	-54,36			9 860 415,00	10,82

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
 A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ASLANIAN-HABRARD Rosaline	
AUDIBERT Geneviève	
BAILLET Alexandre	
BELLE Thierry	
BILLIET Chantal	
CARLOMAGNO Maria	
CLUZEL Denis	
DIALLO Mamadou	
ESPRIT Aurélien	
FUGIER Vincent	
GENTIAL Dominique	
GERLAND Tanguy	
GUIBOUD Nancy	
GUILLON Éliane	
ISHACIAN Georges	
JAMAKORZIAN Manuel	
LAPEYRE Agnès	
MARILLAT Stéphanie	
MIRAMONT Marie-Hélène	
MOURIER Marlène	
PAILHES Wilfrid	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

PAYAN Danièle	
POTHAIN Alexandre	
RANC Christiane	
RENAUD Audrey	
REVERDY Florian	
ROZO Christian	
SELLAMI Mahrez	
TAFANKEJIAN Robert	
TANCHON Sophie	
TOLA Paolino	
TREMBLAY Frédéric	
VAQUE-BELLON Rachel	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

BOURG-LÈS-VALENCE

Compte administratif 2021
Rapport de présentation

Conseil Municipal du 28 juin 2022

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des dépenses et des recettes exécutées et marque la clôture de l'exercice écoulé.

Il doit être voté avant le 30 juin de l'exercice suivant, avec une présentation au préalable du compte de gestion, établi par le comptable public – le trésorier.

L'année 2021, à l'instar de l'année 2020 mais dans une moindre mesure, reste marquée par la crise du Covid19. Par ailleurs, les hausses des prix de l'énergie, des matériaux, et leurs difficultés d'approvisionnement ont commencé à impacter les finances de la collectivité.

Sommaire

- Synthèse des résultats de l'exercice
- La section de fonctionnement :
 - Recettes de fonctionnement
 - Dépenses de fonctionnement
- La section d'investissement :
 - Recettes de fonctionnement
 - Dépenses de fonctionnement
- L'épargne
- L'endettement

Synthèse des résultats de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes émises	4 829 076,60 €	21 731 619,94 €	26 650 696,54 €
Restes-à-réaliser recettes	2 708 434,10 €		2 708 434,10 €
Recettes totales	7 537 510,70 €	21 731 619,94 €	29 269 130,64 €

Dépenses émises	6 267 858,98 €	20 904 308,96 €	27 172 167,94 €
Restes-à-réaliser dépenses	1 407 711,35 €		1 407 711,35 €
Dépenses totales	7 675 570,33 €	20 904 308,96 €	28 579 879,29 €

Résultat de l'exercice	- 138 059,63 €	827 310,38 €	689 251,35 €
-------------------------------	-----------------------	---------------------	---------------------

Synthèse des résultats de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de l'exercice	- 138 059,63 €	827 310,98 €	689 251,35 €



Résultat antérieur reporté	355 296,92 €	10 967 984,13 €	11 323 281,05 €
----------------------------	--------------	-----------------	-----------------



Résultat définitif	217 237,29 €	11 795 295,11 €	12 012 532,40 €
---------------------------	---------------------	------------------------	------------------------

Présentation CA 2021

Recettes de fonctionnement :
32,7 M€

Impôts et taxes - ch.73
16 M€ (49%)

Dotations et participations - ch.74
2,4 M€ (7%)

Autres recettes - ch.70,75,76,77,013
/ 2,6 M€ (8%)

Résultat 2020 reporté = 11 M€ (34%)

Opérations d'ordre – ch. 042 / 0,7 M€ (2%)

Dépenses de fonctionnement :
20,9 M€

Frais généraux – ch.011
3,9 M€ (19%)

Charges de personnel – ch.012
12 M€ (57%)

Autres dépenses - ch.014,65,66,67
2,3 M€ (11%)

Opérations d'ordre – ch. 042 / 2,7 M€
(13%)

Recettes d'investissement :
5,2 M€

Opérations d'ordre – ch. 040 / 2,7 M€

Recettes d'investissement
(FCTVA, TA, subventions) – ch. 10,13,45
2,1 M€

Résultat 2020 reporté = 0,4 M€

Dépenses d'investissement :
6,3 M€

Opérations d'ordre – ch. 040 / 0,7 M€

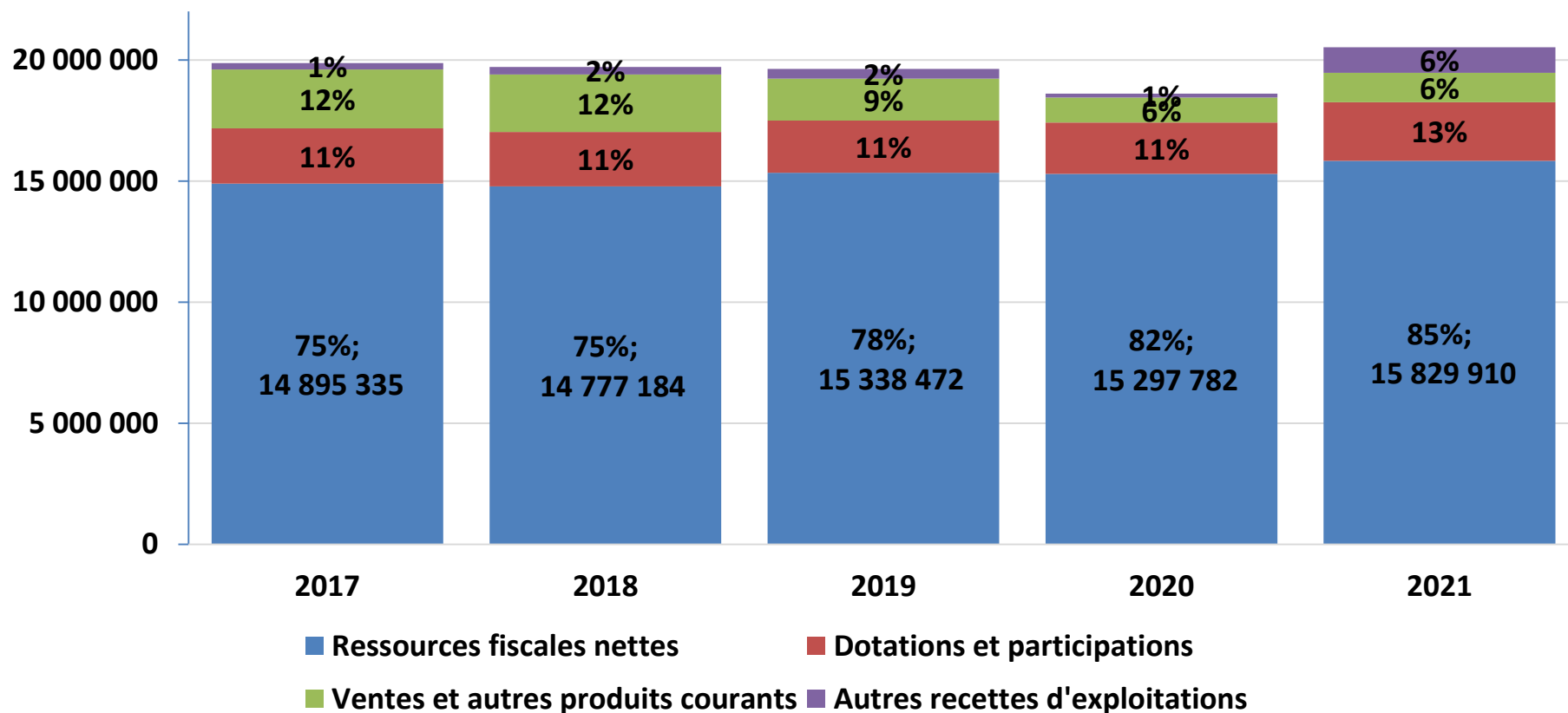
Remboursement dette – ch.16
1,1 M€

Dépenses d'équipement –
ch.204,20,21,23,27,45
4,5 M€

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

Structure et évolution des recettes de fonctionnement



La hausse significative des ressources fiscales nettes de 2021 résulte :

- de la hausse substantielle de la taxe additionnelle aux droits de mutation (+345 000 € par rapport à 2020)
- du nouveau pacte fiscal et financier de l'Agglomération (+ 578 000 €)
- alors que le produit des contributions directes diminue compte tenu de l'abattement de 50% des bases fiscales des établissements industriels (-245 700 € par rapport à 2020)
- et malgré le prélèvement loi SRU de 211 640 € qui s'applique, à compter de 2021, en déduction des ressources fiscales nettes.

Structure et évolution des recettes de fonctionnement (suite)

Les dotations et participations augmentent de 312 500 € par rapport à 2020 :

- suite aux réformes fiscales entrées en vigueur en 2021 :
 - la disparition de l'allocation compensatrice de la taxe d'habitation, intégrée à la réforme globale de suppression de la taxe d'habitation
 - la nouvelle compensation de la taxe foncière suite à l'abattement de 50% de la valeur locative des établissements industriels
- alors que la Ville perd 74 500 € supplémentaire en dotation globale de fonctionnement (DGF).

Les produits des services augmentent de 180 000 € :

- Même si l'année 2021 ne correspond pas à une année normale de fonctionnement des services municipaux (ouverture du théâtre en septembre 2021, fermeture des ALSH aux vacances de printemps 2021, une semaine de fermeture des écoles), l'impact de la crise sanitaire fut bien moindre qu'en 2020.

Les autres recettes d'exploitation représentent un volume important en 2021 :

- elles comprennent le produit de la vente du terrain à la société VALRIM.

Les recettes réelles de fonctionnement

REPÈRES

2021 <i>En €/hab</i>	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	774	801	879	1 039
Dotations et participations	119	187	264	310
Ventes et autres produits courants non financiers	66	68	105	122
Produits réels financiers	0	17	4	5
Produits réels exceptionnels	2	29	12	13

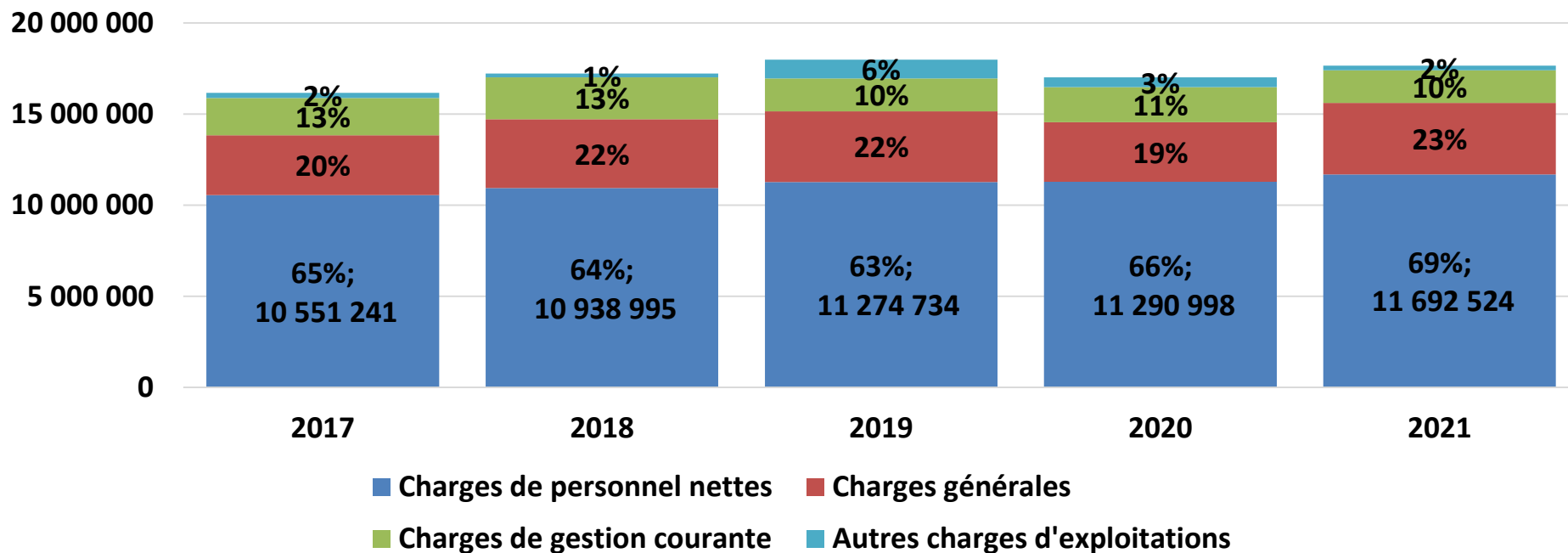
Strate de référence :

Population : 20459

Régime fiscal : FPU : Communes de 20 000 à 50 000 habitants

Source : DGFIP

Structure et évolution des dépenses de fonctionnement



Les charges de personnel nettes augmentent de 3,56% par rapport à 2020 :

- La nouvelle équipe Girodet qui a fonctionné en année complète en 2021
- L'équipe de vidéoprotection mise en place à la police municipale et le renforcement des heures de patrouilles en saison haute,
- L'internalisation de certaines activités, comme l'entretien des canaux et le désherbage,
- L'application des protocoles sanitaires dans les équipements municipaux qui ont entraîné la commune à recourir à des équipes de renfort (entretien et surveillance).

Structure et évolution des dépenses de fonctionnement (suite)

Les charges à caractère général augmentent fortement (+20%) par rapport à 2020 et dépassent légèrement le niveau atteint en 2019 (+1,1%), dû principalement :

- Au désenvasement du bassin de joutes, pour un montant de 166 500 €.
- Au rééquilibrage pour un montant de 74 500 € du service mutualisé de la restauration scolaire (qui ne bénéficiait pas du chômage partiel, contrairement aux prestataires privés).
- À la hausse des travaux en régie (chantiers réalisés par les services municipaux qui sont valorisés en dépenses d'équipement) qui entraînent une augmentation des achats de petits équipements.

Alors qu'un certain nombre d'évènements n'ont pas pu avoir lieu en 2021 compte tenu de la crise sanitaire.

La principale évolution du chapitre relatif aux autres dépenses de gestion courante (chapitre 65) porte sur le montant global des subventions aux associations :

En 2020, l'activité de la MJC Jean Moulin avait été fortement ralentie et ses salaires avaient été compensés au titre du chômage partiel. Son besoin de financement en 2021 a été bien moindre que par rapport aux années antérieures, entraînant une baisse des subventions aux associations de 108 000 € entre 2020 et 2021.

Les dépenses réelles de fonctionnement

REPÈRES

2021 <i>En €/hab</i>	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Charges générales	192	228	244	288
Charges de personnel	572	507	657	778
Charges de gestion courante	87	127	154	180
Charges réelles financières	10	33	17	24
Charges réelles exceptionnelles	0	3	9	11

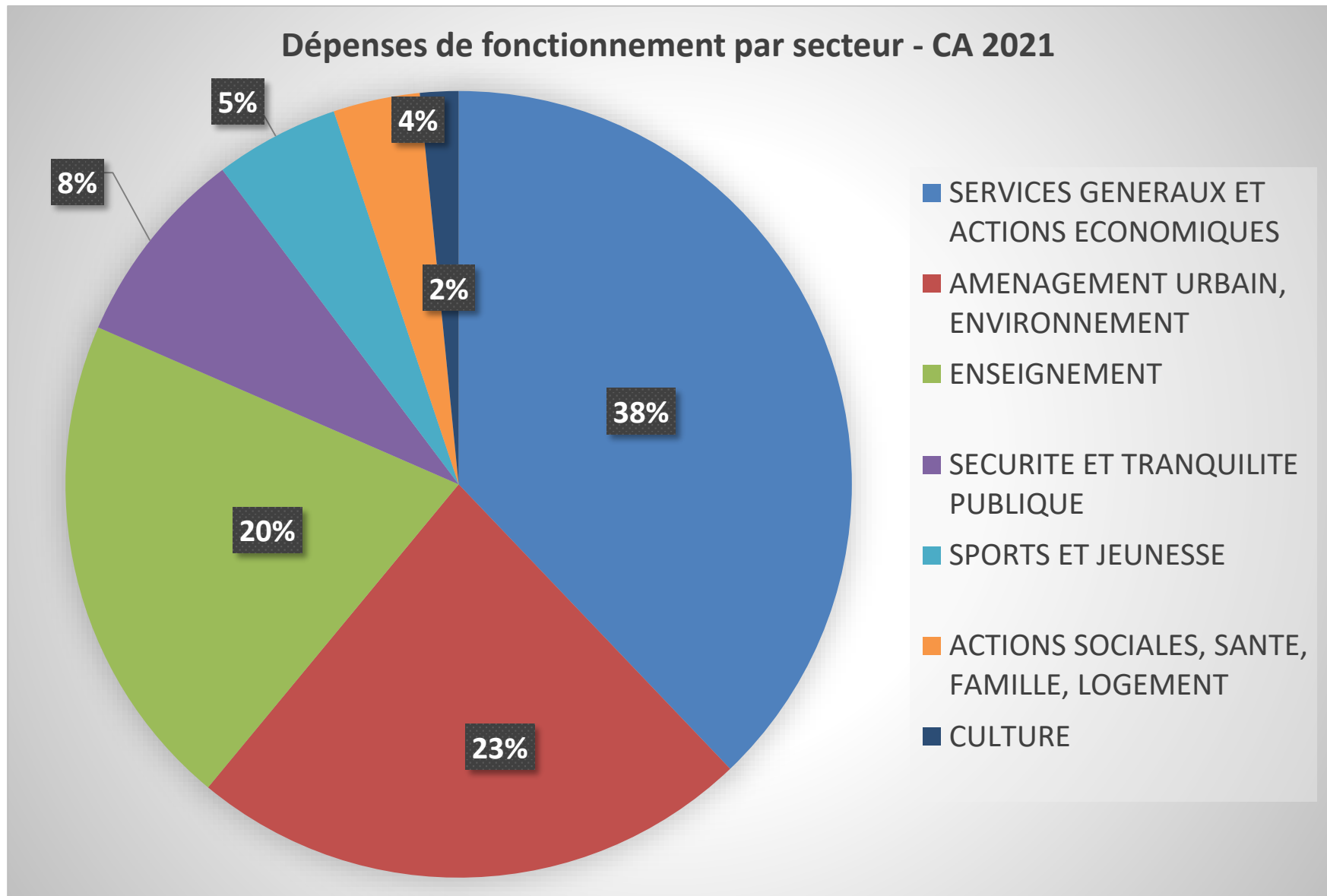
Strate de référence :

Population : 20459

Régime fiscal : FPU : Communes de 20 000 à 50 000 habitants

Source : DGFIP

Les dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses d'investissement

Toiture école
Moulin d'Albon
304 000 €

ViaRhôna -
quais
257 200 €

Acq. Locaux
centre de santé
699 900 €

Padel
483 800 €

Girodet
535 500 €

ADAP
35 700 €

Vidéoprotection
165 000 €

Divers travaux
de voirie
110 800 €

Autres travaux
bâtiments
123 300 €

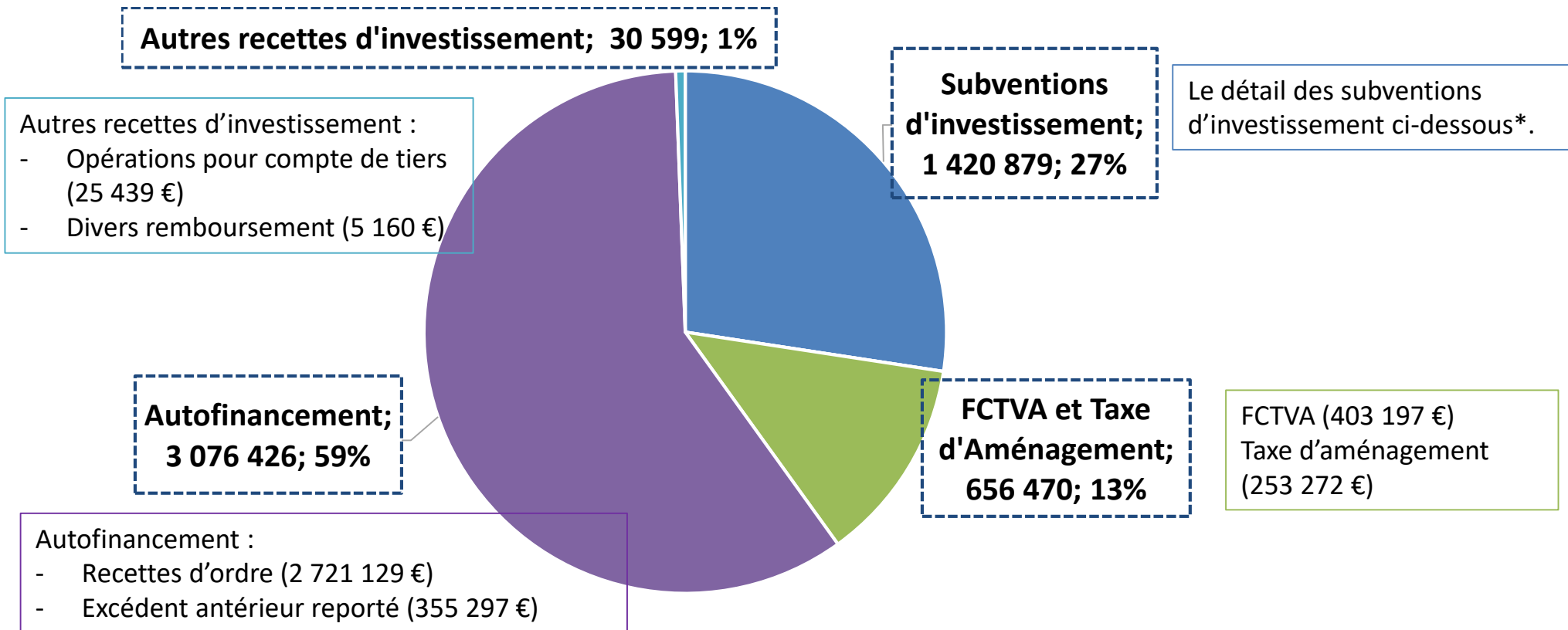
Travaux talus
des Bruyères
153 400 €

Acq. foncière et
matériels des
services
251 000 €

Lancement diverses opérations
(abords Axe 7 , rue Tony
Garnier, chemin Valentin sud,
toiture G. Fraise)
41 500 €

Achèvement d'opérations
(combeaux, guinguette, rue
Marcel Vivier)
149 800 €

Les recettes d'investissement

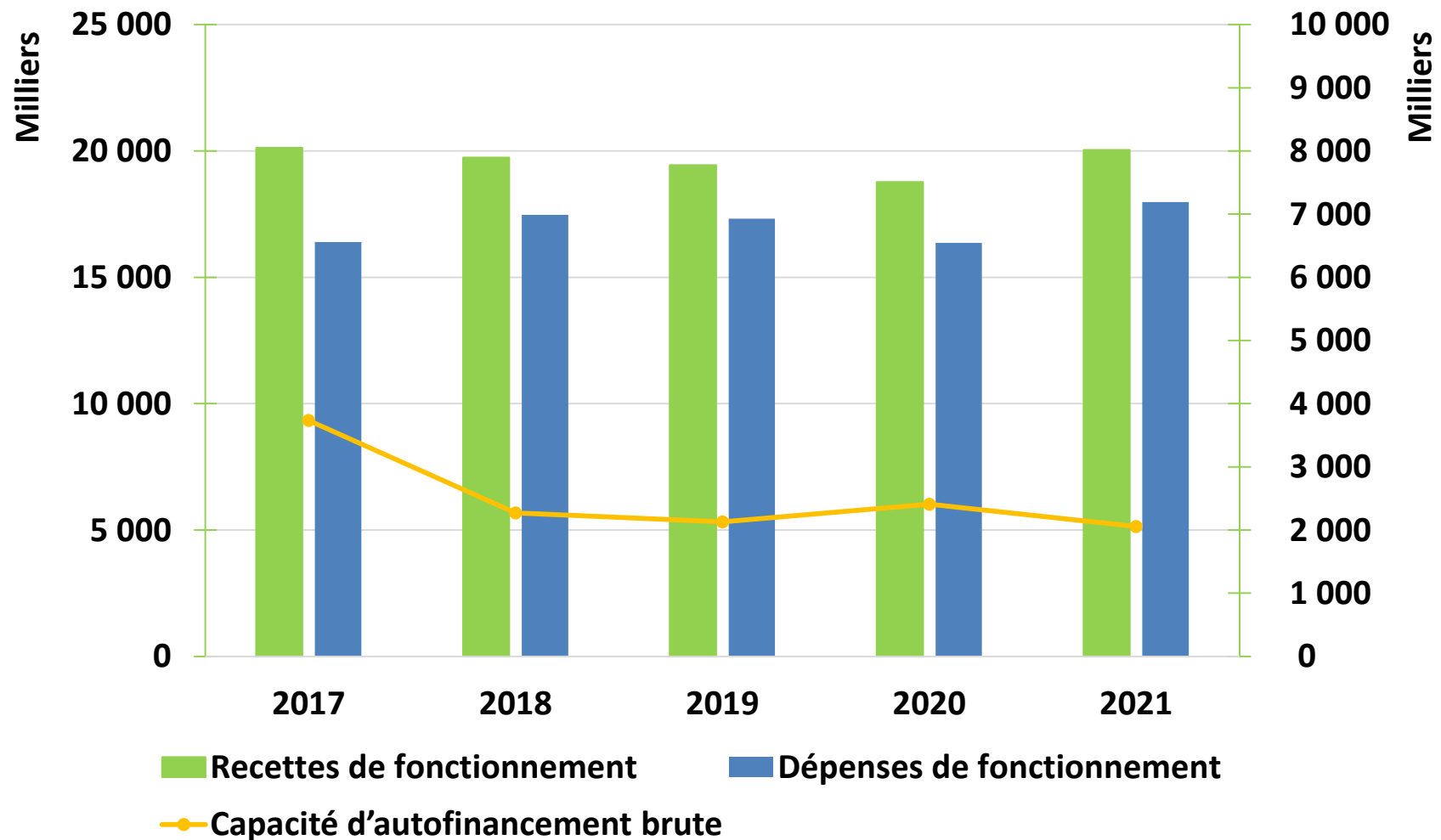


* Subventions d'investissement :

- Produit des amendes de police (129 119 €)
- Neutralisation de l'attribution de compensation d'investissement (576 256 €)
- Subventions Etat (206 091 €) pour les opérations : Padel, ViaRhôna quais, acompte Passerelle, Equipements scolaires,
- Subventions Région (202 951 €) pour les opérations : aménagements Girodet, Padel
- Subventions Département (203 112 €) pour les opérations : Talus des Bruyères, ViaRhôna-quais, accessibilité, stade des Combeaux, aménagement Girodet, Padel
- Solde des fonds de concours Valence Romans Agglo (99 500 €)

L'épargne :

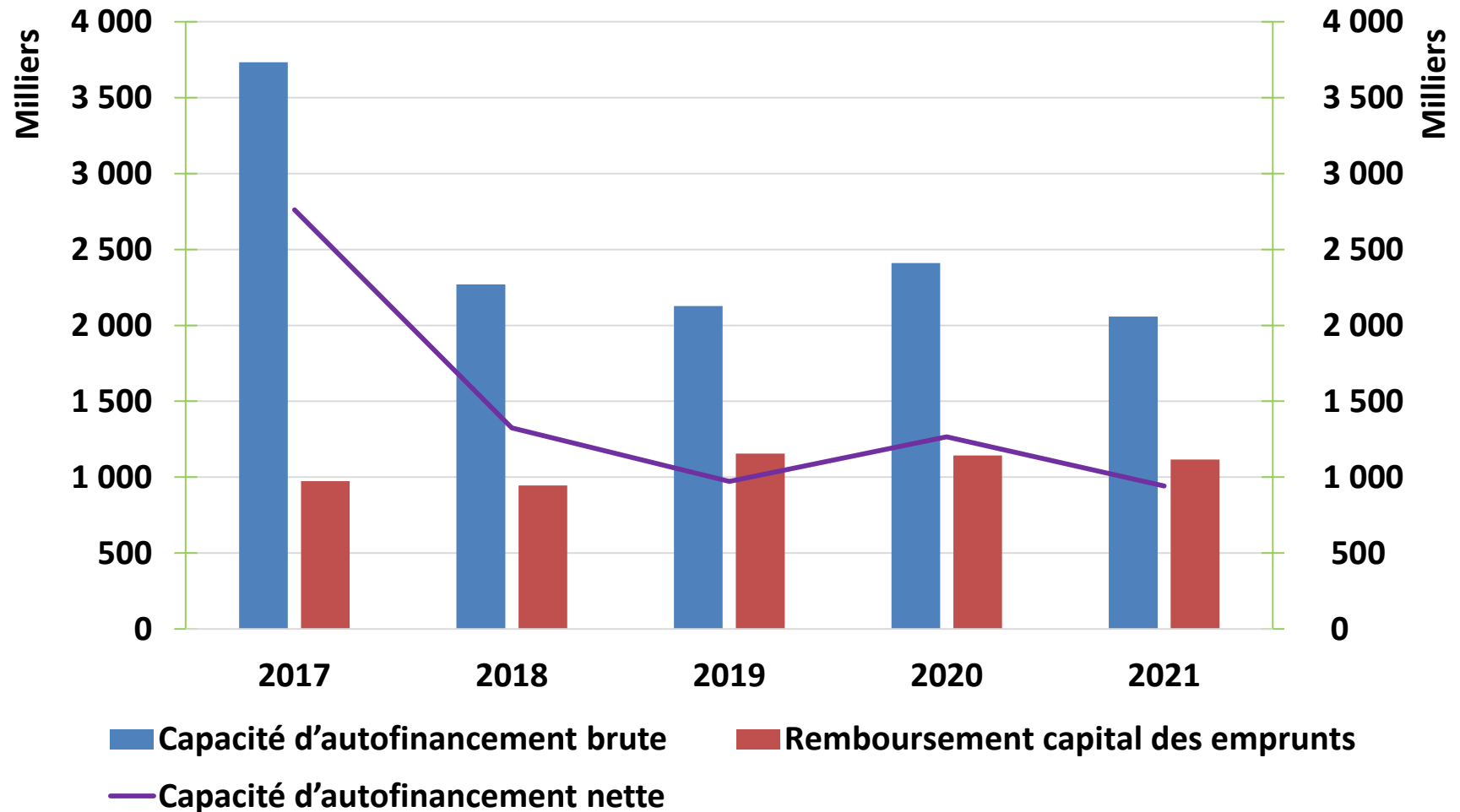
la capacité d'autofinancement brute



Capacité d'autofinancement brute : Différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement retraitées (hors provision, hors produits des cessions, intégrant les travaux en régie et les charges étalées sur plusieurs exercices – définition fiches DGFIP).

L'épargne :

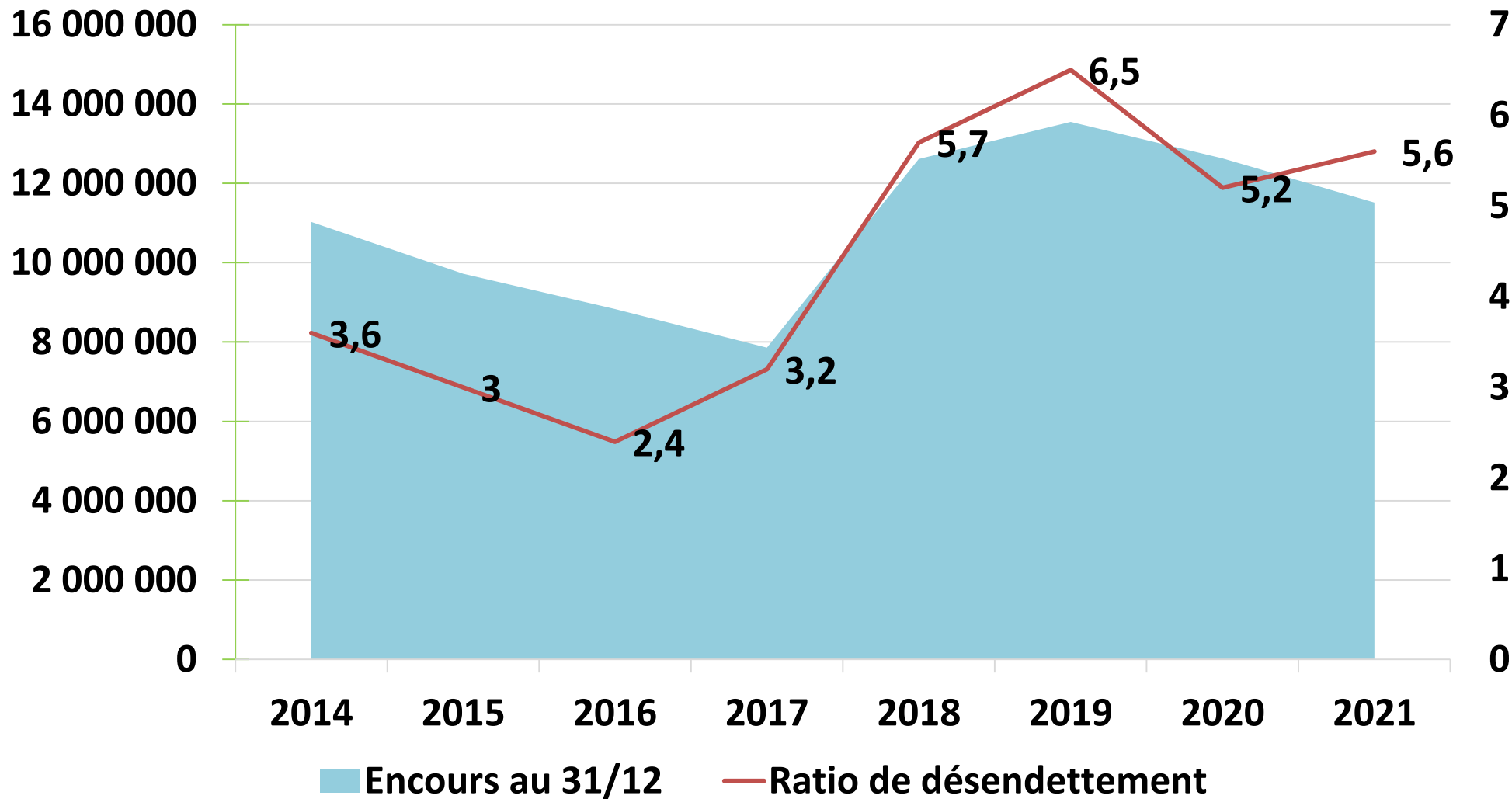
la capacité d'autofinancement nette



Capacité d'autofinancement nette :

Capacité d'autofinancement brute diminuée du remboursement du capital de la dette.

L'endettement :



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - Ville de Bourg
Les Valence (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21260058900015

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Valence Agglomération

M. 14

**Budget supplémentaire (3)
Voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	33
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	34

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 26058	Ville de Bourg Les Valence BUDGET PRINCIPAL	BS 2022
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	20358
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	121
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
25267793.00	26387687.00	1277.24	1223.38

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	909.00	1360.00
2	Produit des impositions directes/population	426.00	653.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	959.00	1487.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	577.00	320.00
5	Encours de dette/population	557.00	1011.00
6	DGF/population	63.00	202.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	63.50	56.18
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	100.35	97.98
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	60.13	21.52
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	58.09	67.99

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement. - sans (2) les programmes d'équipement. - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement. - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .</p> <p>IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).</p> <p>V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.</p>
--

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	11 879 973,11	84 678,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 11 795 295,11

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	11 879 973,11	11 879 973,11
--	----------------------	----------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 288 684,40	1 071 447,11

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 407 711,35	2 708 434,10
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 083 485,46	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	3 779 881,21	3 779 881,21
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	15 659 854,32	15 659 854,32
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	4 263 352,00	0,00	999 700,00	999 700,00	5 263 052,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 200 000,00	0,00	0,00	0,00	12 200 000,00
014	Atténuations de produits	225 000,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 880 648,00	0,00	10 000,00	10 000,00	1 890 648,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		18 569 000,00	0,00	1 009 700,00	1 009 700,00	19 578 700,00
66	Charges financières	190 000,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00
67	Charges exceptionnelles	11 300,00	0,00	300,00	300,00	11 600,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	1 407 000,00	1 407 000,00	1 407 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		18 770 300,00	0,00	2 417 000,00	2 417 000,00	21 187 300,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00	0,00	9 462 973,11	9 462 973,11	9 462 973,11
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 780 000,00	0,00	0,00	0,00	1 780 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 780 000,00	0,00	9 462 973,11	9 462 973,11	11 242 973,11
TOTAL		20 550 300,00	0,00	11 879 973,11	11 879 973,11	32 430 273,11

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	32 430 273,11
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	280 000,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 171 785,00	0,00	0,00	0,00	1 171 785,00
73	Impôts et taxes	15 851 765,00	0,00	83 458,00	83 458,00	15 935 223,00
74	Dotations et participations	2 374 200,00	0,00	508,00	508,00	2 374 708,00
75	Autres produits de gestion courante	131 500,00	0,00	0,00	0,00	131 500,00
Total des recettes de gestion courante		19 809 250,00	0,00	83 966,00	83 966,00	19 893 216,00
76	Produits financiers	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
77	Produits exceptionnels	10 800,00	0,00	712,00	712,00	11 512,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		19 820 300,00	0,00	84 678,00	84 678,00	19 904 978,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	730 000,00	0,00	0,00	0,00	730 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		730 000,00	0,00	0,00	0,00	730 000,00
TOTAL		20 550 300,00	0,00	84 678,00	84 678,00	20 634 978,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	11 795 295,11
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	32 430 273,11
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	10 512 973,11
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	190 800,00	243 244,61	120 520,00	120 520,00	554 564,61
204	Subventions d'équipement versées	506 654,00	26 177,32	50 000,00	50 000,00	582 831,32
21	Immobilisations corporelles	1 757 839,00	568 222,84	36 182,00	36 182,00	2 362 243,84
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	9 969 113,00	570 066,58	1 015 352,40	1 015 352,40	11 554 531,98
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	12 424 406,00	1 407 711,35	1 222 054,40	1 222 054,40	15 054 171,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 122 800,00	0,00	0,00	0,00	1 122 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 122 800,00	0,00	0,00	0,00	1 122 800,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	213 100,00	0,00	41 370,00	41 370,00	254 470,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	13 760 306,00	1 407 711,35	1 263 424,40	1 263 424,40	16 431 441,75
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	730 000,00	0,00	0,00	0,00	730 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	25 260,00	25 260,00	25 260,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	730 000,00	0,00	25 260,00	25 260,00	755 260,00
	TOTAL	14 490 306,00	1 407 711,35	1 288 684,40	1 288 684,40	17 186 701,75

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 083 485,46
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 270 187,21
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 489 250,00	2 692 005,10	0,00	0,00	6 181 255,10
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	8 439 956,00	0,00	-8 439 956,00	-8 439 956,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	11 929 206,00	2 692 005,10	-8 439 956,00	-8 439 956,00	6 181 255,10
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	568 000,00	0,00	-18 200,00	-18 200,00	549 800,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	568 000,00	0,00	-18 200,00	-18 200,00	549 800,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	213 100,00	16 429,00	41 370,00	41 370,00	270 899,00
	Total des recettes réelles d'investissement	12 710 306,00	2 708 434,10	-8 416 786,00	-8 416 786,00	7 001 954,10
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00	0,00	9 462 973,11	9 462 973,11	9 462 973,11
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 780 000,00	0,00	0,00	0,00	1 780 000,00

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2022

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		25 260,00	25 260,00	25 260,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 780 000,00		9 488 233,11	9 488 233,11	11 268 233,11
TOTAL		14 490 306,00	2 708 434,10	1 071 447,11	1 071 447,11	18 270 187,21

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 270 187,21
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	10 512 973,11
--	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	999 700,00		999 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00		10 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00	300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 407 000,00		1 407 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		9 462 973,11	9 462 973,11
Dépenses de fonctionnement – Total		2 417 000,00	9 462 973,11	11 879 973,11

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 879 973,11
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	363 764,61	0,00	363 764,61
204	Subventions d'équipement versées	76 177,32	0,00	76 177,32
21	Immobilisations corporelles (6)	604 404,84	25 260,00	629 664,84
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 585 418,98	0,00	1 585 418,98
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	41 370,00	0,00	41 370,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 671 135,75	25 260,00	2 696 395,75

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 083 485,46
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 779 881,21
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	83 458,00		83 458,00
74	Dotations et participations	508,00		508,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	712,00	0,00	712,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		84 678,00	0,00	84 678,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	11 795 295,11
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 879 973,11
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	-18 200,00	0,00	-18 200,00
13	Subventions d'investissement	2 692 005,10	800,00	2 692 805,10
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	-8 439 956,00	0,00	-8 439 956,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	24 460,00	24 460,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	57 799,00	0,00	57 799,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		9 462 973,11	9 462 973,11
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-5 708 351,90	9 488 233,11	3 779 881,21

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 779 881,21
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	4 263 352,00	999 700,00	999 700,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	624 590,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	100 000,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	636 300,00	1 000 000,00	1 000 000,00
60621	Combustibles	13 500,00	0,00	0,00
60622	Carburants	90 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	9 500,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	21 220,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	45 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	60 300,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	364 440,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	12 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	28 250,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	32 190,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	72 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	14 600,00	-300,00	-300,00
611	Contrats de prestations de services	534 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	67 700,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	74 578,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	14 300,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	38 400,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	160 148,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	130 000,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	19 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	39 800,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	43 900,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	184 687,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	58 900,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	162 200,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	21 800,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	11 980,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	45 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	2 600,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	54 299,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 400,00	0,00	0,00
6228	Divers	3 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	89 200,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	50,00	0,00	0,00
6237	Publications	67 500,00	0,00	0,00
6238	Divers	10 750,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	25 100,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	9 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	1 750,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	28 800,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	47 420,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	400,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 200,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	1 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	12 000,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	1 350,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	63 950,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	101 000,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 300,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 200 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	4 000,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	92 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	35 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	129 000,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	4 560 000,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	95 000,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 220 000,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	2 556 000,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	20 000,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	10 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 486 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 600 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	100 000,00	0,00	0,00

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6455	Cotisations pour assurance du personnel	63 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	15 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	200 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	225 000,00	0,00	0,00
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	220 000,00	0,00	0,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	2 000,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	3 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 880 648,00	10 000,00	10 000,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	20 329,00	0,00	0,00
6518	Autres	16 319,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	210 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	1 420,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	18 000,00	0,00	0,00
6535	Formation	3 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	38 982,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	10 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	683 980,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	1 018,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	110 600,00	10 000,00	10 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	127 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	640 000,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		18 569 000,00	1 009 700,00	1 009 700,00
66	Charges financières (b)	190 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	192 967,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 967,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	11 300,00	300,00	300,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	2 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	9 300,00	300,00	300,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	1 407 000,00	1 407 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		18 770 300,00	2 417 000,00	2 417 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	9 462 973,11	9 462 973,11
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 780 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 666 603,00	0,00	0,00
6812	Dot. amort. et prov. Charges à répartir	113 397,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 780 000,00	9 462 973,11	9 462 973,11
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 780 000,00	9 462 973,11	9 462 973,11
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		20 550 300,00	11 879 973,11	11 879 973,11

+

RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
-----------------------------------	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		11 879 973,11
--	--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	38 806,97
Montant des ICNE de l'exercice N-1	41 774,22
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 967,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	280 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	210 000,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	70 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 171 785,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	48 000,00	0,00	0,00
70312	Redevances funéraires	1 200,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	53 500,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	60 000,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	6 850,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	155 000,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	480 500,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	72 000,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	17 000,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	3 000,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	237 435,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	37 300,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	15 851 765,00	83 458,00	83 458,00
73111	Impôts directs locaux	8 806 365,00	83 458,00	83 458,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	10 000,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	5 148 000,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	632 000,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	34 000,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	25 000,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	26 400,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	330 000,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	140 000,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	700 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 374 200,00	508,00	508,00
7411	Dotation forfaitaire	991 300,00	-18 253,00	-18 253,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	320 000,00	-461,00	-461,00
744	FCTVA	30 000,00	13 000,00	13 000,00
74718	Autres participations Etat	5 000,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	5 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	102 200,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	900 000,00	6 222,00	6 222,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	20 700,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	131 500,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	110 900,00	0,00	0,00
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	4 500,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	16 100,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		19 809 250,00	83 966,00	83 966,00
76	Produits financiers (b)	250,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	250,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	10 800,00	712,00	712,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 000,00	712,00	712,00
7788	Produits exceptionnels divers	8 800,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		19 820 300,00	84 678,00	84 678,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	730 000,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	197 584,00	0,00	0,00
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	531 775,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	641,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		730 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		20 550 300,00	84 678,00	84 678,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	11 795 295,11
--	----------------------

=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				11 879 973,11

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	190 800,00	120 520,00	120 520,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	294,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	95 506,00	117 224,00	117 224,00
2033	Frais d'insertion	3 000,00	3 296,00	3 296,00
2051	Concessions, droits similaires	91 200,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	800,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	506 654,00	50 000,00	50 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	60 000,00	50 000,00	50 000,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	446 654,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 757 839,00	36 182,00	36 182,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	123 000,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	100 600,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	349 939,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	100 000,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	260 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	30 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	33 324,00	31 332,00	31 332,00
21538	Autres réseaux	0,00	1 650,00	1 650,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	97 500,00	-432,00	-432,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	4 000,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	47 737,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	0,00	0,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	3 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	322 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	74 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	44 700,00	3 210,00	3 210,00
2188	Autres immobilisations corporelles	168 039,00	422,00	422,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	9 969 113,00	1 015 352,40	1 015 352,40
2312	Agencements et aménagements de terrains	365 763,00	-864,00	-864,00
2313	Constructions	1 846 600,00	162 000,00	162 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	7 756 750,00	854 216,40	854 216,40
Total des dépenses d'équipement		12 424 406,00	1 222 054,40	1 222 054,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 122 800,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	884 000,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	237 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 800,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 122 800,00	0,00	0,00
45811	EAUX PLUVIALES RUE A PERRET/ABORDS ILOT F (6)	118 800,00	0,00	0,00
458111	DEPENSE ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DU VALENTIN SUD (6)	0,00	24 300,00	24 300,00
458112	DEPENSE EAUX PLUVIALES CHEMIN DU VALENTIN SUD (6)	0,00	16 320,00	16 320,00
45812	DEPENSES EAUX PLUVIALES GIRODET SOUS MANDAT (6)	4 900,00	0,00	0,00
45813	DEPENSES ECLAIRAGE PUBLIC GIRODET SOUS MANDAT (6)	5 400,00	0,00	0,00
45817	DEPENSES EAUX PLUVIALES PARKING INDY/CHORIER SOUS (6)	0,00	750,00	750,00
45819	DEPENSES EAUX PLUVIALES AVENUE TONY GARNIER (6)	84 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		213 100,00	41 370,00	41 370,00
TOTAL DEPENSES REELLES		13 760 306,00	1 263 424,40	1 263 424,40
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	730 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	532 416,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	641,00	0,00	0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	531 775,00	0,00	0,00

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	Charges transférées (9)	197 584,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	197 584,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	25 260,00	25 260,00
2112	Terrains de voirie	0,00	800,00	800,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	5 000,00	5 000,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	16 800,00	16 800,00
2138	Autres constructions	0,00	900,00	900,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	800,00	800,00
21538	Autres réseaux	0,00	60,00	60,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	900,00	900,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		730 000,00	25 260,00	25 260,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		14 490 306,00	1 288 684,40	1 288 684,40

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	1 407 711,35
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	1 083 485,46
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 779 881,21
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 489 250,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	15 314,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	575 847,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	2 022 664,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	415 583,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	339 842,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	120 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	8 439 956,00	-8 439 956,00	-8 439 956,00
1641	Emprunts en euros	8 439 956,00	-8 439 956,00	-8 439 956,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		11 929 206,00	-8 439 956,00	-8 439 956,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	568 000,00	-18 200,00	-18 200,00
10222	FCTVA	300 000,00	-18 200,00	-18 200,00
10226	Taxe d'aménagement	268 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		568 000,00	-18 200,00	-18 200,00
45821	EAUX PLUVIALES RUE A PERRET/ABORDS ILOT F (5)	118 800,00	0,00	0,00
458211	RECETTE ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DU VALENTIN SUD (5)	0,00	24 300,00	24 300,00
458212	RECETTE EAUX PLUVIALES CHEMIN DU VALENTIN SUD (5)	0,00	16 320,00	16 320,00
45822	RECETTES EAUX PLUVIALES GIRODET SOUS MANDAT (5)	4 900,00	0,00	0,00
45823	RECETTES ECLAIRAGE PUBLIC GIRODET SOUS MANDAT (5)	5 400,00	0,00	0,00
45826	RECETTES ECLAIRAGE PUBLIC PARKING INDY/CHORIER SOU (5)	0,00	0,00	0,00
45827	RECETTES EAUX PLUVIALES PARKING INDY/CHORIER SOUS (5)	0,00	750,00	750,00
45829	RECETTES EAUX PLUVIALES AVENUE TONY GARNIER (5)	84 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		213 100,00	41 370,00	41 370,00
TOTAL RECETTES REELLES		12 710 306,00	-8 416 786,00	-8 416 786,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	9 462 973,11	9 462 973,11
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 780 000,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	18 706,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	6 034,00	0,00	0,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	2 822,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	34 519,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	60,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	47 575,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	145,00	0,00	0,00
28046	Attributions compensation investissement	446 654,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	18 251,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	696,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	179 741,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	415 997,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	20 976,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	34 266,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	125 417,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	9 004,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	74 425,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	45 693,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	90 218,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	27 748,00	0,00	0,00

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
28188	Autres immo. corporelles	67 656,00	0,00	0,00
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	113 397,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 780 000,00	9 462 973,11	9 462 973,11
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	25 260,00	25 260,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	800,00	800,00
2031	Frais d'études	0,00	20 000,00	20 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	4 400,00	4 400,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	60,00	60,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 780 000,00	9 488 233,11	9 488 233,11
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		14 490 306,00	1 071 447,11	1 071 447,11

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	2 708 434,10
-----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 779 881,21
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	1 925 448	1 653 136	150 070	1 222 522	12 609	291 095	754 939	0	80 000	8 933 611	300	15 023 730
- Equipements municipaux (2)		1 653 136	128 100	1 222 522	12 609	291 095	754 939	0	0	8 671 111	300	13 089 806
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	80 000	30 000	0	556 654
- Opérations financières	1 925 448											1 925 448
Dépenses d'ordre	730 000											755 260
Total dépenses de l'exercice	2 655 448	1 653 196	150 970	1 239 322	12 609	293 295	754 939	0	80 000	8 938 911	300	15 778 990
RAR N-1 et reports	1 115 202	142 970	48 353	177 484	11 060	40 494	48 041	0	26 177	881 414	0	2 491 197
Total cumulé dépenses d'investissement	3 770 650	1 796 167	199 323	1 416 806	23 669	333 789	802 980	0	106 177	9 820 325	300	18 270 187

RECETTES

Total recettes de l'exercice	12 065 343	144 354	77 170	600 638	0	2 200	712 884	0	0	1 959 164	0	15 561 753
RAR N-1 et reports	0	0	47 715	10 387	2 016	170 691	230 271	0	0	2 247 354	0	2 708 434
Total cumulé recettes d'investissement	12 065 343	144 354	124 885	611 025	2 016	172 891	943 155	0	0	4 206 518	0	18 270 187

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	15 838 906	4 180 996	2 467 023	3 454 401	328 187	911 726	343 721	109 339	281 151	4 479 423	35 400	32 430 273
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	15 838 906	4 180 996	2 467 023	3 454 401	328 187	911 726	343 721	109 339	281 151	4 479 423	35 400	32 430 273

RECETTES

Total recettes de l'exercice	19 633 416	76 900	3 000	440 712	130 000	242 550	3 000	40 500	0	21 000	43 900	20 634 978
RAR N-1 et reports	11 795 295	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 795 295
Total cumulé recettes de fonctionnement	31 428 711	76 900	3 000	440 712	130 000	242 550	3 000	40 500	0	21 000	43 900	32 430 273

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses investissement		2 687 165	1 796 167	199 323	1 416 806	23 669	333 789	802 980	0	106 177	9 820 325	300	17 186 702
Dépenses réelles		1 957 165	1 796 107	198 423	1 400 006	23 669	331 589	802 980	0	106 177	9 815 025	300	16 431 442
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	1 122 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 122 800
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	93 464	432	233 688	0	4 000	0	0	0	222 681	300	554 565
204	Subventions d'équipement versées	446 654	0	0	0	0	0	0	0	106 177	30 000	0	582 831
21	Immobilisations corporelles	387 711	402 764	176 021	153 579	23 669	161 726	164 862	0	0	891 911	0	2 362 244
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	1 299 878	0	1 012 740	0	165 863	638 118	0	0	8 437 933	0	11 554 532
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	21 970	0	0	0	0	0	0	232 500	0	254 470
45811	EAUX PLUVIALES RUE A PERRET/ABORDS ILOT F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	118 800	0	118 800
458111	DEPENSE ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DU VALENTIN SUD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 300	0	24 300
458112	DEPENSE EAUX PLUVIALES CHEMIN DU VALENTIN SUD	0	0	16 320	0	0	0	0	0	0	0	0	16 320
45812	DEPENSES EAUX PLUVIALES GIRODET SOUS MANDAT	0	0	4 900	0	0	0	0	0	0	0	0	4 900
45813	DEPENSES ECLAIRAGE PUBLIC GIRODET SOUS MANDAT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 400	0	5 400
45817	DEPENSES EAUX PLUVIALES PARKING INDY/CHORIER SOUS	0	0	750	0	0	0	0	0	0	0	0	750
45819	DEPENSES EAUX PLUVIALES AVENUE TONY GARNIER	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84 000	0	84 000

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
<i>Dépenses d'ordre</i>		730 000	60	900	16 800	0	2 200	0	0	0	5 300	0	755 260
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	730 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	730 000
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0	60	900	16 800	0	2 200	0	0	0	5 300	0	25 260

RECETTES													
Total recettes investissement		12 065 343	144 354	124 885	611 025	2 016	172 891	943 155	0	0	4 206 518	0	18 270 187
Recettes réelles		935 767	30 897	123 985	594 225	2 016	170 691	943 155	0	0	4 201 218	0	7 001 954
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	549 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	549 800
13	Subventions d'investissement	385 967	30 897	68 658	594 225	2 016	170 691	943 155	0	0	3 985 646	0	6 181 255
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	55 327	0	0	0	0	0	0	215 572	0	270 899
45821	EAUX PLUVIALES RUE A PERRET/ABORDS ILOT F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	118 800	0	118 800
458211	RECETTE ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DU VALENTIN SUD	0	0	24 300	0	0	0	0	0	0	0	0	24 300
458212	RECETTE EAUX PLUVIALES CHEMIN DU VALENTIN SUD	0	0	16 320	0	0	0	0	0	0	0	0	16 320
45822	RECETTES EAUX PLUVIALES GIRODET SOUS MANDAT	0	0	4 900	0	0	0	0	0	0	0	0	4 900
45823	RECETTES ECLAIRAGE PUBLIC GIRODET SOUS MANDAT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 400	0	5 400
45826	RECETTES ECLAIRAGE PUBLIC PARKING INDY/CHORIER SOU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 372	0	7 372
45827	RECETTES EAUX PLUVIALES PARKING INDY/CHORIER SOUS	0	0	9 807	0	0	0	0	0	0	0	0	9 807

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
45829	RECETTES EAUX PLUVIALES AVENUE TONY GARNIER	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84 000	0	84 000
<i>Recettes d'ordre</i>		11 129 576	113 457	900	16 800	0	2 200	0	0	0	5 300	0	11 268 233
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	9 462 973	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 462 973
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	1 666 603	113 397	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 780 000
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0	60	900	16 800	0	2 200	0	0	0	5 300	0	25 260

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		15 838 906	4 180 996	2 467 023	3 454 401	328 187	911 726	343 721	109 339	281 151	4 479 423	35 400	32 430 273
Dépenses réelles		4 709 330	4 067 599	2 467 023	3 454 401	328 187	911 726	343 721	109 339	281 151	4 479 423	35 400	21 187 300
011	Charges à caractère général	2 825 348	584 331	168 643	663 537	96 327	248 062	30 561	7 875	1 251	610 017	27 100	5 263 052
012	Charges de personnel, frais assimilés	230 000	2 454 300	1 613 200	2 668 600	229 800	662 000	312 800	101 100	59 900	3 866 300	2 000	12 200 000
014	Atténuations de produits	5 000	0	0	0	0	0	0	0	220 000	0	0	225 000
022	Dépenses imprévues	1 407 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 407 000
65	Autres charges de gestion courante	48 982	1 028 968	685 180	122 264	60	1 664	360	64	0	3 106	0	1 890 648
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	190 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	190 000
67	Charges exceptionnelles	3 000	0	0	0	2 000	0	0	300	0	0	6 300	11 600
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		11 129 576	113 397	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 242 973
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	9 462 973	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 462 973
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	1 666 603	113 397	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 780 000
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		19 633 416	76 900	3 000	440 712	130 000	242 550	3 000	40 500	0	21 000	43 900	20 634 978
Recettes réelles		18 903 416	76 900	3 000	440 712	130 000	242 550	3 000	40 500	0	21 000	43 900	19 904 978
013	Atténuations de charges	280 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	280 000
70	Produits des services, du domaine, vente	296 535	51 200	0	440 000	130 000	195 350	3 000	40 500	0	15 200	0	1 171 785
73	Impôts et taxes	15 935 223	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 935 223
74	Dotations et participations	2 296 808	25 700	0	0	0	47 200	0	0	0	5 000	0	2 374 708

Ville de Bourg Les Valence - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
75	Autres produits de gestion courante	92 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 900	131 500
76	Produits financiers	250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250
77	Produits exceptionnels	2 000	0	3 000	712	0	0	0	0	0	800	5 000	11 512
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>730 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>730 000</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>730 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>730 000</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 1 121 641,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 121 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	884 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	237 000,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		641,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	641,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 121 641,00	1 407 711,35	1 083 485,46	3 612 837,81

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 2 348 000,00	9 444 773,11	VI 9 444 773,11
Ressources propres externes de l'année (a)		568 000,00	-18 200,00	-18 200,00
10222	FCTVA	300 000,00	-18 200,00	-18 200,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	268 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 780 000,00	9 462 973,11	9 462 973,11
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2802	Frais liés à la réalisation des document	18 706,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	6 034,00	0,00	0,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	2 822,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	34 519,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	60,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	47 575,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	145,00	0,00	0,00
28046	Attributions compensation investissement	446 654,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	18 251,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	696,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	179 741,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	415 997,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	20 976,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	34 266,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	125 417,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	9 004,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	74 425,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	45 693,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	90 218,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	27 748,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	67 656,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	113 397,00	0,00	0,00
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	9 462 973,11	9 462 973,11

Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
--	--	---------------------------------------	----------------------------------	-----------------------

Total ressources propres disponibles	11 792 773,11	2 708 434,10	0,00	0,00	14 501 207,21
---	----------------------	---------------------	-------------	-------------	----------------------

		Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV		3 612 837,81
Ressources propres disponibles	VIII		14 501 207,21
Solde	IX = VIII – IV (5)		10 888 369,40

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
GS moulin d'albon	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00	0,00	820 000,00	1 980 000,00	0,00
Projet urbain phase 1	15 300 000,00	0,00	15 300 000,00	8 988 173,00	6 233 650,00	78 177,00	0,00
agenda accessibilit programme	3 117 916,00	-217 916,00	2 900 000,00	1 005 409,00	163 939,00	787 482,00	943 170,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Avenant n° 1 à la
Convention de participation financière et matérielle
de la commune de Bourg-Lès-Valence
au fonctionnement des classes primaires sous contrat d'association

Entre,

La commune de Bourg-Lès-Valence représentée par son Maire, Marlène MOURIER, dûment autorisée par délibération du Conseil Municipal du

d'une part,

et

L'OGEC de l'école Sainte Thérèse représentée par son président, sise 10 Boulevard du Général de Gaulle à Bourg-Lès-Valence, agissant en qualité de personne morale civilement responsable de la gestion de l'établissement, ayant la jouissance des biens immeubles et des biens meubles,

et Madame le Chef d'établissement de l'école Sainte Thérèse, sise 10 Boulevard du Général de Gaulle à Bourg-Lès-Valence,

d'autre part ;

Vu les articles L 442-5, L 442-5-1 du code de l'éducation ;

Vu la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 ;

Vu la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance qui a modifié l'article L. 131-1 du code de l'éducation en rendant l'instruction obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans ;

Vu les contrats d'association conclus le 5 janvier 1987 et le 4 novembre 2011 entre l'État et l'école Sainte Thérèse ;

Vu la convention de participation financière et matérielle de la commune de Bourg-lès-Valence au fonctionnement des classes primaires sous contrat d'association avec l'OGEC Sainte-Thérèse du 19 novembre 2021 ;

conformément à l'article 2 de la convention de participation financière et matérielle de la Commune de Bourg-Lès-Valence au fonctionnement des classes sous contrat d'association de l'école Sainte Thérèse, un avenant est nécessaire pour prendre en considération les

montants réévalués de la contribution financière pour les classes maternelles et élémentaires des résultats constatés au compte administratif 2021.

Article 1 – Objet :

Le présent avenant convention a pour objet de réévaluer les montants de la contribution financière des classes maternelles et élémentaires.

Article 2 – Montant de la participation communale :

Le montant de la contribution financière pour les classes maternelles est évalué à 1 100 euros par élève des classes maternelles pour l'année scolaire 2021-2022.

Le montant de la contribution financière pour les classes élémentaires est évalué à 460 euros par élève des classes élémentaires pour l'année scolaire 2021-2022.

Article 3 :

Les autres mentions de la convention restent sans changement.

Fait à Bourg-Lès-Valence , le

Le Maire
Mme Marlène MOURIER

Le Président d'OGEC
M.

Le Chef d'établissement
Mme

RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES

JUIN 2022

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et modalités de mise à disposition par la Commune, à titre ponctuel ou régulier, gratuit ou onéreux, d'un certain nombre de salles municipales, au bénéfice d'associations bourcaines, d'associations et organismes présentant un intérêt communal ou encore de particuliers domiciliés sur la Commune.

Par ailleurs, s'agissant de salles communales, leur mise à disposition sera soumise au respect du principe de laïcité.

ARTICLE 2 : IDENTIFICATION DES SALLES MUNICIPALES ET USAGES AUTORISES

DENOMINATION	SUPERFICIE	UTILISATION ET USAGES AUTORISES	JAUGE MAXI
SALLE F. MITTERRAND (Salle des mariages)	200 m ²	* Conférence * Réception	250 PERS
SALLE SOUS-SOL MAIRIE	104 m ²	* Réunion - Formation * Conférence * Réception	80 PERS
SALLE POLYVALENTE MPT DU PLATEAU	302 m ²	* Réunion - Formation * Conférence * Manifestation festive	350 PERS.
SALLE DE VOTE	150 M ² + 34 M ² estrade	* Réunion - Formation * Conférence * Réception * Réception privée sans repas à table	150 PERS

L'utilisateur devra se conformer aux règles de sécurité inhérentes à la salle concernée et à son environnement immédiat et tenir compte plus globalement de toutes les contraintes, normes et caractéristiques mentionnées sur la fiche spécifique à la salle, jointe en annexe du présent règlement. Il pourra le cas échéant faire appel aux services de la Mairie pour tout renseignement.

ARTICLE 3 : CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ATTRIBUTION

Le prêt de salles communales pour des activités ponctuelles ou régulières à des associations ou organismes est autorisé s'il répond à l'intérêt général de la commune au regard des critères suivants :

- **Priorité aux associations bourcaines**
- **Intérêt communal d'une association ou d'un organisme ayant son siège hors de la commune**, de par ses activités ponctuelles ou régulières ou/et les types de publics touchés

ARTICLE 4 : MISES À DISPOSITION NON AUTORISÉES

Ne sont pas autorisées les mises à disposition pour les objets ou usages suivants :

- Toute activité, manifestation ou réunion à caractère religieux, politique (à l'exception des périodes de campagnes électorales réglementaires **ou pré-électorales**), ou discriminatoire.
- Sauf dérogation prévue à l'article 5, toute activité, manifestation ou réunion à caractère commercial, sans lien avec l'activité habituelle de l'association, ses objectifs statutaires et dont les recettes ne bénéficient pas directement à l'association organisatrice.
- les activités générant des nuisances sonores importantes, ou plus généralement sources de troubles et de nuisances au voisinage.

ARTICLE 5 : CAS DE MISE À DISPOSITION AUTORISÉE A TITRE DÉROGATOIRE ET ONÉREUX

En cas de mise à disposition exceptionnellement autorisée d'une activité commerciale sans lien avec l'association organisatrice, il sera demandé un droit de place ou de stand.

En cas de mise à disposition autorisée et à titre onéreux, dans le cadre d'une activité commerciale bénéficiant directement à l'association, la Commune de BOURG LES VALENCE se réserve le droit de tenir compte du niveau de recettes supplémentaires ainsi généré lors de l'examen d'éventuelle demande de subvention.

ARTICLE 6 : CONDITIONS FINANCIÈRES DE LA MISE À DISPOSITION

Sauf dispositions contraires mentionnées le cas échéant dans les conventions liant la Commune avec une association, **deux gratuités annuelles au plus**, pour l'une ou l'autre de ces salles, seront accordées aux associations bourcaines, ainsi qu'aux associations, administrations ou organismes extérieurs à la Commune, en fonction à la fois, notamment de l'intérêt local d'ordre social, culturel ou économique et du caractère gratuit de cette activité ou manifestation, ponctuelle ou récurrente, pour les habitants de la commune ou une catégorie de ses habitants.

Ces deux gratuités annuelles s'entendent soit pour deux utilisations ponctuelles s'agissant des associations subventionnées par la Commune (par exemple une assemblée générale et une manifestation), soit, s'agissant des associations ou organismes ne bénéficiant pas de subvention communale, pour deux utilisations ponctuelles ou pour une utilisation régulière sur l'année concernant une même activité.

Par ailleurs, cette double gratuité annuelle concerne les syndicats, dans la mesure où ils constituent une association bourcaine, mais ne concerne pas les associations syndicales (de lotissements) ou syndicats de copropriétés, pour lesquels il sera appliqué, dès la première utilisation annuelle le tarif « réunion » correspondant à la salle concernée.

Au delà de ces modalités et conditions de gratuité, la mise à disposition se fera à titre onéreux selon les usages et la tarification suivants :

DÉNOMINATION	SUPERFICIE	USAGES	TARIFICATION
SALLE F. MITTERRAND (Salle des mariages)	200 m2	* Conférence * Réception	90.00 € par ½ journée ou soirée Ou 160.00 € par jour
SALLE SOUS SOL MAIRIE	104 m2	*Réunion (forfait) *Conférence / formation *Réception	35,00 € 45.00 € par ½ journée ou soirée Ou 85.00 € par jour
SALLE POLYVALENTE DE LA MAISON DU PLATEAU	302 M2	* Réunion (forfait) * Conférence / formation * Manifestation festive organisée par une association ou un organisme privé	60,00 € 100.00 € par ½ journée ou soirée Ou 250.00 € par jour
SALLE DE VOTE	150 M2 + 34 M2 estrade	* Réunion (forfait) * Conférence * Réception * Réunion (forfait) * Conférence * Réception	<u>Du 15 avril au 15 octobre</u> 40,00 € 90.00 € par ½ journée ou soirée Ou 160.00 € par jour <u>Du 15 octobre au 15 avril</u> 50,00 € 120.00 € par ½ journée ou soirée Ou 210.00 € par jour

Par ailleurs, pour les réservations et utilisations de salle portant sur une demi-journée et plus, un forfait de 60 € (au titre de frais de nettoyage de la salle) est susceptible d'être facturé, même en cas de mise à disposition gratuite, dans le cas où l'état des lieux contradictoire de sortie révélerait un état de propreté insuffisant au regard de l'état des lieux d'entrée. A cet effet, un chèque de 60 € à l'ordre du Trésor public sera demandé, et joint au dossier de réservation. Il sera restitué lors de l'état des lieux de sortie si la salle est rendu dans un état de propreté satisfaisant. Dans le cas contraire, il sera encaissé, dans le cadre d'une facturation émise à l'encontre du locataire.

La commune se réserve en outre le droit de procéder à cette même facturation en cas de mise à disposition inférieure à la demi-journée, à l'issue de l'état des lieux de sortie.

Ces tarifs sont par ailleurs susceptibles d'être majorés annuellement à hauteur du niveau de l'inflation.

ARTICLE 7 : MODALITÉS PARTICULIÈRES À CERTAINES SALLES

7-1 : NETTOYAGE ET REMISE EN CONFIGURATION DES SALLES DANS LE CADRE DE RÉUNIONS :

Lors de l'utilisation des salles pour des réunions ou conférences, il est demandé à l'organisateur, à l'issue de ces réunions, de restituer la salle dans sa configuration mariage pour la salle François MITTERRAND, dans leur configuration initiale pour les autres salles, et dans un bon état de propreté.

7-2 : SALLE FRANCOIS MITTERRAND (salle des mariages)

la mise à disposition ou la location de la Salle François MITTERRAND (salle des mariages) seront gérées au niveau des services de la Ville au regard des critères de priorité suivants :

- Affectation prioritaire pour les cérémonies de mariage, parrainages ou jours d'élection
- Affectation prioritaire secondaire pour les besoins et demandes soit des services et équipements de la Commune, soit des associations bourcaines, dans le cadre de leurs activités, manifestations ou évènements ponctuels ou récurrents.
- Affectation résiduelle et dans la mesure des disponibilités aux associations, structures ou organismes extérieurs à la commune de BOURG-LÈS-VALENCE

La location ou mise à disposition de la Salle François MITTERRAND (salle des mariages) aux associations ou organismes est possible sur les 7 jours de la semaine.

7-3 : SALLE POLYVALENTE DE LA MAISON DU PLATEAU :

- Veiller au maintien de la propreté des abords extérieurs de la salle
- Si le locataire ou bénéficiaire de la mise à disposition désire ouvrir une buvette payante, il doit au préalable déposer en Mairie une demande d'autorisation de débit de boisson de 2ème catégorie et se conformer aux dispositions légales en vigueur.

7-4 : SALLE SOUS SOL MAIRIE

La location ou mise à disposition de cette salle aux associations ou organismes est possible sur **6 jours sur 7**, à l'exception du dimanche.

7-5 : SALLE DE VOTE

La location ou mise à disposition de cette salle aux associations ou organismes est possible sur **7 jours sur 7**.

7-6 : CAS PARTICULIER

Dans les salles concernées qui seraient susceptibles d'être occupées sur un même week-end par deux locataires différents, le samedi et le dimanche, les états des lieux d'entrée se feront contradictoirement en présence d'un agent municipal le vendredi et en présence des deux locataires ; et le locataire ayant réservé pour le dimanche devra, le cas échéant, si la salle était constatée dans un état anormalement sale ou mal configurée le dimanche matin, notamment par la prise de photos, présenter ces preuves à l'agent municipal lors des états des lieux de sortie contradictoires qui auront lieu le lundi en présence de l'agent municipal et des deux locataires.

ARTICLE 8 : MODALITÉS ADMINISTRATIVES

Chaque prêt de salle donnera lieu à la signature d'une convention de mise à disposition entre la Ville et l'utilisateur.

Les demandes de réservation seront formulées par écrit sur papier libre ou par voie de courrier électronique. Aucune réservation ne sera possible plus de 12 mois à l'avance.

Il sera demandé à l'organisateur de fournir les coordonnées d'un référent. Lors de la remise des clés, l'organisateur sera informé des dispositions du présent règlement. Il devra restituer sans délai les clés à l'issue de la manifestation, faute de quoi il sera considéré comme responsable jusqu'à leurs restitutions effectives.

L'organisateur, locataire ou bénéficiaire de la mise à disposition est chargé de la police de la salle et de l'application de toutes les règles concernant l'hygiène et la sécurité dans un bâtiment public qu'il sera réputé connaître : interdiction de fumer par exemple ...

Il devra veiller au maintien en bon état du mobilier et du matériel, notamment le cas échéant de sonorisation, de projection et de cuisine. Toute dégradation ou vol dûment constaté engagera sa responsabilité et les travaux de réparation ou le remplacement du matériel lui seront facturés. L'organisateur concerné pourrait par ailleurs se voir refuser la mise à disposition de la salle pour des demandes ultérieures.

Il devra également restituer la salle ou l'équipement dans l'état de propreté et de rangement constaté lors de la remise des clés.

ARTICLE 9 : ASSURANCES

L'utilisateur (association, structure ou personne privée) devra garantir auprès de son assurance l'ensemble des risques résultant de ses activités et découlant de ses statuts, notamment sa responsabilité civile générale, et les risques de dommages matériel (autres que ceux résultant d'incendie, d'explosion, de dommages électriques, de dégâts des eaux) causés aux locaux et matériels mis à disposition.

Une attestation d'assurance devra être fournie au service Vie associative de la Mairie chaque année, ou avant la première utilisation d'une salle.

Les utilisateurs veilleront à ne pas obstruer les sorties de secours, à respecter les consignes de sécurité affichées, et à remettre le cas échéant en service l'alarme à la fin de la manifestation.

ARTICLE 10 : MANQUEMENTS AU PRÉSENT RÉGLEMENT

L'utilisateur (association ou personne privée) portera l'entière responsabilité des conséquences éventuelles en cas de manquement aux principes énoncés dans le présent règlement.

En cas de dégradation ou de non respect des dispositions du présent règlement, la Ville de BOURG-LES-VALENCE se réserve le droit de ne plus mettre l'une ou l'autre de ces salles à disposition de l'association concernée.

ARTICLE 11 :

Le présent règlement annule et remplace les règlements antérieurs concernant ces salles et leurs modalités de mise à disposition.



Convention du Service Commun Restauration collective - au 1^{er} janvier 2022

Service Commun N°SC-003

Nom de l'adhérent :

Date de signature :

ENTRE

La Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, représentée par son Président, Monsieur Nicolas DARAGON, désignée ci-après « Valence Romans Agglo » ou « Communauté d'agglomération »,

ET

La commune de Bourg-lès-valence, représentée par son maire Madame Marlène MOURIER. agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal du 28 juin 2022 , désignée ci-après « l'adhérent » ou « la commune »,

Vu l'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 novembre 2012 créant un Service Commun de Restauration Collective et approuvant la convention de création et d'organisation de ce Service Commun entre les trois communes adhérentes et la Communauté d'agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire de Valence Romans Agglo n°2020-125 du 11 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision d'acceptation de nouvel adhérent d'un Service Commun et signer toute convention se rapportant au Service Commun,

Vu la délibération du conseil municipal de Bourg-lès-Valence du 28 juin 2022 approuvant l'adhésion de la commune au Service Commun Restauration Collective à compter du 1er janvier 2022 et approuvant la signature de la convention d'adhésion au Service Commun Restauration Collective,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

L'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales puis modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dit loi NOTRe, permet à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et à une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, indépendamment de tout transfert de compétences, pour assurer des missions fonctionnelles.

Par ailleurs, l'article L 5211-4-3 du CGCT, tel qu'issu de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales, prévoit qu'afin de permettre une mise en commun de moyens, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut se doter de biens qu'il partage avec ses communes membres selon des modalités prévues par un règlement de mise à disposition, y compris pour l'exercice par les communes de compétences qui n'ont pas été transférées antérieurement à l'établissement public de coopération intercommunale.

Ainsi, par le biais des services communs gérés par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, le législateur entend encourager la mutualisation de services fonctionnels.

Dans un souci de bonne organisation et d'optimisation des services, le Service Commun Restauration collective a été créé au sein de la Communauté d'agglomération afin de mutualiser les ressources contribuant directement aux missions de production et de livraison de repas.

Plusieurs objectifs sont poursuivis dans cette démarche de mutualisation :

- Proposer des repas de qualité,
- Garantir la sécurité et la continuité du service,
- Optimiser l’outil de production et maîtriser les coûts afférents au service en bénéficiant des leviers de la mutualisation.
- Mettre en place une politique alimentaire commune Villes/Agglo, en direction des enfants du territoire notamment et dès le plus jeune âge.

Lexique des termes ci-après utilisés dans la présente convention :

- Convives : personnes bénéficiaires des repas produits et livrés par la cuisine centrale. Elles sont classées en trois catégories, sur la base des grammages définis par le Groupe d’Etude des Marchés de Restauration Collective et de la Nutrition (GEMRCN) :
 - o Maternelles : enfants de 3 à 5 ans
 - o Elémentaires : enfants de 6 à 9 ans
 - o Adultes : plus de 10 ans
- Cuisines satellites : il s’agit des locaux au sein desquels sont effectuées les livraisons du service commun en vue du réchauffage, de la distribution des repas et de la consommation des repas. Des opérations d’assemblage et de déconditionnement y sont réalisées. Il existe deux types de cuisine satellites : les satellites scolaires (écoles et accueils de loisirs) et les satellites petite enfance.

ARTICLE 1 OBJET

La présente convention a pour objet de définir et d’organiser les modalités de fonctionnement du Service Commun Restauration Collective.

A ce titre, la présente convention porte notamment sur l’organisation de ce service, le statut des agents, ainsi que les modalités financières.

ARTICLE 2 PÉRIMÈTRE DU SERVICE COMMUN ET ORGANISATION

Le Service Commun assure, pour le compte de ses adhérents du territoire de Valence Romans Agglo, la fabrication et la livraison, en liaison froide, des repas pour leurs services nécessitant une restauration collective (écoles, structures d’accueil collectif de la petite enfance, accueils de loisirs, etc...)

Le Service Commun comprend toutes les activités nécessaires à la production et la livraison de repas, à savoir notamment :

- L’approvisionnement, la transformation des denrées alimentaires pour la conception et la fabrication des repas,
- Les achats de fournitures, de carburant, et de fluides de la cuisine centrale,

- La gestion des stocks,
- La logistique de transport des repas et des goûters,
- La gestion du personnel du Service Commun,
- Pour les cuisines des satellites scolaires, la fourniture des produits d'entretien et lessiviels, les vêtements à usage unique et les serviettes pour les convives.

Le détail de l'activité du Service Commun est présenté en Annexe 1, pour les repas scolaires et accueils de loisirs et en Annexe 2, pour les repas Petite enfance.

En revanche, le fonctionnement des satellites de restauration (gestion du personnel, du matériel, des bâtiments et des fluides ainsi que les mesures de prévention et de gestion des risques alimentaires après livraison des repas) est à la charge de l'adhérent.

Le Service Commun se réserve la possibilité de conventionner, avec d'autres communes, des établissements publics, ou toute association ou organisme assurant une mission de service public, en vue de fournir un service de fabrication et livraison de repas ou d'approvisionnement de denrées. Le périmètre exact, la nature et les conditions financières seront précisés dans lesdites conventions qui seront établies avec l'accord du Comité de Pilotage du Service Commun.

Le Service Commun se réserve également la possibilité d'assurer une prestation de service occasionnelle à l'un de ses membres, sur présentation d'un devis sans conventionnement préalable, sous réserve que cette prestation puisse être mise en œuvre dans le cadre du fonctionnement normal du Service Commun. Le prix facturé pour cette prestation devra correspondre à minima à son prix de revient, charges de structure incluses.

ARTICLE 3- ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES AU SERVICE COMMUN

Les communes ou syndicats intercommunaux en charge de la gestion d'une école primaire, du territoire de Valence Romans Agglo qui souhaiteraient entrer dans le service, ont le choix entre deux solutions :

- Adhérer directement au service commun. L'entrée doit intervenir le 1^{er} janvier d'une année, pour une répartition des charges fixes entre les adhérents sur une année budgétaire complète.
- Signer une convention de prestation de service, dans l'attente du 1^{er} janvier de l'année N+1 ou N+2 au plus tard.

Tout nouvel adhérent doit se prononcer avant le 1er septembre sur son adhésion éventuelle au 1er janvier suivant, afin de permettre aux membres du service commun de se projeter sur le budget prévisionnel de l'année suivante.

Pour rappel, le service est soumis depuis le 1er janvier 2021 à un régime fiscal assujéti à la TVA. Le service peut donc vendre des repas à des établissements privés ou associatifs, par le biais d'une convention de prestation (ces établissements ne peuvent pas être adhérents au service commun).

ARTICLE 4- STATUTS DES LOCAUX ET DES BIENS MEUBLES, MATÉRIELS ET LOGICIELS

Les repas scolaires sont produits dans le bâtiment situé 19 rue Rossini, à Valence. Ces locaux sont propriété de Valence Romans Agglo depuis le 8 juillet 2020, date de l'acte de cession à l'euro symbolique, établi entre la Ville de Valence et la Communauté d'agglomération.

Les repas Petite enfance sont produits dans les cuisines situées sur les 2 sites suivants :

- Espace Petite enfance Ravel, situé place Maurice Ravel à Valence, pour les repas des enfants accueillis au multi-accueil du même nom et dans les multi-accueils du secteur Sud de la Communauté d'agglomération
- Bâtiment Balives, situé 94 avenue Maurice Faure à Valence, pour les repas des enfants accueillis au multi-accueil du même nom

Des travaux de construction d'un nouveau bâtiment, regroupant l'ensemble de l'activité du service commun, sont envisagés. Dans l'attente il est précisé que les travaux éventuellement nécessaires sur les équipements des cuisines Petite enfance seront à la charge exclusive de la Communauté d'agglomération et imputés à ce titre sur son budget général.

Toutes les nouvelles acquisitions et travaux sur le bâtiment de la cuisine centrale scolaire seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération pour le compte du Service Commun.

ARTICLE 5 ASSURANCES

Le principe du service mutualisé est basé sur une mise en commun de moyens. Il en résulte que vis à vis des tiers, chaque adhérent est réputé effectuer lui-même la prestation.

Ainsi, la Communauté d'agglomération et chaque adhérent doivent veiller à bénéficier d'une couverture de responsabilité civile générale qui aura vocation à couvrir les tiers pour tous dommages causés par leurs faits. Chaque adhérent assume, quant à lui, les risques liés à l'intoxication alimentaire vis-à-vis des bénéficiaires des repas servis, sans recours à l'encontre de la Communauté d'agglomération ou de son assureur. Cette renonciation à recours à l'encontre de la Communauté d'agglomération s'applique également en cas d'impossibilité de fourniture des repas, la Communauté d'agglomération s'engageant à une obligation de moyen afin d'assurer la continuité du service.

L'adhérent s'engage à porter à la connaissance de son assureur de responsabilité civile, le contenu de la présente clause et à le lui faire accepter.

Valence Romans Agglo, assure sous forme multirisques (incendie et risques annexes, vol/vandalisme, dégâts des eaux, dommages électriques...) l'ensemble des biens meubles et immeubles du Service Commun via un contrat d'assurance Dommages aux Biens.

ARTICLE 6 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'adhérent s'engage à ce que ses cuisines satellites (aménagement et équipement) répondent aux normes sanitaires légales, imposées par les services de l'Etat (Direction Départementale de la Protection des Populations) et au Plan de Maîtrise Sanitaire qui le concerne. Les cuisines satellites doivent être compatibles avec le mode de fabrication et de conditionnement dit de « liaison froide », système retenu pour le fonctionnement du Service Commun Restauration Collective.

ARTICLE 7 MOYENS HUMAINS

Au moment de l'adhésion au service commun, conformément à l'article L 5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales modifié par la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, les fonctionnaires et agents non titulaires qui remplissent en totalité leurs fonctions dans le service mis en commun sont transférés de plein droit à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre.

En fonction de la mission réalisée le personnel des services communs est placé sous l'autorité fonctionnelle du président de l'établissement public ou du maire, qui peut octroyer des délégations de signature au chef du service commun pour l'exécution des missions qui lui sont confiées.

ARTICLE 8 ORGANISATION TERRITORIALE DU SERVICE COMMUN

Le Service Commun Restauration Collective est basé à Valence.

Toute modification de la résidence administrative des agents sera soumise aux instances compétentes.

ARTICLE 9 BUDGET ET REFACTURATION

Article 9.1 *Le budget du Service Commun*

Dans l'attente de la livraison de nouveau bâtiment regroupant l'ensemble des activités du service commun, les dépenses et recettes spécifiques à l'activité Petite Enfance, sont inscrites dans le budget général de Valence Romans Agglo.

Toutes les autres opérations comptables du Service Commun sont individualisées au sein du budget annexe « Restauration collective » de Valence Romans Agglo. Y sont inscrites notamment les dépenses et recettes spécifiques à la conception des repas scolaires et toutes les dépenses communes aux deux activités scolaire et petite enfance (exemple : location de véhicule, carburant...).

Le budget annexe du Service Commun est préparé annuellement par son responsable, présenté au Comité de Pilotage, puis validé par l'ensemble des instances décisionnelles.

Le budget annexe du Service Commun est équilibré, ce qui signifie que l'ensemble des dépenses est compensé par des recettes.

Les recettes inscrites au budget proviennent principalement des refacturations émises par le Service Commun vers les adhérents. Les modalités de refacturation sont décrites à l'article 8.6 de la présente convention.

Le Service Commun transmet à chaque adhérent ces éléments, de façon à lui permettre d'inscrire sur son propre budget prévisionnel les montants de dépenses, ainsi que les recettes s'il y a lieu.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le budget annexe est assujéti à la TVA.

Article 9.2 *Les charges hors taxes de fonctionnement*

Les charges de fonctionnement portées par le Service Commun, dans le cadre du budget annexe de Valence Romans Agglo, comprennent tous les postes de dépenses et toutes les activités nécessaires à la production et la livraison de repas, à savoir notamment :

- L'approvisionnement en denrées alimentaires,
- Les charges inhérentes à l'activité propre du Service Commun (achats de fournitures, location de véhicules, carburant, frais d'analyses de laboratoire au sein de la cuisine centrale, prestations de service, fluides ...),
- Les charges de personnel du Service Commun, incluant les salaires ainsi que les cotisations sociales et patronales,
- Les charges de maintenance, d'entretien et de maintien aux normes des infrastructures communes (bâtiment, équipements, logiciels, ...),
- Les éventuels intérêts d'emprunts liés à l'acquisition, ou l'amélioration ou le renouvellement de biens et immeubles liés à l'activité du Service Commun,
- Les dotations aux amortissements des biens meubles et immeubles acquis par le Service Commun,

- Les charges d'administration générale incluant les fournitures de bureau, les photocopies, les télécommunications, les frais d'affranchissement, l'entretien ménager de l'espace administratif, les frais indirects, tous les matériels nécessaires au fonctionnement du Service Commun,
- Les charges de logistique (publications liées à la commande publique, frais de téléphonie et de bureautique...),
- Les dépenses liées aux conventions et prestations prévues à l'article 2 de la présente convention,
- Les frais de structure de Valence Romans Agglo (pilotage DG, assistance à la mise en place et à l'exécution des marchés publics, assistance à la mise en place et à l'exécution des budgets, ...) établis à 8% de la masse salariale du budget annexe.

Article 9.3 Les charges hors taxes d'investissement

Les dépenses d'investissement du Service Commun portent sur :

- L'acquisition, l'amélioration ou le renouvellement des biens matériels et immatériels visant à :
 - * faire évoluer le bâtiment en fonction des besoins du service
 - * maintenir en état les biens immobiliers, mobiliers, matériels et les logiciels mis à disposition par les adhérents ou acquis par lui,
 - * améliorer les conditions dans lesquelles le Service Commun délivre ses prestations,
 - * étendre la palette de services proposés par le Service Commun,
 - * pouvoir proposer les services existants à de nouveaux adhérents,
- Le remboursement de l'(les) emprunt(s) lié(s) aux dépenses du Service Commun.

Article 9.4 Les recettes hors taxes du Service Commun

Le coût du Service Commun est supporté par les adhérents. Les participations des membres permettront d'équilibrer le budget du Service Commun.

Les recettes autres du Service Commun sont :

- En fonctionnement,
 - o les recettes issues des conventions et des prestations prévues à l'article 2
 - o les éventuels remboursements de frais ou produits exceptionnels
 - o et toute éventuelle subvention pouvant être obtenue pour le financement du Service Commun,
- En investissement, les dotations d'amortissement des biens et toute subvention pouvant être obtenue pour le financement d'un projet du Service Commun.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par emprunt.

Article 9.5 Principe de répartition des participations entre les adhérents du Service Commun.

Pour l'adhérent Valence Romans Agglo, les charges liées à la restauration Petite enfance supportées par le budget annexe feront l'objet de refacturation au budget général de la Communauté d'agglomération au coût réel, dans l'attente d'une mutualisation complète permise par la mise en fonctionnement du nouvel équipement de Cuisine centrale.

Pour les autres adhérents, la répartition des participations entre les adhérents sera fonction du nombre de repas commandés. Pour tenir compte de la diversité des convives et des types de repas et de goûters, la pondération suivante est appliquée :

Type de repas ou goûters	Pondération
Repas Elémentaires	1,00
Repas Adultes	1,12
Repas Maternelle	0.97
Pique Niques/Sandwichs	0.97
Goûters 2 composants	0,15
Goûters 3 composants	0,20
Goûters Pique-niques 2 composants	0,22

La grille de pondération pourra être modifiée par décision du comité de pilotage, et ne fera pas l'objet d'un avenant ni d'une approbation des assemblées délibérantes.

1/ Pour les adhérents commandant moins de 30 000 repas pondérés par an :

La participation annuelle de chaque adhérent s'établira sur la base du nombre de repas pondérés commandés, auquel sera appliqué un prix de référence, fixé par le comité de pilotage. Ce prix de référence évoluera en fonction du prix de revient annuel d'un repas pondéré, et ne fera pas l'objet d'un avenant ni d'une approbation des assemblées délibérantes.

Pour information, le prix du repas pondéré au 1^{er} janvier 2022 est de 3,79 € TTC.

2/ Pour les adhérents commandant 30 000 repas pondérés ou plus par an

La participation annuelle des adhérents est établie sur la base du coût net du service, tenant compte des diverses dépenses de fonctionnement et après déduction des recettes liées aux remboursements divers

et aux facturations (prestations de service, participation des adhérents commandant moins de 30 000 repas pondérés par an ...) comme suit :

- Pour les charges **fixes** (telles que frais de personnel, les amortissements, les frais financiers...) : la répartition se fera au prorata du nombre de repas pondérés commandés par chaque membre sur la moyenne des 3 dernières années écoulées.
Pour tout nouvel adhérent, le nombre de repas de référence sera établi en concertation avec la commune en fonction de son historique de consommation et d'un prévisionnel d'activité pour les commandes non prises en charge auparavant.
- Pour les charges **variables** (telles que l'achat de denrées, de fourniture, le carburant...) : la répartition se fera au prorata du nombre de repas pondérés effectivement commandés l'année N par chaque membre.

Article 9.6 Modalités d'appel des participations des adhérents.

Les factures sont éditées mensuellement pour tous les adhérents.

Un état des repas commandés par convive est transmis à chaque adhérent, avant émission du titre de recettes. En cas de désaccord, une régularisation pourra être effectuée sur la facture du mois suivant.

Le règlement par l'adhérent sera fait à réception du titre exécutoire, selon les délais légaux.

Pour les adhérents commandant 30 000 repas pondérés par an ou plus :

- Les factures mensuelles sont à titre provisionnel, sur la base du budget prévisionnel ou du budget supplémentaire en cas de forte évolution des coûts et des consommations réelles de chaque adhérent définies selon les critères de l'article 9.5.2/.
- Le montant dû par chaque adhérent fera l'objet d'une régularisation, si nécessaire au vu du bilan financier au 30 juin et en tout état de cause, au vu du bilan au 31 décembre. Cette régularisation portera notamment sur la prise en compte des dépenses et recettes réelles.

Pour permettre le suivi du budget du Service Commun, le prix de revient annuel d'un repas pondéré, sera fourni aux adhérents, au titre du budget prévisionnel, de la situation au 30 juin et du bilan de l'année écoulée.

ARTICLE 10 DISPOSITIF DE SUIVI DU SERVICE COMMUN - GOUVERNANCE

Le suivi régulier du fonctionnement du Service Commun Restauration collective et de l'application de la présente convention, est assuré par un Comité de Pilotage institué par la présente convention.

Le Comité de Pilotage est constitué :

- De l' élu référent de la Communauté d'agglomération en charge de la Restauration Collective, Président du Comité de Pilotage
- d'élus référents de chaque adhérent dont la répartition est calculée comme suit :

- un titulaire par tranche de 20% de repas commandés (ou prévus pour les nouveaux adhérents)
- un minimum d'un représentant titulaire par adhérent
- un suppléant par adhérent ne disposant que d'un représentant

Chaque membre du Comité de Pilotage dispose d'une voix.

En présence du membre titulaire, un membre suppléant ne dispose pas de voix délibérative.

Les élus qui ne peuvent assister au Comité de Pilotage peuvent se faire représenter par un autre membre du Comité de Pilotage, dans la limite d'un pouvoir par personne.

Le Comité de Pilotage désigne en son sein un vice-Président parmi les membres qui le constituent, afin d'assurer la suppléance du Président si besoin.

Participeront également aux réunions du Comité de Pilotage :

- le responsable du Service Commun Restauration Collective, le Directeur et le Directeur général adjoint auquel il est rattaché,
- le(s) responsable(s) administratif(s) de l'adhérent,
- l'agent de Valence Romans Agglo en charge du Suivi du Schéma de Mutualisation,
- toute autre personne, sur invitation du Président.

Les missions du Comité de Pilotage sont les suivantes :

- Fixer les orientations du Service Commun,
- Approuver le budget prévisionnel servant de base au calcul des participations des membres à titre provisionnel et, le cas échéant, à titre de régularisation,
- Approuver la modification de la grille de pondération des repas par typologie, l'année de référence pour la répartition des charges fixes et le ratio charges fixes / charges variables
- Approuver le Bilan d'Activité annuel du Service Commun,
- Donner son accord sur les prestations passées en application de l'article 2, et fixer les tarifs appliqués
- Valider les propositions de modification de la présente convention avant passage devant les organes délibérants,
- Emettre un avis sur les propositions d'adhésion avant proposition au Président de Valence Romans Agglo,
- De manière générale, émettre un avis avant toute décision du conseil communautaire impactant les orientations du Service Commun ou pouvant avoir un impact financier.

Le Comité de Pilotage se réunit au moins deux fois par an.

Les décisions du comité de pilotage peuvent être préparées par un comité technique, composé par les techniciens ou les élus des membres du service commun, qui souhaiteraient travailler certaines propositions ensemble.

ARTICLE 11 BILAN ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE COMMUN

Au cours du second trimestre, le bilan d'activité est présenté par le Service Commun et soumis à l'approbation du Comité de Pilotage.

Ce rapport annuel comprend notamment une analyse comparative du nombre de repas produits et du coût de production, un récapitulatif des repas livrés, une comparaison des repas produits par catégorie de convives, un compte d'exploitation avec des éléments comparatifs sur l'année antérieure, un détail de prix de revient par catégorie de convives.

Le bilan d'activité est transmis à chaque adhérent pour présentation à son organe délibérant.

ARTICLE 12 DURÉE DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les nouvelles entités souhaitant adhérer au Service Commun devront en manifester l'intention avec un délai de prévenance de 6 mois minimum, afin de permettre au Service Commun d'intégrer leurs besoins dans le fonctionnement.

Le Comité de Pilotage émet un avis consultatif sur la demande d'adhésion d'une nouvelle entité. Au final, la décision appartient au Président de Valence Romans Agglo d'accepter ou de refuser cette demande.

ARTICLE 13 MODIFICATIONS DE LA PRÉSENTE CONVENTION

Les modifications apportées à la présente convention et ses annexes sont présentées, pour avis, au Comité de Pilotage. Le Comité de Pilotage procède à la validation des modifications proposées.

La convention modifiée est ensuite validée par Valence Romans Agglo par décision du Président. L'organe délibérant de chaque adhérent doit à son tour l'adopter par délibération.

Un adhérent qui n'adopterait pas la nouvelle convention votée par Valence Romans Agglo se verrait dans l'obligation de quitter le Service Commun. Dans cette situation les clauses financières de l'article 14 s'appliquent. Si le membre fait le choix de poursuivre la commande des repas pendant la phase de préavis de sortie, sa participation sera calculée selon les modalités validées par le comité de pilotage et votées par Valence Romans Agglo.

ARTICLE 14 DÉNONCIATION - RÉSILIATION DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention peut prendre fin de manière anticipée à la demande d'une des parties cocontractantes, pour un motif d'intérêt général lié à l'organisation de ses propres services après la notification de la délibération de l'organe délibérant compétent. Cette décision fait l'objet d'une information par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les modalités de sortie sont les suivantes :

1/ Pour les adhérents commandant moins 30 000 repas pondérés par an

Le préavis est de 6 mois.

Le membre désirant sortir du service commun doit continuer à financer sa quote-part de charges fixes pour toute la durée de ce préavis.

Dans ce cadre, il doit donc continuer à commander des repas pour toutes ses cuisines satellites sur la période du préavis ou en cas de réduction voir de suppression des repas commandés, payer une soulte correspondant à sa quote-part manquante d'activité sur les charges fixes.

2/ Pour les adhérents commandant 30 000 repas pondérés par an ou plus

Le préavis est d'une année budgétaire, durant lequel le membre devra poursuivre ses commandes pour toutes ses cuisines satellites.

En outre, une soulte portant sur les frais fixes du service est due. Cette dernière sera évaluée en fonction de la part d'activité que représente l'adhérent dans le service et après prises en compte des modalités de sortie mises en œuvre sur les points suivants :

- Pour les personnels, il sera opéré, dans la mesure du possible un retour du personnel au profit de(s) adhérent(s) sortant(s) au vu de la part d'activité de(s) adhérent(s) concernés. Dans tous les cas, les parties détermineront le nombre d'Equivalent Temps Plein correspondant à la quote-part d'activité de l'adhérent qui devra en assumer financièrement la charge et la durée de cette prise en charge.
- Les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement à la mise en place du Service Commun seront conservés par le Service Commun. Le(s) adhérent(s) qui se retire(nt) devront prendre en charge les annuités d'emprunt restant dues au moment de la sortie, à hauteur de la part d'activité qu'il(s) représente(nt).
- Concernant les contrats, ils seront exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties.

Les modalités de sorties seront validées par le comité de pilotage.

ARTICLE 15 LITIGES RELATIFS À LA PRÉSENTE CONVENTION

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec de ces voies amiables, tout litige pouvant survenir du fait de la présente convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Grenoble.

Fait en double exemplaire à Valence, le

Pour l'adhérent
Marlène MOURIER
Maire de Bourg-lès-Valence

Pour la Communauté d'agglomération
Valence Romans Agglo
Nicolas DARAGON
Président



**Convention de co-maîtrise d'ouvrage
entre la commune de Bourg-lès-Valence et Valence Romans Agglo
pour l'opération :**

**Aménagement d'une voie douce
Chemin du Valentin / Avenue de Lyon**

Article L.2422-12 du code de la commande publique

ENTRE

La Commune de Bourg-lès-Valence, représentée par son Maire, Marlène Mourier, ou son représentant, dûment habilité par décision du Conseil municipal en date du

,

appelée la Commune de Bourg-lès-Valence dans ce qui suit ;

ET

VALENCE ROMANS AGGLO, Communauté d'Agglomération représentée par son 15^{ème} Vice-Président, Monsieur Frédéric VASSY, dûment habilité par arrêté du Président n°2020-A175 en date du 10 septembre 2020 portant délégation de fonction et de signature dans les domaines liés à la commande publique et aux affaires juridiques, comprenant le foncier et la gestion locative (hors champ de compétence du vice-Président en charge de l'économie),

appelée Valence Romans Agglo dans ce qui suit ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Communauté d'Agglomération exerce la compétence de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble des 54 communes de son territoire. Le 14 avril 2016, le contenu de cette compétence a été précisé par le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération.

Or, lors des projets d'aménagement ou de réhabilitation de voirie, qui sont des opérations de compétences communales, des travaux relatifs à la gestion des eaux pluviales peuvent être nécessaires.

Ainsi, dans un souci de cohérence, mais également pour coordonner les interventions, optimiser les investissements publics notamment dans le cas d'opérations réalisées sous marchés de travaux uniques, les deux parties décident de mettre en place une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage de Valence Romans Agglo vers la Commune.

L'article L.2422-12 du code de la commande publique prévoit que « Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme ».

Article 1 - OBJET

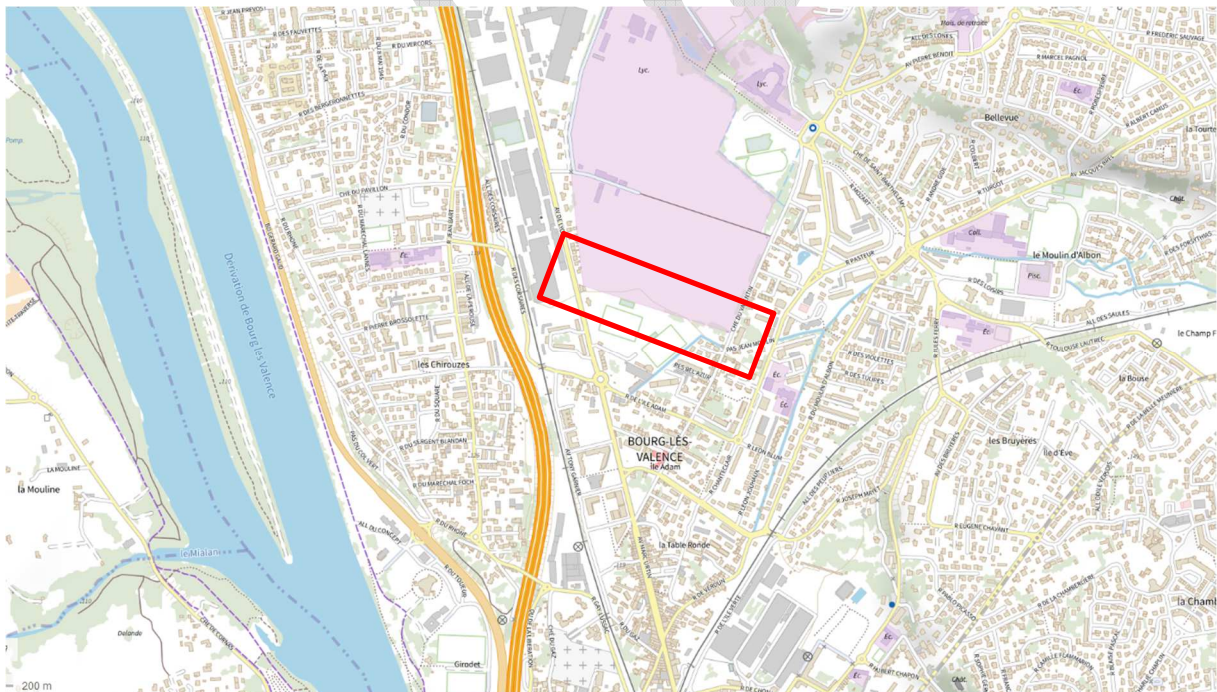
La présente convention a pour objet :

- d'une part, de déterminer les conditions dans lesquelles la Commune de Bourg-lès-Valence exerce la maîtrise d'ouvrage provisoire des études et travaux de gestion des eaux pluviales relevant des compétences de la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo dans le cadre du projet d'aménagement de l'espace public visé ci-après,
- d'autre part, de fixer les modalités de suivi technico-administratif et de remboursement des frais relatifs à sa compétence par Valence Romans Agglo.

La Commune de Bourg-lès-Valence exerce provisoirement cette maîtrise d'ouvrage en matière de gestion des eaux pluviales sur cette opération si et seulement si les études de maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement de voirie sont confiées à un prestataire extérieur.

Les espaces publics et voiries concernés par la présente convention sont :

- La future voie douce reliant le Chemin du Valentin à l'Avenue de Lyon





La Commune de Bourg-lès-Valence sera compétente pour la passation et l'exécution des marchés d'étude et de travaux en vue de la réalisation de l'ouvrage.

La Commission d'appel d'offres, le cas échéant, de la Commune de Bourg-lès-Valence sera exclusivement compétente pour attribuer ces marchés.

La présente convention expose les modalités d'association de Valence Romans Agglo aux phases d'avancement de l'opération.

Article 2 - OBLIGATIONS DES PARTIES ET CONDITIONS D'ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

2.1 - Détermination du programme de maîtrise d'œuvre et consultation des maîtres d'œuvre

La définition des attendus en matière de gestion des eaux pluviales de l'opération reste une prérogative de la direction de l'Assainissement de Valence Romans Agglo, service en charge de la gestion des eaux pluviales urbaines.

L'ensemble des décisions relatives à la définition des ouvrages revenant à l'Agglomération après la réalisation des travaux sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune, seront prises par Valence Romans Agglo en concertation avec la Commune.

Valence Romans Agglo donnera donc à la Commune de Bourg-lès-Valence afin que le programme de l'opération puisse être établi avec une ambition de gestion intégrée des eaux pluviales :

- les éléments de mission qu'elle souhaite voir porter par la maîtrise d'œuvre (étude de faisabilité, dossier loi sur l'eau, etc.),
- les éléments techniques liés à la gestion des eaux pluviales et nécessaires au maître d'œuvre,
- les prescriptions minimales à respecter pour la gestion des eaux pluviales de l'opération,
- les références et capacités minimales attendues pour l'équipe de maîtrise d'œuvre en matière de gestion des eaux pluviales.

La Commune de Bourg-lès-Valence assurera les missions suivantes, pour le compte des deux maîtres d'ouvrage:

- Engager une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'opération en vue de désigner le maître d'œuvre sur la base du programme réalisé en concertation avec Valence Romans Agglo,
- Conclure, signer et suivre l'exécution des marchés correspondants ;

Valence Romans Agglo est sollicitée par la Commune de Bourg-lès-Valence au cours de la procédure de sélection du maître d'œuvre pour fournir un avis sur les capacités techniques des candidats au regard de leurs compétences en matière de gestion des eaux pluviales (phase candidature). Dans le cas où un des critères d'analyse serait directement lié au domaine de la gestion des eaux pluviales, Valence Romans Agglo pourra être sollicitée pour fournir un avis sur le traitement de ce critère par les candidats retenus.

Des copies du rapport d'analyse des offres de maîtrise d'œuvre, des pièces du marché de maîtrise d'œuvre et de ses annexes sont transmises à la direction de l'assainissement de Valence Romans Agglo par la Commune.

2.2 - Phases Etudes préalables, Avant-Projet et Projet

Valence Romans Agglo transmet lors de la phase d'élaboration du programme ses prescriptions en matière d'études préalables nécessaires à la réalisation des études de maîtrise d'œuvre. Elle fournira également les éléments dont elle dispose et qui lui paraissent nécessaires de porter à la connaissance du maître d'œuvre.

Notamment :

- Valence Romans Agglo pourra, si elle le juge pertinent, faire réaliser elle-même les études de sol afin de déterminer la faisabilité d'ouvrages d'infiltration. Les résultats de ces études de sol seront transmis à la Commune de Bourg-lès-Valence avant le démarrage des études de maîtrise d'œuvre.
- Valence Romans Agglo déterminera si l'établissement d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau est nécessaire à l'opération. Le cas échéant, Valence Romans Agglo devra établir ce dossier de déclaration, puis se chargera de le déposer auprès du service instructeur (DDT ou DREAL) et d'en suivre l'instruction.
- Valence Romans Agglo et la commune de Bourg-lès-Valence se charge d'établir pour leur compte les éventuelles demandes de subvention en lien avec la gestion des eaux pluviales.

La Commune de Bourg-lès-Valence assurera les missions suivantes, pour le compte des deux maîtres d'ouvrage:

- Engager les études et prestations intellectuelles nécessaires au bon déroulement de l'opération, notamment les marchés visant à désigner le coordinateur de sécurité, et le prestataire de la mission OPC.

Concernant la maîtrise d'œuvre, la « phase étude » comprend :

- La phase Esquisse (études préalables) le cas échéant,
- La phase Avant-Projet (AVP),
- La phase Projet (PRO),
- La phase ACT aboutissant au Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

La Commune de Bourg-lès-Valence assumera seule la direction des études.

L'ensemble des études feront l'objet d'une validation préalable par Valence Romans Agglo avant engagement des travaux. A minima, une validation par Valence Romans Agglo sera nécessaire pour les documents suivants :

- études d'avant-projet (AVP),
- étude de projet (PRO),

À cet effet, les dossiers finalisant chaque phase seront adressés à Valence Romans Agglomération par la Commune de Bourg-lès-Valence pour validation.

Valence Romans Agglomération notifiera sa décision à la Commune de Bourg-lès-Valence ou fera connaître ses observations dans le délai de deux semaines suivant la réception des documents par Valence Romans Agglo. A défaut l'avis est réputé favorable.

Valence Romans Agglo peut demander la reprise des études en cas de dépassement de l'enveloppe prévue à l'article 3.1 de la présente convention ou si le projet ne correspond pas aux prescriptions transmises.

Valence Romans Agglomération désignera les agents de la direction de l'Assainissement qui assureront la co-maîtrise d'ouvrage et participeront aux réunions techniques de travail avec la Maitrise d'œuvre et la Commune.

Valence Romans Agglomération sera convié systématiquement par la Commune de Bourg-lès-Valence aux réunions de lancement et de rendu de chaque phase de la mission de Maitrise d'œuvre. Valence Romans Agglomération sera prévenue au minimum et en l'absence d'urgence spécifique deux semaines à l'avance et devra obligatoirement être représentée. Elle sera l'interlocuteur direct du maître d'œuvre concernant les points techniques relevant de sa compétence, indiquera au cours de la réunion les éléments de sa compétence devant apparaître dans le compte-rendu formalisé par la Commune de Bourg-lès-Valence et sera destinataire des comptes-rendus.

En-dehors des réunions, Valence Romans Agglomération sera l'interlocuteur de la maîtrise d'œuvre pour les sujets relevant de sa compétence et devra informer la commune de Bourg-lès-Valence de toute décision modifiant le programme initial et/ou impactant le projet.

Il est également entendu entre les parties à la présente convention que les études complémentaires ou avenants qui s'avèreraient nécessaires à tout marché d'étude et de prestation intellectuelle seront transmis pour information à Valence Romans Agglo dans les 15 jours suivants leur notification, et seront signés par la Commune de Bourg-lès-Valence dans le cadre de son suivi d'exécution des marchés.

La consultation des entreprises ne peut être engagée qu'une fois le projet validé par Valence Romans Agglo.

2.3 - Phase Consultation des entreprises

Valence Romans Agglomération précisera les clauses spécifiques qu'elle souhaite voir intégrer au Dossier de Consultation des Entreprises par la maîtrise d'œuvre (délais, points d'arrêts, contrôles, contenu du DOE, pénalités, etc.).

La Commune de Bourg-lès-Valence transmet le projet de Dossier de Consultation des Entreprises à Valence Romans Agglo qui a un délai de dix (10) jours ouvrés pour le valider.

Au titre de la passation des marchés de travaux, la Commune de Bourg-lès-Valence assurera les missions suivantes :

- Engager une consultation pour l'opération en vue de désigner les entreprises de travaux;
- Conclure et signer les marchés, de même que les éventuels avenants correspondants, pour la réalisation de l'ouvrage ;

La ou les entreprises retenue(s) devront avoir les qualifications nécessaires pour la gestion des eaux pluviales.

Dans le cas où un des critères d'analyse serait directement lié au domaine de la gestion des eaux pluviales, Valence Romans Agglo pourra être sollicitée par le MOE pour fournir un avis sur le traitement de ce critère.

Des copies du rapport d'analyse des offres, des pièces des marchés de travaux et de leurs annexes sont transmises à la direction de l'assainissement de Valence Romans Agglo par la Commune.

2.4 - Réalisation des travaux :

Au titre de la réalisation des travaux, la Commune de Bourg-lès-Valence assurera les missions suivantes :

- S'assurer de la bonne exécution des marchés et procéder au paiement des entreprises, si nécessaire en coordination avec Valence Romans Agglo (notamment, le DGD sera vérifié par Valence Romans Agglo avant validation par la Commune) ;
- Assurer la réception et la remise des ouvrages dans les conditions définies ci-après ;
- Engager toute action en justice, défendre dans le cadre de tout litige avec les entrepreneurs, maîtres d'œuvre et prestataires intervenant dans l'opération,
- Assurer administrativement le suivi de la Garantie de Parfait Achèvement ainsi que la levée des réserves éventuellement prononcées lors de la réception ;
- Et, plus généralement, prendre toute mesure nécessaire à l'exercice de sa mission.

Valence Romans Agglo sera invitée aux différentes réunions de chantiers et s'engage à y participer en tant que co-maître d'ouvrage lors de la réalisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales. Elle indiquera au cours de la réunion les éléments de sa compétence devant apparaître dans le compte-rendu de chantier formalisé par la Commune de Bourg-lès-Valence et sera destinataire des comptes-rendus.

En phase travaux, Valence Romans suivra la réalisation des ouvrages relevant de sa compétence et se réserve la possibilité de réaliser un contrôle technique de l'ensemble des ouvrages concernés, notamment en vue de vérifier leur conformité par rapport aux prescriptions qu'elle a données en phase projet.

Si un avenant ou un OS relatif aux travaux de gestion des eaux pluviales s'avère nécessaire, Valence Romans Agglomération en informera immédiatement la commune de Bourg-lès-Valence, rédigera les éléments justificatifs et les transmettra à la commune de Bourg-lès-Valence qui en assurera le suivi en lien avec le service exécution des marchés.

Les documents suivants liés à l'exécution des travaux sont transmis par la Commune de Bourg-lès-Valence à Valence Romans Agglo dès leur établissement :

- études d'exécution pour la part des éléments relatifs à la gestion des eaux pluviales,
- compte-rendus de chantier,
- OS et avenants impactant le projet de gestion des eaux pluviales ou le délai de réalisation du chantier.

Valence Romans Agglo sera immédiatement tenue informée et préalablement à toute modification du projet en phase chantier, qui impacterait les ouvrages de gestion des eaux pluviales.

2.5 - Achèvement des travaux :

2.5.1 - Vérifications de conformité

Une visite commune entre Valence Romans Agglo et la Commune de Bourg-lès-Valence sera réalisée à l'achèvement des travaux de gestion des eaux pluviales afin de vérifier que les ouvrages sont conformes aux prescriptions données par Valence Romans Agglo.

Cette visite de conformité sera réalisée en amont des opérations de réception des ouvrages, dans un délai suffisant pour permettre la réalisation de l'ensemble des contrôles et essais.

Valence Romans Agglo et la commune de Bourg-lès-Valence participeront conjointement aux opérations de réception avec un délai de prévenance de 7 jours.

Si un délai important apparaît entre l'achèvement des ouvrages de gestion des eaux pluviales et l'achèvement des travaux d'aménagement de l'espace public, et en particulier si les ouvrages de gestion des eaux pluviales sont rapidement mis en service, il pourra être envisagé une réception partielle pour les ouvrages de gestion des eaux pluviales à l'initiative de VRA compétente dans le suivi des éléments technique d'assainissement.

2.5.2 - Contrôles et essais

Valence Romans Agglo se charge de commander et de faire réaliser à ses frais, à partir de la fin des travaux, les essais et contrôles préalables à la réception des ouvrages. Les résultats issus d'un pré-rapport seront transmis au plus tard 5 jours ouvrés suivant la fin des travaux de gestion des eaux pluviales. Le rapport définitif sera transmis par Valence Romans Agglo à la Commune de Bourg-lès-Valence dès réception.

La date de réalisation des contrôles et essais est établie en concertation par Valence Romans Agglo avec la Commune de Bourg-lès-Valence et de manière à ce que toutes les parties puissent être représentées et que le planning général de l'opération ne soit pas impacté.

A l'issue de ces essais et contrôles et lorsque les résultats de ceux-ci sont disponibles, Valence Romans Agglo informe la Commune de Bourg-lès-Valence des conclusions de ses contrôles et essais.

2.5.3 - Avis sur la conformité des ouvrages

Valence Romans Agglo émet un avis sur la conformité des ouvrages sur lequel elle porte ses éventuelles réserves.

Si des réserves sont émises sur les ouvrages réalisés, la Commune effectuera la levée des réserves en coordination avec Valence Romans Agglo qui pourra faire réaliser les éventuels nouveaux essais et contrôles préalables à la réception redevenus nécessaires.

2.6 - **Remise des ouvrages**

2.6.1 - Conditions de remise des ouvrages

A l'issue des opérations de contrôle de la conformité des ouvrages et du constat de la conformité des travaux et, le cas échéant, sur présentation de l'attestation de levée des réserves par la commune, Valence Romans Agglo s'engage à accepter la remise des ouvrages, relevant de sa compétence.

Un procès-verbal de remise des ouvrages est dressé contradictoirement entre la Commune de Bourg-lès-Valence et Valence Romans Agglo (conformément au modèle joint en annexe). Les réserves éventuelles émises aux opérations de contrôle de la conformité des ouvrages et non levées à la date du PV de remise des ouvrages sont consignées dans ce procès-verbal.

2.6.2 - Documents après exécution

La Commune transmettra les Documents des Ouvrages Exécutés (DOE) dans un délai maximal d'un mois suivant la date de remise des ouvrages à Valence Romans Agglo, qui s'assurera de leur complétude.

Les plans de récolement (la levée des réseaux en classe A) et d'emprise établis par un géomètre-expert devront respecter le cahier des prescriptions de récolements numériques de la direction de l'assainissement de Valence Romans Agglo et de la commune de Bourg-lès-Valence.

En cas d'éléments manquants ou insuffisants, Valence Romans Agglo en informera la Commune de Bourg-lès-Valence qui les récupérera auprès des entreprises.

2.7 - **Intégration au patrimoine de la communauté d'agglomération**

Les ouvrages remis sont destinés à intégrer le patrimoine de Valence Romans Agglo. Cette dernière fera donc son affaire de tous actes et procédures nécessaires (servitudes) pour l'intégration desdits ouvrages dans ce patrimoine et le plein exercice de ses compétences.

Elle exercera ainsi pleinement toutes compétences rendues nécessaires par l'affectation et la destination des ouvrages dès leur remise par la Commune, dont la responsabilité ne pourra être recherchée en cas de carence en la matière.

Article 3 - MODALITES FINANCIERES

La part financière des études et des travaux relative à la gestion des eaux pluviales sera réglée par la Commune de Bourg-lès-Valence conformément aux dispositions des marchés d'études et de travaux. La dépense sera imputée en section d'investissement.

3.1 - Montant prévisionnel des dépenses et répartition entre les maitres d'ouvrage

Chaque partie supportera la charge du coût des ouvrages destinés à lui revenir en propriété (études et travaux).

Le coût total de l'opération est estimé à :

- Etudes (prestations intellectuelles : Moe, OPC, CSPS, Contrôle Technique, etc.) : 26 000€ HT
- Travaux : 160 000 € HT
- **soit un total estimé à 186 000 € HT soit 223 200 € TTC**

Montant estimatif des études et travaux à la charge de Valence Romans Agglo au titre des eaux pluviales:

- Etudes (MOE, OPC, géotechnique et autres études, CSPS) : 1 500 € HT
- Travaux : 12 100 € HT
- **soit un total estimé à : 13 600€ HT soit 16 320 00 €TTC**

Au stade d'avancement du programme de l'opération à la date d'établissement de la présente convention, le montant estimatif des travaux de gestion des eaux pluviales ne peut pas être établi de manière précise.

Ainsi, à l'issue chaque phase (ESQUISSE, AVP et PRO), le montant estimatif des travaux de gestion des eaux pluviales sera précisé. Si ce nouveau montant diffère du montant indiqué dans la présente convention de plus de 20 %, les parties conviennent qu'un avenant à cette convention devra être établi. Dans le cas où le nouveau montant diffère du montant indiqué dans la présente convention entre 5 et 20 %, la Commune de Bourg-lès-Valence devra interroger de manière officielle Valence Romans Agglo sur sa capacité à assumer budgétairement cette augmentation. En cas de difficulté financière, Valence Romans Agglo pourra demander la reprise des études pour minimiser le montant des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

3.2 - Modalités de remboursement

Le remboursement de ces dépenses à la Commune de Bourg-lès-Valence interviendra selon les modalités suivantes :

- ✓ **CAS A : si la dépense est ≤ 5 000 € H.T.**

Le remboursement de ces dépenses à la Commune de Bourg-lès-Valence interviendra après remise des ouvrages (Cf : article 2.6 ci-dessus), sur présentation des factures bordereaux et toute pièce justificative y afférant. La Commune de Bourg-lès-Valence adressera à Valence Romans Agglo un titre de recettes à la hauteur de cette dépense, y compris la TVA.

Valence Romans Agglo prendra cette dépense en section d'investissement afin d'inscrire les nouveaux équipements dans son actif.

- ✓ **CAS B : si la dépense est > 5 000 € H.T**

- A l'issue de la notification des marchés de travaux : un 1er acompte comprenant la part des études jusqu'à la phase ACT ainsi que 30% de la part travaux sera versé à la Commune, sur présentation des factures et pièces marché justificatives y afférant.
- Un deuxième acompte permettant de couvrir 100 % de la part réelle des études validées et 80 % des travaux réalisés sera versé à la Commune de Bourg-lès-Valence à la fin des travaux, après service fait sur présentation des factures justificatives y afférant.
- Les 15 % restants du coût des travaux seront versés après remise des ouvrages (Cf. article 2.6 ci-dessus), sur présentation des factures bordereaux et toute pièce justificative y afférant
- Les 5 % restants et solde après fourniture des DOE.

La Commune de Bourg-lès-Valence adressera à Valence Romans Agglo lors de chaque demande d'acompte et du solde un titre de recettes à la hauteur de cette dépense, y compris la TVA.

Valence Romans Agglo prendra cette dépense en section d'investissement afin d'inscrire les nouveaux équipements dans son actif.

Valence Romans Agglo fera son affaire de la récupération d'une partie des dépenses au titre du FCTVA relatif aux dépenses d'investissement réalisées pour son compte. La Commune de Bourg-lès-Valence valorisera au titre du FCTVA la partie des dépenses d'investissement lui revenant.

Article 4 - DELAIS DE REGLEMENT

Les règlements effectués par Valence Romans Agglo devront intervenir dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la facture ou de l'appel de fonds.

Article 5 - ASSURANCE

La Commune de Bourg-lès-Valence s'engage à souscrire une police d'assurance garantissant toutes les conséquences de quelque nature que ce soit, en cas de préjudices causés à des tiers, aux cocontractants ou à Valence Romans Agglo.

Article 6 - DUREE

La présente convention prend effet à compter de la date où elle revêt caractère exécutoire et prend fin à la date d'achèvement de toutes les obligations par chacune des deux parties.

La présente convention sera caduque de plein droit en cas de renonciation ou d'abandon de l'opération. Dans l'hypothèse où cet abandon serait consécutif à une décision unilatérale de la commune de Bourg-lès-Valence, cette dernière ne pourra pas exiger de Valence Romans Agglo le remboursement des frais de toute nature qu'elle aura engagés.

Article 7 - AVENANT

Toute modification du projet ou de l'opération représentant une augmentation de plus de 20% du montant estimatif des travaux et de la maîtrise d'œuvre indiqué dans la présente convention, le cas échéant, à la charge de Valence Romans Agglo fera l'objet d'un avenant signé des deux parties.

Toute modification du projet ou de l'opération représentant une diminution du montant estimatif des travaux et de la maîtrise d'œuvre indiqué dans la présente convention, le cas échéant, à la charge de Valence Romans Agglo ne sera pas soumis à la signature d'un avenant.

Article 8 - RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée

- Par la Commune, dans le cas où Valence Romans Agglo ne remplirait pas ses obligations, après mise en demeure restée infructueuse dans un délai de 30 jours après réception de la lettre recommandée.
- Par Valence Romans Agglo, dans le cas où la Commune de Bourg-lès-Valence ne remplirait pas ses obligations, après mise en demeure restée infructueuse dans un délai de 30 jours après réception de la lettre recommandée.
- Par l'une ou l'autre des parties, dans le cas de non obtention des autorisations administratives pour une cause sans lien avec une carence de la Commune.
- Par les deux parties, d'un commun accord : résiliation à l'amiable.
- A tout moment pour un motif d'intérêt Général.

La résiliation prend effet un mois après notification, par lettre recommandée avec accusé de réception, de la décision de résiliation. Il sera alors procédé immédiatement à un constat contradictoire des études et/ ou travaux réalisés. Ce constat fera l'objet d'un procès-verbal qui précisera en outre les mesures à prendre pour assurer la conservation et la sécurité des ouvrages exécutés.

Article 9 - ELECTION DE DOMICILE ET REGLEMENT DES LITIGES

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile au siège de Valence Romans Agglo.

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du tribunal administratif de Grenoble. Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 10 - CLAUSES PARTICULIERES

Intitulé de l'opération :

Aménagement d'une voie douce_Chemin du Valentin / Avenue de Lyon

Description sommaire de l'opération :

Aménagement d'une voie douce permettant de rejoindre le chemin du Valentin depuis l'avenue de Lyon de manière plus sécurisé.

Comprenant :

- ✓ Une phase étude : 26 000 € HT
- ✓ Une phase travaux : 160 000 € HT

Description des ouvrages de gestion des eaux pluviales à la charge de Valence Romans Agglo :

Les EP sont captées par des noues présentant une surverse. Ces eaux issues du débordement des noues sont gérées par une association puits d'infiltration / tranchée d'infiltration.

Comprenant :

- ✓ Une phase étude : 1 500 € HT
- ✓ Une phase travaux : 12 100 € HT

Article 11 - SIGNATURES

Fait en deux (2) exemplaires originaux,

Pour Valence Romans Agglo
Le

Pour la Commune de Bourg-lès-Valence
Le

Le 15^{ème} Vice-Président
Frédéric VASSY

Le Maire, ou son représentant

PROJET



PROCES VERBAL

DECISION DE REMISE DES OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Convention de co maîtrise d'ouvrage établie le : _____	
Désignation de l'opération	
Objet du présent procès-verbal	

CONTEXTE DE LA CONVENTION

Dans le cadre de l'opération citée en objet, la Commune de Bourg-lès-Valence a assuré de façon provisoire la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales pour le compte de Valence Romans Agglo.

Une visite des ouvrages réceptionnés a été effectuée le : _____

- En présence de _____ pour la Commune Bourg-lès-Valence
 En présence de _____ pour Valence Romans Agglo

DECISION DE REMISE DES OUVRAGES

Valence Romans Agglo accepte la rétrocession des ouvrages en date du : _____

- Avec réserves listées en annexe n°1 au présent PV. L'ensemble des réserves devront être levées par la Commune Bourg-lès-Valence avant le : _____
 Sans réserves

La rétrocession des ouvrages par la Commune de Bourg-lès-Valence à Valence Romans Agglo est repoussée à une date

ultérieure pour les motifs suivants : _____

DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

Le dossier des ouvrages exécutés (DOE) constitué des pièces énumérées à l'annexe n°2 du présent Procès-Verbal :

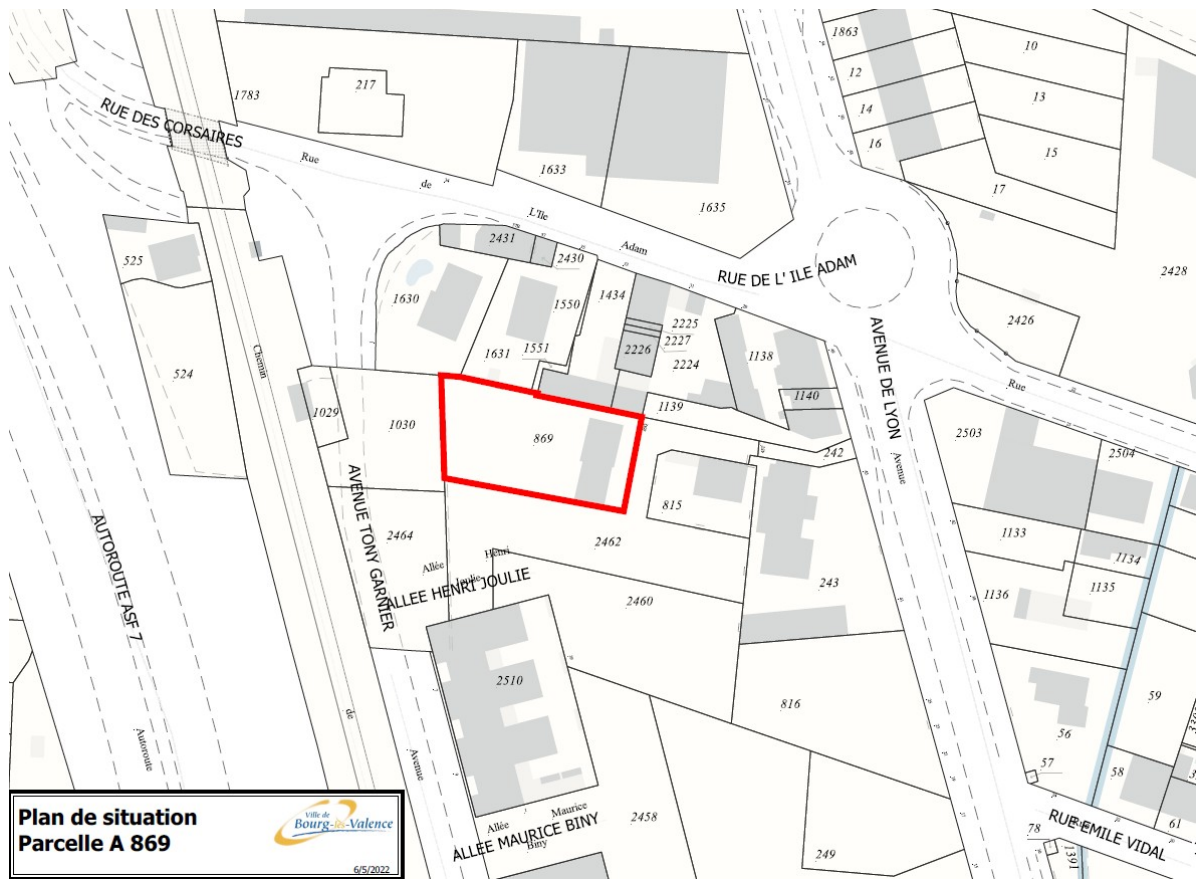
- n'a pas été remis et devra être transmis à la direction de l'assainissement de Valence Romans Agglo avant le : _____
 a été remis sous une forme provisoire permettant cependant la gestion des ouvrages. Le dossier devra être remis sous sa forme définitive dans un délai de _____, soit le : _____
 a été remis sous sa forme définitive à la Direction de l'Assainissement de Valence Romans Agglo, le : _____

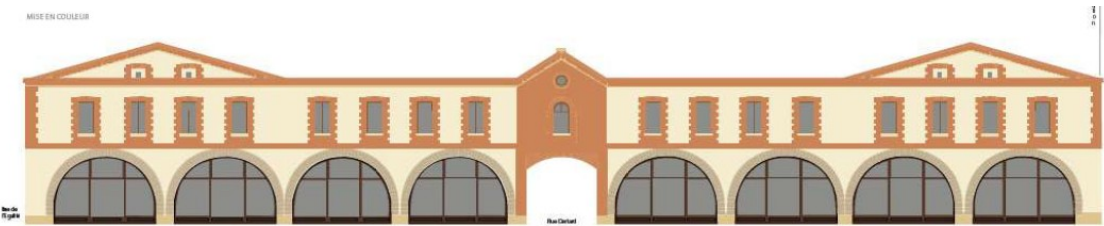
La Commune	Valence Romans Agglo
Date : _____	Date : _____



PROCES VERBAL
 –
**REMISE DES OUVRAGES DE
 GESTION DES EAUX
 PLUVIALES**
 -
ANNEXE N°2

CONSTITUTION DU DOSSIER DE REMISE D'OUVRAGE			
DESIGATION	Remise en version		Non remise
	Définitive	Provisoire	
Documentation Format numérique avec l'ensemble des fichiers informatiques des plans de récolement sous format DGN et DWG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DOE Assainissement → Vue en plan et de nivellement du réseau en 3D (X, Y et Z) au 1/200, y compris regards, branchements, Fe radier, Fe tampons, diamètres canalisations, matériaux canalisations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Rapport d'inspection télévisée des réseaux et branchements EP, sans observation ou argumenté par le Maître d'œuvre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ PV des tests d'étanchéité des réseaux EP (collecteurs, regards, branchements) sans observation ou argumenté par le Maître d'œuvre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Dossier des fiches techniques des matériaux et matériels utilisés (canalisation, regards, grilles, tampons, ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ PV de réception des travaux du Maître d'Œuvre auprès de l'entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>





Étude colorimétrique Vieux Bourg – projet de reconstitution

CONVENTION

Relative à l'entretien des Points d'Eau Incendie situés en limite de commune, ainsi qu'au transfert d'informations les concernant, dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie



BOURG - LÈS - VALENCE

Date de signature :

N° de convention :

Convention relative à l'entretien de Points d'Eau Incendie (P.E.I) situés en limite de commune, ainsi qu'au

transfert d'informations les concernant, dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I)

Entre :

La **Ville de Valence**, représentée par son Maire, **Monsieur Nicolas Daragon**, ou son représentant, dûment autorisé par délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2022,

Et

La Ville de Bourg-Lès-Valence, représentée par sa Maire, **Madame Marlène Mourier**, ou son représentant, dûment autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2022,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-1, L 2212-1 et 2122-24, L 2212-2 alinéa 5, L2213-32, L2225-1, L2225-2 et L 2225-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2017-02-23003 du 23 février 2017 portant approbation du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Drôme ;

Vu l'arrêté du Maire n° A2021000773 du 14 décembre 2021, portant approbation du Schéma de Défense Extérieure contre l'Incendie et mise à jour de la Défense Extérieure Contre l'Incendie sur la Commune de Valence ;

PRÉAMBULE

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I), instituée par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 complétée par le décret n° 2015-235 du 27 février 2015, a pour objet d'assurer en fonction des besoins résultant des risques pris en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours. Elle est réalisée par des aménagements fixes et pérennes répertoriés et appelés Point d'Eau Incendie (P.E.I).

Or, certaines zones à risques situées en limite de commune sont couvertes par des P.E.I appartenant à la commune limitrophe. Le maire étant responsable de la DECI sur sa commune, il est nécessaire qu'il puisse s'assurer du bon fonctionnement des aménagements mis en place par la commune limitrophe.

De plus, certains P.E.I implantés sur une commune sont dans les faits reliés au réseau d'eau de la commune limitrophe. Également, pour des raisons techniques de raccordement au réseau, il est parfois nécessaire pour une commune d'installer un P.E.I sur le territoire de la commune limitrophe.

Il est donc nécessaire de définir quelle commune est, dans chaque cas, responsable de l'entretien et de la maintenance des P.E.I situés en limite de commune, et d'organiser le transfert d'informations sur l'état de fonctionnement de ces P.E.I entre les communes.

Ceci étant dit, il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1- Objet de la convention

Cette convention a pour but de préciser les modalités de prise en charge des contrôles techniques et des opérations de maintenance par les communes, et d'autoriser le transfert d'information entre les communes afin d'assurer la parfaite connaissance des Maires de la Ville de Valence et de la Ville de Bourg-Lès-Valence sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie de leur commune pour les PEI situés en limite desdites communes.

Article 2- Modalités de fonctionnement

Selon les modalités définies dans le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, l'entretien des P.E.I reste à la charge de la commune dans laquelle il est situé. Pour les P.E.I en limite de commune, il est donc décidé de se référer au plan cadastral. La commune propriétaire de la parcelle sur laquelle est situé le P.E.I est responsable de son entretien, de sa maintenance voire de son remplacement.

La périodicité des contrôles réglementaires est fixée à 3 ans maximum.

Tout point d'eau incendie défectueux ou indisponible devra être remis en état opérationnel dans les meilleurs délais par la commune propriétaire.

Il est considéré, d'un commun accord de facilité de lecture et de gestion, une bande de protection de 200m de chaque côté de la limite de commune pour définir les PEI dits limitrophes.

Article 3- Modalités de communication entre les communes

Il est convenu que la commune propriétaire fasse réaliser les contrôles réglementaires, et autorise son prestataire à transmettre les résultats à la commune limitrophe.

Les Maires de la Ville de Valence et de la Ville de Bourg-Lès-Valence, ainsi que le SDIS 26, devront être informés de toute indisponibilité ou suppression d'un PEI situé en limite de commune par le prestataire de maintenance concerné. Les communes s'engagent à fournir au prestataire la liste des P.E.I concernés.

Dans le cadre de la défense incendie, la commune propriétaire s'engage à informer la commune limitrophe de tous travaux ou aménagement urbain pouvant modifier les conditions d'accès au P.E.I ou son implantation.

Article 4- Traitement des cas particuliers

Les poteaux O01 et J44, respectivement situés rue de la Belle Meunière et rue Barnave, installés par la Ville de Valence et implantés sur la commune de Bourg-Lès-Valence, sont inclus dans la présente convention. Leur contrôle et leur maintenance seront donc à la charge de la commune de Bourg-Lès-Valence, à compter de la date d'effet de la présente convention.

Afin d'éviter ce type de problématique à l'avenir, l'accord écrit de la commune limitrophe sera une condition indispensable à toute future implantation de PEI sur le territoire de celle-ci.

Article 5 – Liste des PEI limitrophes situés à Bourg-Lès-Valence qui assurent les besoins communs en eau de bâtiments situés sur les communes de Valence et Bourg Lès Valence

BLV-I1	Angle rue de la Manutention / Quai Saint Nicolas
--------	--

BLV-J13	Au niveau du 8 bis côte Saint Pierre
BLV-J34	Angle rue Barnave / rue Salengro
BLV-J57	Au niveau du 11 rue Hubert Chapon
BLV-J43	Angle rue Picasso / Allée Camille Pissaro
BLV-H41	Au niveau du 1 allée Dominique Ingres
BLV-J289	Au niveau du 45 rue de la Belle Meunière
BLV-K48	Au niveau du 47 rue de la Belle Meunière
BLV-K47	Angle rue de la Belle Meunière /Allée de la Garenne
BLV – O1	Rue de la Belle Meunière

Article 6 – Liste des PEI limitrophes situés à Valence qui assurent les besoins communs en eau de bâtiments situés sur les communes de Valence et Bourg-Lès-Valence

H23	Angle rue de la Belle Meunière/ Rue Toulouse Lautrec
H31	Allée de la Picholine
H21	Rue Jean Vilar
H22	Rue Jean Vilar
H3	Rue de la Chamberlière
H1	Angle rue de la Belle Meunière/Chemin de Château Mouchet
H26	Rue de Sully
H28	Rue de Sully
H27	Angle rue de Sully/Rue Barnave
J44	Rue Barnave
A46	Rue Barnave
A17	Rue Barnave
A1	Avenue du Président Edouard Herriot
F44	Boulevard du Cire
F23	Impasse de la Manutention
F22	Place Laënnec

Article 7 – Conditions financières

Chaque commune prendra en charge l'entretien, la maintenance, et éventuellement le remplacement des P.E.I situés sur le territoire de sa commune, sur son budget propre, sans refacturation à la commune limitrophe.

Article 8 - Évaluation et suivi de la convention

Afin d'assurer le suivi de la convention, de vérifier la bonne exécution de celle-ci et de planifier les activités, la Ville de Valence et la Ville de Bourg-Lès-Valence feront le point autant que de besoin.

Avant le terme de validité de la présente convention, un bilan sera tiré par chacune des parties et mis en commun. Le cas échéant, les conditions d'engagement de service, les modalités d'intervention et les conditions financières pourront être revues.

Article 9 - Durée et résiliation

La présente convention prendra effet à compter du 27/06/2022 pour une durée de 10 ans. À l'issue de cette période, elle pourra être renouvelée expressément, sauf dénonciation par l'une des parties.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements pris, la présente convention pourra être résiliée après mise en demeure faite par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 6 mois. En cas de résiliation par l'une ou l'autre des parties, celle-ci ne donnera lieu à aucune indemnisation.

Le SDIS devra impérativement en être informé.

Article 10 - Modifications

Toute modification dans les missions confiées, la liste des P.E.I limitrophes et les modalités financières fera obligatoirement l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 11 – Règlement des litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application du présent avenant relèvera de la compétence du Tribunal administratif de Grenoble. Les parties s'engagent toutefois à privilégier et à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 12 - Élection de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, et notamment en cas de réclamations, les parties font élection de domicile en leurs sièges respectifs.

Convention établie en 3 exemplaires

Fait à Valence, le

Monsieur

Nicolas DARAGON

Maire de Valence

Madame

Marlène MOURIER

Maire de Bourg-Lès-Valence